



THIÉRACHE

LE PAYS NATURE

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU
PETR DU PAYS DE THIÉRACHE

DIAGNOSTIC SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

SEPTEMBRE 2021



AUDREY BOYER
QUENTIN ROUFFIGNAC

PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
7 AVENUE DU PREAU – BP 21 – 02140 VERVINS
TEL : 03 23 90 02 71



UNION EUROPÉENNE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Table des matières

Introduction :	3
A. Le PETR et le PAT du Pays de Thiérache	3
B. Objectifs du diagnostic :	4
C. Le territoire d'étude :	4
D. Méthodes et limites :	5
Lexique :	7
I. Eléments de définitions et situation générale :	9
A. Définition de la précarité alimentaire :	9
1. L'utilisation du terme d'insécurité alimentaire :	9
2. La notion de précarité alimentaire :	10
B. Les situations de précarité alimentaire en France :	11
C. Une situation exacerbée par la crise sanitaire :	12
D. Une situation principalement causée par la précarité monétaire :	13
II. Précarité économique en Thiérache, données et résultats	14
A. Méthode :	14
B. Caractéristiques de la pauvreté monétaire sur le territoire :	14
C. Les groupes vulnérables :	15
III. Description de l'aide alimentaire en Thiérache :	16
A. Les espaces de gouvernance de la lutte contre la précarité alimentaire :	16
B. Fonctionnement de l'aide alimentaire :	19
C. Les acteurs et dispositifs d'aide sur le territoire de Thiérache :	23
1. Des caractéristiques ancrées dans un territoire rural :	24
2. Le rôle important des communes et de leurs CCAS :	25
3. Additionné par les associations rattachées à des grosses structures nationales :	26
4. Des sources d'approvisionnement en denrées multiples :	27
5. Une place dominante de la forme classique de l'aide alimentaire par la distribution de colis :	28
6. Des initiatives différentes qui se développent :	29
D. Types de profils et types de réponses d'aide alimentaire :	30
E. Restauration collective scolaire :	32
F. Enjeux de mobilité et d'accès :	34
G. Question des invisibles et des non recours :	35
IV. Le rapport à l'alimentation des personnes en précarité et le lien avec la santé en Thiérache :	37
A. Perceptions et pratiques de l'alimentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire :	37
1. Méthode :	37
2. Les profils des usagers de l'aide alimentaire :	37
3. Les représentations et les opinions autour de l'alimentation :	38

4. Un budget restreint par des factures impactant les critères d'achat et de consommation :	38
5. Le regard sur l'aide alimentaire des bénéficiaires :	41
B. Les chiffres des maladies liées à l'alimentation :	42
C. Changements liés au Covid.....	43
V. Recommandations et expériences inspirantes :	44
A. Travailler l'information et la visibilité :	44
B. Replacer les personnes au cœur de l'action :	45
C. Agir pour une gouvernance locale de la solidarité alimentaire	47
D. Pour aller plus loin :	50
Conclusion :	52
Remerciements :	53
Bibliographie :	53
Annexes :	57

Introduction :

« Rendre compte de la précarité alimentaire est un bon indicateur de la pauvreté réelle, lorsqu'on en est à rogner sur le budget alimentation, à sauter un repas c'est que les choses vont vraiment mal. Car après que reste-t-il comme levier sur lequel agir pour s'en sortir ? Aucun, puisque l'on a déjà rogné sur tout ».¹

A. Le PETR et le PAT du Pays de Thiérache

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Thiérache :

Le Pays de Thiérache se caractérise comme un territoire rural à faible densité de population avec 44 habitants au km² contre 189 dans les Hauts-de-France. Il est caractérisé par des enjeux démographiques avec une population qui baisse chaque année de 0,8%, une diminution qui touche surtout les moins de 25 ans tandis que les plus de 75 ans augmentent. Ce territoire fait également l'objet de forts enjeux de précarité et fait partie d'une des régions de France les plus touchée par la pauvreté.

Le Pays de Thiérache est l'association entre un territoire, un ensemble d'acteurs, un projet et un contrat déployé sur un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, social ou économique, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Aujourd'hui le PETR du Pays de Thiérache est missionné sur différentes thématiques :

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, un outil de planification stratégique à long terme afin de servir de cadre de référence dans les différentes politiques sectorielles ;
- **Le pôle mobilité**, qui a pour but de réaliser des expérimentations autour de la mobilité ;
- **Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)**, qui est un outil européen afin de mettre en valeur les espaces ruraux par le soutien et l'accompagnement de projets locaux ;
- **Le pôle habitat** afin d'améliorer la qualité des logements en finançant des travaux et en accompagnent les propriétaires dans leurs démarches ;
- **Le Conseil de développement**, qui est une instance participative réunissant des citoyens investis dans la vie locale afin de faire valoir la logique des habitants auprès des élus et des techniciens ;
- **Le Pôle économie de proximité**, en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Aisne, concernant l'accompagnement des entreprises du territoire et l'appui aux collectivités territoriales en matière d'aménagement commercial ;
- **Le Plan Alimentaire Territoriale (PAT)**, dont les actions sont développées ci-dessous.

- **Le PAT du Pays de Thiérache**

Les PAT instaurés par la loi pour l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014², répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un Système Alimentaire Territorial (SAT). Cela correspond à l'ensemble de la production, transformation, distribution et consommation sur un territoire donné. Les SAT sont influencés par des habitudes alimentaires, des politiques publiques et des savoir-faire en matière de production, de transformation et des caractéristiques territoriales. C'est-à-dire, la manière dont une société s'organise pour s'alimenter³.

¹ Frédéric Denhez et Alexis Jenni, *Ensemble pour mieux se nourrir*, Actes Sud (Arles, 2021).

² <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret>

³ « Glossaire sur la gouvernance alimentaire » (RnPAT, juillet 2017), https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/11/RnPAT1.1_GlossGouvAlim_2016.pdf.

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache développe une réflexion sur l'agriculture et l'alimentation durable pour établir en co-construction avec différentes familles d'acteurs du domaine de l'alimentation un projet global de gouvernance alimentaire. En 2018, le Pays de Thiérache s'est engagé dans un PAT. En 2021, il a été labellisé de niveau 1 par le ministère de l'agriculture et comporte 6 axes :

- **La promotion et valorisation des produits locaux**, au travers de supports de communication sur l'offre de circuits courts (annuaire des producteurs, carte interactive, set de table) ;
- **Le développement d'une agriculture durable**, par la sensibilisation des élus à l'agriculture biologique mais également, par le soutien au Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) « charte ruminant » piloté par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache (AAAT) ;
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire**, avec la création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL), et un animateur ayant organisé des actions comme le défi familles zéro déchet, 4 diagnostics au niveau des cantines scolaires et des sensibilisations auprès des écoles du territoire ;
- **La sensibilisation à une consommation locale et durable**, avec la mise en place de classe alimentation sensibilisant chaque année 4 écoles du Pays de Thiérache ;
- **L'augmentation de la part des produits locaux dans la restauration collective scolaire**, par le suivi de la commune de Nouvion en Thiérache engagée dans le dispositif « Les cantines s'engagent » et par l'analyse des parts de produits locaux et des Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) dans les cantines des collèges avec le Conseil Départementale de l'Aisne ;
- **La lutte contre la précarité alimentaire**, par le soutien aux projets visant à lutter contre la précarité alimentaire et via ce diagnostic.

B. Objectifs du diagnostic :

Dans ce cadre, en lien avec les questions de précarité alimentaire, le but de ce diagnostic est de faire un état des lieux de la précarité alimentaire sur le territoire afin de penser un système alimentaire résilient et accessible à l'ensemble de la population du Pays de Thiérache. Son but est de caractériser l'offre alimentaire et les besoins des habitants en situation de précarité sur le territoire. Les objectifs suivants sont poursuivis : d'assurer une offre alimentaire durable et de qualité adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire, promouvoir l'alimentation dans son vecteur d'insertion sociale et de promotion de la santé des personnes. Ce travail donnera par la suite l'occasion de fédérer des acteurs après un travail d'interconnaissance et de dégager la mise en place d'une stratégie locale d'accès à l'alimentation.

C. Le territoire d'étude :

Le Pays de Thiérache prend la forme d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) constitué de quatre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et 160 communes à savoir :

- La communauté de communes (CC) de la Thiérache du Centre ;
- La communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise ;
- La communauté de communes du Pays des Trois Rivières ;
- La communauté de communes des Portes de la Thiérache.

Le Pays de Thiérache se caractérise par un territoire rural à faible densité marqué par des enjeux de mobilité et faisant l'objet d'enjeux de précarité forts (taux de pauvreté, taux de chômage ...) dans un territoire en déclin démographique et une population vieillissante. Ces difficultés socio-économiques sont corrélées à une forte précarité alimentaire, pourtant il y a un manque de lisibilité des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire.



D. Méthodes et limites :

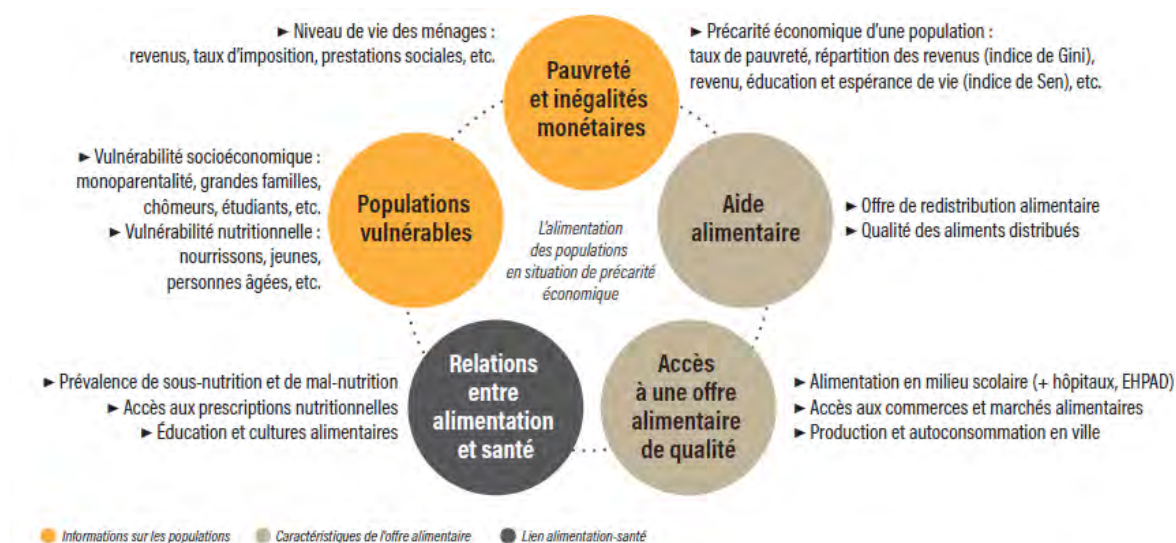
Ce diagnostic s'appuie sur la méthode indiquée par Dominique Paturel, Christophe-Toussaint Soulard et Simon Vonthron, dans le Policy Brief « So what ? n°10 » édité par la Chair Unesco⁴. Pour ce faire, ce diagnostic va donc se dégager sous deux axes :

- Caractériser la précarité économique et sociale, car la cause principale de la précarité alimentaire vient principalement de la précarité monétaire, mais également des rapports entre alimentation et santé.
- Identifier le paysage alimentaire : afin de donner l'espace vécu et perçu, cela passe donc par les caractéristiques de l'offre alimentaire existante.

Lors de ce diagnostic, nous avons été confrontés à quelques difficultés. Il faut prendre en compte la complexité de caractériser les populations invisibles et non repérés par les acteurs sociaux ce qui ne permet pas de prendre en compte leurs avis. Ces entretiens déroulés pendant les jours de distribution ce qui a pu provoquer une autocensure sur les critiques négatives de l'aide alimentaire. De plus, les entretiens auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire ayant pu se déplacer au sein même des centres de distribution, les personnes rencontrées ne sont pas les plus éloignées du système d'aide alimentaire ni les plus méfiantes auprès des institutions. Enfin, il aurait été intéressant de rencontrer les producteurs locaux afin de prendre en compte les enjeux de solidarité entre les producteurs sur le territoire et les populations en situation de fragilité. Ce qui n'a pas été possible par manque de temps, sera pris en compte dans le prochain diagnostic agricole et alimentaire complet du territoire qui sera partagé avec les partenaires du PAT.

⁴ Dominique Paturel, Christophe Toussaint-Soulard, et Simon Vonthron, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », *So What ?*, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, n° 10 (septembre 2019): 4, https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/01-sowhat-10_2019-fr_24oct.pdf

Figure 1 : dimensions de la précarité alimentaire identifiées à l'échelle locale (Paturel, 2019)



Source : Paturel, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », *So What ?*, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, n° 10 (septembre 2019)

Ainsi, la préparation de ce diagnostic, s'est déroulée selon 4 axes et objectifs de recueil de données entre avril et août :

1. Etude de la documentation disponible sur la précarité alimentaire et l'articulation de la solidarité alimentaire en France
2. Mise en relation avec les différents acteurs du territoire afin de poser un cadre de travail. (UTAS, CCAS, Centres sociaux, Associations d'aides alimentaires)
3. Caractériser les publics en insécurité alimentaire sur le territoire, par le recueil des données quantitatives sur la précarité monétaire, et l'insécurité alimentaire complété par des données qualitatives via des entretiens auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire, des bénévoles présents dans ces structures et les acteurs sociaux sur le Pays de Thiérache et le département de l'Aisne.
4. Un état des lieux de l'offre alimentaire et de l'aide alimentaire sur le territoire, afin de mieux comprendre sa répartition, déterminer leurs fonctionnements et problématiques et analyser les enjeux communs.

Afin de mieux saisir les enjeux de précarité alimentaire sur le territoire de la Thiérache, il est tout d'abord important de mieux comprendre ce qui s'attache derrière cette notion de précarité alimentaire et de rendre compte de son intensité au niveau national (I). Il est également intéressant de rendre compte de ce qui caractérise la pauvreté des ménages sur le territoire afin de mettre en lumière les populations vulnérables sur le territoire et leurs enjeux sociaux économiques (II). Par la suite, nous chercherons à comprendre le rôle des différentes structures ayant des actions dans les objectifs de lutte contre la précarité alimentaire, comment est mise en œuvre l'aide alimentaire en France et les caractéristiques des différents acteurs au Pays de Thiérache (III). Enfin, il est important d'interroger le rapport des usagers de l'aide alimentaire sur le territoire sur les notions d'alimentation (IV), pour ensuite partager des recommandations adaptées aux territoires illustrées par des actions déjà réalisées en France (V).

Lexique :

AAAT : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANC : Apports Nutritionnels Conseillés
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS : Agence Régionale de Santé
ATD Quart Monde : Agir Tous pour la Dignité Quart Monde
BTSA : Brevets de Technicien Supérieur Agricole.
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CC : Communauté de Communes
CC3R : Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CCPT : Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
CCTC : Communauté de Communes de la Thiérache du Centre
CCTSO : Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAV : Caisse Nationale d'Allocations Vieillesse
CNES : Crédit National des Epiceries Sociales
COCOLUPA : Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire
CRALIM : Comité Régional de l'Alimentation
DATR : Développement, Animation des Territoires Ruraux
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarité
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
DGAL : Direction générale de l'Alimentation
DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FAG : France AgriMer
FAJ : Fond d'Aide aux Jeunes
FEAD : Fonds Européens d'Aide aux plus Démunis
FiLoSoFi : Fichier Localisé Social et Fiscal
FORS : Fondation Recherche Sociale
GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
HFSSM : Household Food Security Survey Module
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
INCA : Etude Nationale des Consommation Alimentaire
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISS : Inégalités Sociales de Santé
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
MFR : Maison Familiale Rurale
MLC : Monnaie Locale Complémentaire

MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSG : Minimum Social Garanti
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OR2S : Observatoire Régional de la Santé et du Social
ORS : Observatoire Régional de la Santé
PANIERS : Pour un Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire
PAT : Projet Alimentaire Territoriale
PETR : Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural
PNA : Programme national pour l'alimentation
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PNR : Parc Naturel Régional
REGAL : Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAT : Système Alimentaire Territorialisé
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SEL : Système d'Echange Local
SIQO : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
SOLAAL : Solidarité des producteurs Agricoles et des filières alimentaires
UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale

I. Eléments de définitions et situation générale :

A. Définition de la précarité alimentaire :

1. L'utilisation du terme d'insécurité alimentaire :

Il est tout d'abord nécessaire de clarifier les contours de ce que peut-être la précarité alimentaire. On parle beaucoup de précarité alimentaire au travers des médias et la littérature, sans vraiment avoir de définition claire de cette notion. Cette représentation se différencie pourtant du terme de l'insécurité alimentaire en y replaçant les questions d'alimentation dans un contexte social et psychologique plus large.

La sécurité alimentaire telle qu'on l'envisage aujourd'hui a été définie en 1996 lors du Sommet Mondiale de l'Alimentation : « *La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.* ». Ainsi, l'insécurité alimentaire est qualifiée lorsque l'un de ses quatre piliers définis par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale en 2009, ne sont pas respectés, à savoir :

- **L'accès** physique, social et économique ;
- La **disponibilité** des denrées alimentaire en terme quantitatif ;
- Dans son **utilisation**, en termes de qualité nutritionnelle et sensorielle, sanitaire, mais également socialement acceptable ;
- La **stabilité** de ces trois premiers piliers dans le temps.

Le terme de sécurité ou d'insécurité alimentaire a été développé par la communauté internationale afin de rendre compte des questions d'alimentation auprès des pays en développement pour les Etats en sous-nutrition ou malnutrition. Il est adopté plus récemment au sein des Pays du Nord par le constat du renforcement des pathologies liées à l'alimentation (obésité, diabète de type 2, hypertension artérielle ou certains cancers). Il est pourtant utilisé de différentes façons selon les communautés scientifiques anglo-saxonnes ou européennes⁵. Au sein des pays anglo-saxons, cette approche est à la fois utilisée pour qualifier l'approche des problématiques des Pays du Sud, que leurs propres approches nationales de politique alimentaire par la notion de « food insecurity » avec des indicateurs propres comme aux États-Unis avec le US HFSSM (United States Household Food Security Module). **En France, cette notion s'attache à l'étude de l'alimentation des populations défavorisées, précaires ou vulnérables.** Cependant, la première mesure de l'insécurité alimentaire national a été mesuré en 2006-2007 par l'enquête INCA2 (Etude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires) puis par le Baromètre Santé Nutrition en 2008. Ces deux enquêtes utilisant le terme d'insécurité alimentaire pour la première fois en France mesurée sur la base du HFSSM (Darmon et al., 2010), reposant sur la question à modalité suivante et impliquant des degrés différents de l'insécurité alimentaire.

« Parmi les quatre situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à votre situation actuelle de votre foyer ? ;

- 1) Vous pouvez manger tous les aliments que vous souhaitez ;
- 2) Vous avez assez à manger, mais pas tous les aliments que vous souhaiteriez ;
- 3) Il vous arrive parfois de ne pas avoir assez à manger ;
- 4) Il vous arrive souvent de ne pas avoir assez à manger.

⁵ Darmon, N., Bocquier, A., Vieux, F., & Caillavet, F. (2010). L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France. In *Les travaux de l'Observatoire 2009-2010* (pp. 583-603). ONPES, <https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Darmon.pdf>.

Du fait du manque d'écho du terme d'insécurité alimentaire en France jusqu'à récemment (Poisson, 2008)⁶, le terme de précarité alimentaire est utilisé pour décrire les rapports à l'alimentation des personnes défavorisées sans vraiment de distinction. Cependant, certains auteurs préfèrent évoquer la précarité alimentaire pour décrire une notion dépassant celle de l'insécurité alimentaire sans vraiment offrir de définition précise.

2. La notion de précarité alimentaire :

Les notions de sécurité et d'insécurité alimentaire font en général référence à l'alimentation des populations des pays en développement et se limitent aux causes monétaires et à la satisfaction des besoins biologiques⁷. Cependant, elle **ne prend pas en compte l'alimentation sous sa dimension sociale** présente dans la culture de nombreux pays, puisque c'est à la fois une notion de plaisir, de convivialité, mais également un facteur d'inclusion ou d'exclusion (Ramel, 2016). La notion de précarité alimentaire cherche plus loin que la simple notion d'insécurité alimentaire et **remplace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social en faisant le lien entre alimentation et exclusion**. Pour Magalie Ramel juriste sur le droit à l'alimentation « *Un repas équilibré ne repose pas uniquement sur un socle nutritionnel, il y a également toute la dimension sociale autour du repas qui est nommée et qui est extrêmement importante pour les populations vulnérables* » cette dimension sociale ne se limite pas à la famille ou aux amis « *Le premier niveau est le cercle familial (le rôle nourricier des parents envers leurs enfants va contribuer à donner une place dans la famille). Il s'inscrit dans une culture alimentaire, familiale et sociétale (au moment de l'approvisionnement, en lien avec ceux qui ont contribué à la production, la transformation et la distribution de produit, mais aussi au moment du partage du repas). Il permet enfin de se positionner dans la société (par l'identification à une culture alimentaire et des normes sociétales autour de la nourriture, par la place donnée en tant que consommateur, et par les choix citoyens opérés autour de l'approvisionnement et le partage des repas...)* ». ⁸. Ainsi on peut qualifier la précarité alimentaire comme : « *une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.* »⁹. Se nourrir se place avant tout dans un contexte socio-culturel systémique puisque c'est à la fois un facteur de construction sociale, d'inclusion et d'exclusion pouvant entraîner un mal-être et des comportements alimentaires inadaptés, mais également une **exclusion dans la pratique de la citoyenneté et de la démocratie** (Ramel, 2016). La précarité alimentaire n'est qu'une notion de la précarité en général qui est **multidimensionnelle** avec une pluralité de situations et de formes de vulnérabilité.

Pour Nicolas Bricas, chercheur au Cirad lors du webinaire « droit à l'alimentation » de la Chaire UNESCO en décembre 2020¹⁰, l'alimentation est multidimensionnelle et va bien plus loin que s'approvisionner et consommer de la nourriture. Elle est à la fois :

- **Un facteur de lien social**, dans la façon de produire, d'acquérir et de consommer ;
- **Un support de la création de l'identité individuelle et collective**, car c'est une façon d'appartenir et d'être intégré à une communauté ;

⁶ Dominique Poisson, « L'alimentation des populations modestes et défavorisées. Etat des lieux dans un contexte de pouvoir d'achat difficile », 2008, <https://www.lemangeur-ocha.com/wp-content/uploads/2012/04/DP-aliment-pop-defavorisees.pdf>.

⁷ A savoir l'assurance d'avoir un accès pour tous à une alimentation saine, suffisante, sûre et nutritive satisfaisant les besoins nutritionnels et les préférences alimentaires des personnes, c'est-à-dire, qu'elle soit socialement et culturellement acceptable (Sommet mondiale de l'alimentation, 1996).

⁸ Frédéric Denhez et Alexis Jenni, *Ensemble pour mieux se nourrir*, Actes Sud (Arles, 2021).

⁹ LeLabo de l'ESS, Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité, 2020, p13

¹⁰ <https://www.chaireunesco-adm.com/2020-Webinaires-Droit-a-l-alimentation>

- **Une dimension biologique** sur les questions de nutrition et de qualité sanitaire des aliments, mais ce n'est pas forcément la dimension la plus importante dans les comportements car on peut chercher l'interaction sociale avant de chercher à se nourrir selon les normes nutritionnelles ;
- **Une dimension hédonique**, à la fois gustatif où se développe nos goûts et l'aspect social de l'alimentation ;
- **La relation avec le monde** qui nous entoure, sur la place de notre rapport alimentation au monde, à l'environnement et l'aménagement de l'espace ;
- **Une source d'emploi et de revenus** par des activités marchandes dans toutes les étapes liées à l'alimentation.

Il faut penser l'ensemble de ces dimensions lorsque sont posées les questions de solidarités et de lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, la pyramide des besoins de Maslow est facilement contestable. Présenter la nourriture comme étant seulement un besoin physiologique, c'est négliger l'aspect de la nourriture comme un espace de socialisation où l'on partage. Pour les personnes en précarité ce qui compte c'est de manger « comme les autres » pour le bien-être alimentaire. Ne pas se sentir ciblé comme une population particulière avec des circuits d'approvisionnement et une alimentation différente.

On peut donc résumer ainsi cette notion vague et large de la précarité alimentaire : « *La précarité alimentaire est donc, avant tout, la dynamique de liens engagés avec autrui dans laquelle les facteurs économiques (accès à un revenu décent), culturels (accès à l'information et éducation) et sociaux (accès aux droits) dans un contexte de crise majeure où la consommation de masse et l'accès à l'emploi salarié sont remis en question et ce, dans l'interdépendance de ces facteurs* ». ¹¹

B. Les situations de précarité alimentaire en France :

En 2017, 5.5 millions de personnes ont été bénéficiaires de l'aide alimentaire, sous ses différentes formes. Des recours qui ont doublés depuis 2009 selon la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour un coût estimé à 1,5 milliards d'euros en y intégrant le travail bénévole et les dons financiers ou en nature¹².

L'étude INCA 3¹³ de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) menée entre 2014 et 2015, nous révèle que 12% des français se trouvent être en situation d'insécurité alimentaire, tant sur le plan quantitatif, au niveau de la quantité des aliments consommés et du nombre de repas quotidiens pris, ainsi que qualitatif, qui concerne la variété des produits et d'exclusion de certains des produits consommés (viandes, poissons, fruits et légumes).

De plus, l'étude menée par l'IPSOS-Secours populaire sur le baromètre de la pauvreté¹⁴, nous montre que l'alimentation est un poste de dépense problématique chez les familles et que 1 français sur 5 ont du mal à se procurer une alimentation saine pour assurer 3 repas par jour. Le principal argument à ce problème est la difficulté économique, puisque presque la moitié des personnes dont le revenu net mensuel est inférieur à 1 200€ éprouve les mêmes difficultés.

¹¹ Paturel D., Marajo-Petitson É., Chiffolleau Y., 2015, « La précarité alimentaire des agriculteurs », *Pour*, n° 225, p. 77-81, <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-77.htm?contenu=article>

¹² Arnaud Bazin et Eric Bocquet, « Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver », Rapport d'information (Paris: Sénat, 10 octobre 2018), <http://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>.

¹³ Etude de l'ANSES sur l'évolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition, page 85, <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

¹⁴ Baromètre Ipsos-SPF 2018, une intensification de la pauvreté, <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>

C. Une situation exacerbée par la crise sanitaire :

Au début de l'année 2020, la pandémie de la Covid 19 a remis les questions d'alimentation au centre de notre attention, les images des rayons des grandes surfaces vides tournant en boucle dans les médias nous ont fait prendre conscience de la fragilité de la manière dont nous concevons notre accès à l'alimentation. Cette question est donc une des principales préoccupations lors de temps de crise : « *Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, [...] au fond à d'autres est une folie.* »¹⁵. L'épidémie de la Covid 19 a dégradé encore plus le niveau des populations vulnérables. Sur FranceInfo le 6 novembre 2020¹⁶, Louis Cantuel, le responsable des relations institutionnelles des Restos du Cœur, a indiqué un recours de l'aide alimentaire en augmentation. En effet, on a pu constater un bon des sollicitations de plus de 30% de l'aide alimentaire dans les grandes métropoles en période de confinement et on observe également un risque de basculement durable dans la pauvreté au-delà de la crise sanitaire, à l'image de la crise financière de 2008 où les demandes d'aides alimentaires ont perduré plusieurs années ensuite. Pourtant cette augmentation reste disparate en fonction des territoires et a surtout lieu dans les grandes métropoles.

La crise sanitaire a donc eu un impact important sur les populations vulnérables, certains déjà en situation de précarité ont vu leurs situations s'aggraver, quand d'autres ont eux-mêmes basculé dans la précarité. C'est dans le but de définir les évolutions des profils des usagers de l'aide alimentaire pendant le premier confinement que l'Observatoire du Samu social de Paris a réalisé le rapport « *Aux guichets de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ?* »¹⁷. Ainsi, la crise sanitaire a eu pour conséquence la fermeture de plusieurs guichets d'assistance alimentaire et donc une concentration des bénéficiaires aux guichets restant ouverts pendant ce premier confinement. Cela a eu pour conséquence un brassage de différents profils qui ne se croisait pas auparavant avec des caractéristiques économiques et socio-démographiques très diversifiées (âge, sexe, situation de logement, de travail, de santé ou légale, ...), impliquant une réorganisation de l'assistance pour faire face à cet élargissement des formes de précarité.

Ainsi dans ces « Nouveaux profils » on peut constater les « **faux nouveaux publics** », déjà habitués de l'**assistance alimentaire** et en situation de précarité et dont le système de survie a été désorganisé par le confinement et dont ces structures d'aide sont utilisées comme revenus complémentaire ou comme lieux de sociabilité. La crise a eu pour conséquence l'apparition de deux différents types de profils et stratégies adoptées pendant cette période :

- **Une modification des sources d'approvisionnement.** Les personnes dont les activités de « débrouilles » ont été chamboulées, par le rétrécissement des sources d'approvisionnement des denrées avec la fermeture des marchés pour faire la fin des marchés, le glanage ou encore une relation avec les commerçants de proximités disparus incitant donc la multiplication des guichets et une diversification des modes d'assistances.
- **L'apparition de nouveaux besoins.** La recherche de convivialité a eu pour conséquence la fréquentation de nouveaux lieux non destinés à certains publics. On compte également le besoin d'anticiper, de faire des stocks pour se rassurer et tenir le confinement ou part inquiétude d'une augmentation des prix, impactée également par la fermeture des cantines

¹⁵ Macron, « Adresse au français », 12 mars 2020, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais>

¹⁶ Louis Cantuel, Covid-19 : « Plus de 30% » de demandes d'aide alimentaire « en plus » dans les grandes métropoles, selon les Restos du cœur., France Info, 6 novembre 2021, https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/covid-19-plus-de-30-de-demandes-d-aide-alimentaire-en-plus-dans-les-grandes-metropoles-selon-les-restos-du-coeur_4170665.html.

¹⁷ Lorraine Guénée, Erwan Le Méner, et Odile Macchi, « Aux guichets de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril- 19 mai 2020) » (Paris et Saint Denis : Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020), https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-07/%5BNP%5D%20Rapport_20200622FINAL.pdf.

scolaires qui ont provoqué une hausse des dépenses dans les budgets des ménages afin de nourrir leurs enfants.

Enfin, les « **vrais nouveaux** » dont la **situation de pauvreté est conjoncturelle**, les ménages **forcés à l'inactivité** faisant face à des dépenses incompressibles et des revenus en forte chute et dont l'alimentation et la santé constitue une variable d'ajustement des dépenses :

- **Les étudiants extracommunautaires**, coupés de leurs travaux étudiants et/ou des ressources familiales et ne pouvant pas rentrer chez leurs familles. Cette situation remet en question leur désir d'émancipation. Ils sont peu au courant des aides qui leur sont mises à disposition. Cette situation se retrouve également au niveau des étudiants français qui sont en rupture familiale.
- **La main d'œuvre extracommunautaire** dont les contrats ont subitement pris fin, ayant épuisé leurs ressources et dont les logements pour leurs saisons ont fermé, se retrouvent bloquée en France. Il en va de même pour les français expatriés à l'étranger et rapatriés dans l'urgence en France subissant une chute drastique du pouvoir d'achat.
- **Les travailleurs dont la crise a fait cesser leurs activités**, on compte les gestionnaires d'affaires fermés pendant le confinement, les travailleurs précaires enchaînant des contrats de courte durée, les emplois à mi-temps ou encore les contrats non déclarés. Ces personnes étaient auparavant au-dessus du seuil de pauvreté, mais la crise sanitaire les a fait basculer dans la précarité. En effet, le confinement leur a fait subir une perte de revenu conséquente voir totale du jour au lendemain et les économies existantes servent à payer les factures incompressibles en plus de subir la fermeture des lieux d'approvisionnement comme les fins de marché, la hausse des prix et le retour des enfants au foyer. Ne disposant pas de prestation sociale, de chômage partiel ou touchant une indemnité inférieure au montant du salaire (sans compter les primes, les heures supplémentaires ou les avantages en nature), cette catégorie de personnes va commencer à fréquenter des lieux qui leur étaient jusque-là inconnus (lorsqu'ils ont connaissance des droits d'accès) et constituent une aide d'urgence à court terme.

D. Une situation principalement causée par la précarité monétaire :

Afin de mieux comprendre les rapports de force entre les recommandations alimentaire et le poids du budget sur les ménages pauvres, l'article de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? »¹⁸ nous montre le poids de la contrainte budgétaire sur l'équilibre alimentaire. On fait le constat d'une part plus importante du budget pour l'alimentation des populations sous le seuil de pauvreté (22% pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté contre 18% en moyenne), mais également que la contrainte budgétaire a un impact sur la qualité des produits achetés pouvant affecter l'équilibre nutritionnel de l'alimentation.

De plus, cet article nous indique qu'il n'est pas possible pour les populations pauvres de suivre les Apports Nutritionnels Conseillés (ANC). En effet, les chercheurs de l'INRA ont estimé un seuil critique de 3,50€ par jour et par adulte comme coût minimum afin de respecter ces ANC. Cependant, il a été constaté que les personnes ayant recours à l'aide alimentaire consacraient en moyenne un budget de 2,50€ par jour à leur alimentation. De plus, ce régime s'applique à un cadre théorique très strict en dehors des réalités car il nécessite de s'écarter complètement des habitudes alimentaires qui ne sont pas socialement acceptables et pouvant représenter un risque d'exclusion.

Ainsi, les habitudes de consommation diffèrent en fonction des revenus, car les personnes en situation économique fragiles vont favoriser les produits satisfaisant les besoins énergétiques par la prédominance des produits céréaliers, des produits riches secs ou raffinés (non-périssables) au

¹⁸ France Caillavet et Nicole Darmon, « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? » (Département Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Espace et Environnement de l'Institut National de la Recherche Agronomique, décembre 2005), <https://ideas.repec.org/a/ags/inrass/135994.html>.

détriment de produits frais (fruits et légumes) et des produits carnés, ayant un impact sur l'apport de vitamines. Il y a donc une relation positive entre le coût et la qualité des apports nutritionnelle au niveau de l'alimentation, les produits à forte densité énergétique sont bon marché mais pauvre en nutriments essentiels.

La précarité alimentaire bien qu'elle soit compliquée à chiffrer est principalement causée par la précarité monétaire pouvant participer à l'exclusion de certaines populations vulnérables. Il convient, dans une seconde partie, de caractériser la précarité économique et monétaire des populations sur le territoire.

II. Précarité économique en Thiérache, données et résultats

A. Méthode :

Dans l'objectif de rendre compte de la précarité alimentaire en Thiérache, il est tout d'abord important de rendre compte des enjeux socio-économiques qui la caractérisent. Cette étape va mettre en relation les indicateurs de la précarité monétaire, des conditions de vie et de la pauvreté administrative (résultant du décompte des bénéficiaires des minimas sociaux). Cela permettra de faire ressortir certains sous-groupes de la population susceptible d'être plus touché par ces questions en raison de leur situation familiale et/ou professionnelle.

Pour ce faire, nous nous sommes référés aux bases de données nationales suivantes :

- L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : via ses dossiers de territoire par EPCI et communes, regroupant des données diversifiées telles que les données démographiques, des activités, des logements, des revenus, etc.
- La base Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) : elle comprend les données issues de plusieurs établissements publics tels que, la Caisse Nationale d'Allocations Familiale (CNAF), la Caisse Nationale d'Allocations Vieillesse (CNAV), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). Elle permet la mise en place d'indicateurs sur la répartition des revenus déclarés et disponibles et permet de mettre en avant les inégalités en termes de revenus sur les populations et les sous populations.
- L'OR2S (Observatoire Régionale de la Santé et du Social) : ayant pour mission d'améliorer la connaissance de la population dans le domaine sanitaire et social.

Ces données à l'échelle des 4 communautés de communes ont ensuite été agrégées pour connaître à l'échelle du Pays de Thiérache les facteurs qui vont influencer cette précarité monétaire et les groupes de personnes vulnérables. Afin de saisir la notion complexe de précarité, il faudra par la suite utiliser une approche « compréhensive » afin de mieux prendre en compte son caractère subjectif et de laisser part à la parole des personnes touchées par la situation de pauvreté pour en saisir le vécu et ses évolutions. Les éléments de définitions des termes économiques sont disponibles en annexes.

B. Caractéristiques de la pauvreté monétaire sur le territoire :

La Thiérache connaît de forts enjeux de chômage avec un taux de 21% en 2017 contre 9,4% en France pour la même période et une part d'allocataire au Revenu de Solidarité Active (RSA) correspondant à 9% de la population active soit un taux presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale (5,9%) selon l'INSEE.

La région Haut-de-France est déjà très concernée par le phénomène de pauvreté avec 18% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté en 2018, soit la 2eme région de France métropolitaine la plus pauvre¹⁹. On peut également constater des phénomènes de concentration de la pauvreté dans

¹⁹ INSEE, Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2018 – Comparaisons régionales et départementales, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012803#graphique-TCRD_024_tab1_departements

l'Est de la région (le nord de l'Aisne et de l'Avesnois) où se trouve le Pays de Thiérache. Ainsi, on peut remarquer un niveau de vie médian beaucoup plus faible comparé à la moyenne nationale (17% de moins). En effet, en 2018, en France métropolitaine, le niveau de vie annuel médian était de 21 250€ établissant donc le seuil de pauvreté à 12 750€ par an. [Annexes 1 et 2, tableau 2 et figure 2]

Le constat que l'on peut également faire quand l'on regarde en détail les données réparties sur les quatre communautés de communes, sont les différences en termes de précarité monétaire. En effet, il apparaît une différence entre le CC du Pays des Trois Rivières qui se retrouve moins avantagé contrairement à la CC de la Thiérache du centre dont les indicateurs sont plus favorables mais restent néanmoins sous les médianes nationales et régionales.

Lorsque l'on compare les indicateurs de la situation économique des différentes catégories de la population les constats sont semblables [annexe 3, tableau 3]. Les communautés de communes qui paraissent les plus « riches » ou les plus « pauvres » sont souvent les mêmes. Cela permet de mettre en avant les inégalités géographiques notamment entre la CC de la Thiérache du Centre (CCTC) et de la CC du Pays des Trois Rivières (CC3R), même si dans l'ensemble, les taux de précarité restent défavorables par rapport à la moyenne nationale.

Au sujet de la répartition des revenus déclarés, on peut faire le constat de fortes disparités entre les catégories des populations les plus aisées et les plus pauvres si l'on se réfère aux écarts interquartiles ou aux rapports interdéciles. L'indicateur S80 / S20 nous montre que pour l'année 2018, les 20% des ménages les plus riches détenaient 9,8 fois plus de revenu que 20% des foyers les plus pauvres.

De plus, la comparaison de la section des revenus déclarés et celle des revenus disponibles, nous permet de mettre en lumière le rôle important des prestations sociales sur ce territoire dans la redistribution des richesses mais également le taux important d'allocataires à bas revenus (au seuil de 60% du revenu médian), qui s'établit à 47% des allocataires totaux. De surcroît, si l'on se réfère à l'indicateur d'intensité des bas revenus, qui est l'écart entre le revenu médian des allocataires sous le seuil de bas revenus et le seuil de bas revenus, cet écart culmine à 43%, ce qui veut dire que près de la moitié des ménages à bas revenu ont un revenu inférieur à la médiane des bas revenus.

C. Les groupes vulnérables :

Concernant les questions de précarité, certains groupes apparaissent plus vulnérables, tels que les familles monoparentales, les familles nombreuses, les personnes vivantes seules, les chômeurs ou encore, les personnes âgées. Le tableau caractérisant les populations vulnérables [annexe 4, tableau 4], permet de connaître leur répartition géographique.

Il faut notamment mettre en lumière la part des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages qui concerne un quart des familles sur le territoire, mais également la part des ménages seuls qui montre que presque un tiers des personnes vivent seules, de même pour la part des retraités.

Il est également important de prendre en compte le rapport de l'INSEE sur la pauvreté dans les Hauts de France en 2016²⁰. En effet, la pauvreté touche plus fortement les familles monoparentales et les familles nombreuses (les ménages de plus de 5 personnes). De plus, cette pauvreté touche de façon décroissante en fonction de l'âge de la personne de référence du foyer [annexe 5, tableau 5]. Ce rapport nous donne également le constat d'une concentration de la pauvreté plus importante dans certains territoires dont le pays de Thiérache et qui touche tout type de ménage [annexe 6, figure 3].

²⁰ INSEE Analyse, Hauts de France Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines, n°33, décembre 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2528218#:~:text=Dans%20les%20Hauts%20de%2DFrance%2C%20la%20pauvret%C3%A9%20touche%20plus,hors%20%C3%8E%2Dde%2DFrance.>

III. Description de l'aide alimentaire en Thiérache :

Du fait de la multiplicité d'acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire, chacun ayant des rôles propres (coordination, financeur, mise en œuvre de l'aide alimentaire, acteurs de la santé et du social, etc.), il est nécessaire de décrire les différentes instances de gouvernance de lutte contre la précarité alimentaire, mais également de décrire le fonctionnement de l'aide alimentaire et des caractéristiques du Pays de Thiérache.

A. Les espaces de gouvernance de la lutte contre la précarité alimentaire :

Les Etats généraux de l'alimentation de 2017 (et notamment, l'atelier n°12)²¹, ont fait prendre conscience de la nécessité d'appréhender les questions de précarité alimentaire sous un œil systémique et non seulement en le traitant sous l'angle de l'aide alimentaire par l'apport de denrées alimentaires, mais en remettant au cœur du dispositif l'accès à une alimentation favorable à la dignité des personnes et à leur santé. Cette assemblée a mis en place la loi Egalim²² en 2018 qui inscrit la lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec les actions de la lutte contre l'insécurité alimentaire renforçant la loi Garot²³ de 2016. Dans ce cadre, cette loi a permis la mise en place d'une politique de l'alimentation pour réduire les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité en s'appuyant sur la restauration collective par l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis et en y intégrant une plus grande part des produits durables. Mais cet objectif passe également par la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de renforcer le développement des dons alimentaires en étendant l'obligation des dons des excédents alimentaires à la restauration collective et aux industries agro-alimentaires par une politique avantageuse de défiscalisation des dons alimentaires aux associations d'aide alimentaire.

Parallèlement, des instances interministérielles portent également des actions de lutte contre la précarité alimentaire. Ces dispositifs sont la composante à la fois de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par le ministère des solidarités et de la santé, du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et du Programme National pour l'Alimentation (PNA) [annexe 7, figure 4] :

Au niveau national :

- Le Comité National de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA)

Ce comité interministériel est en train d'établir un plan d'action²⁴ qui sera mis en œuvre à partir de l'année 2022 afin de transformer l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire en co-construction avec les personnes de la précarité alimentaire.

- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) :

Les actions du PNA au travers de son axe « justice sociale » sont coordonnées avec la stratégie de lutte contre la pauvreté afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Le troisième PNA est conçu pour une période de 5 ans (2019-2023) et développe des actions dans la lutte contre la précarité alimentaire et pour une alimentation plus solidaire notamment par le développement d'initiatives territoriales, l'amélioration de la qualité et de la diversité des dons alimentaires et la mise à disposition d'outils aux travailleurs sociaux et bénévoles afin de mieux accompagner les personnes en précarité.

²¹ <https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffEco/egalim-atelier12.pdf>

²² <https://agriculture.gouv.fr/egalim-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

²³ La loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, <https://www.ecologie.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-0>

²⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_action_transformation_aide_alimentaire_cocolupa.pdf

Au niveau régional :

- Le PNA :

Au niveau régional, la mise en œuvre du PNA est confiée à la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF) au travers des Comité Régionales de l’Alimentation (CRALIM), se réunissant au moins une fois par an, afin de décliner ses actions au niveau régional, notamment par des appels à projets, des espaces de dialogues et répertoire et capitaliser les actions sur le territoire.

La DRAAF, bénéficie également de la mise en place du **plan de relance** dans son volet « *agriculture, alimentation et forêt* » suite à la crise sanitaire²⁵. Au niveau des questions de **justice sociale d’accès à une alimentation locale saine**, ce plan dispose de plusieurs volets afin « *d’accélérer la transition agroécologique au service d’une alimentation saine durable et locale pour tous les français* » par le biais de différents appels à projet. Le plan de relance a notamment pour objectif de **soutenir les cantines scolaires** par la mesure « *plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes* » avec pour ambition de soutenir 1 500 communes par des aides aux équipements ou par la formation du personnel de cantine afin de renforcer la loi Egalim visant à favoriser les produits locaux, et les SIQO. La mesure « *Partenariat Etat/collectivités au service des PAT* » permet de **renforcer la coopération des structures sur le territoire disposant d’un PAT**. L’objectif est de porter les territoires comme un moteur pour développer une alimentation durable, saine et locale avec pour objectif national d’au moins un PAT par département grâce à une enveloppe alloué à ceux-ci multiplié par dix. Cet axe se destine aux structures situées dans un territoire avec un PAT labellisé ou en cours de labélisation par des projets inscrit dans le plan d’action de ces PAT comme des espaces test agricoles, des tiers lieux alimentaires, la mise en place d’outils collectifs, etc. Enfin, **l’opération « paniers fraîcheurs »** a pour ambition de pallier les problèmes d’accès économiques et physique à l’alimentation locale et de qualité par le soutien aux projets visant à **favoriser l’accès aux foyers les plus modestes à une alimentation saine, durable et locale**. Les Hauts de France par le biais de la DRAAF, disposent d’une enveloppe de 2,15 millions d’euros pour différents thèmes visant à soutenir les démarches collectives des structurations de l’approvisionnement en produits locaux et de qualité portées par les producteurs, les projets de mise à disposition d’une alimentation de qualité pour tous ou encore, soutenir les initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes. Sont citées comme exemple les démarches comme la création d’épicerie sociale et/ou solidaire avec un approvisionnement local, les drives fermiers visant les populations précaires ou les zones rurales isolées, des équipements de livraisons pour paniers alimentaires, des projets de mise en relation entre les producteurs locaux et les acteurs de l’aide alimentaire ou encore des achats d’équipement collectif de conditionnement ou de transformation des denrées alimentaires. Ainsi par le biais du plan France relance, il y a une volonté de transformer l’approvisionnement des personnes touchées par la précarité vers une alimentation locale et de multiplier les formes de coopérations locales notamment par le biais des PAT sur leur territoire.

- La commission régionale d’habilitation régionale au titre de l’aide alimentaire :

Dans la région Hauts-de-France, l’administration compétente pour recevoir et instruire les demandes d’habilitation est la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), avec l’appui de la DRAAF. Elle permet aux associations de recevoir les contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l’aide alimentaire, de percevoir les denrées alimentaires fournies par les Fonds Européens d’Aide aux plus Démunis (FEAD) ou des Crédit National des Epiceries Sociales (CNES) et celles ayant fait l’objet de défiscalisation. Cet organisme a d’ailleurs mis en place un « Guide

²⁵https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/volet_agri_alim_foret_planrelance_cle4319bb_cle81693f.pdf

d'accompagnement et de bonnes pratiques pour les opérateurs de l'aide alimentaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire »²⁶ avec l'ARS et la DRAAF.

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Elle joue un rôle sur les enjeux de prévention et de la promotion de la santé, elle intervient donc dans le champ de l'alimentation. Elle lance des appels à projet pour les besoins émergents identifiés sur les territoires dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé notamment en lien avec le Projet Régional de Santé et la Stratégie Régionale de lutte contre la Pauvreté

Niveau départemental et communal :

- **La Direction Départementale, du Travail et des Solidarité (DDETS) :** ce service a des interactions avec les structures d'aide alimentaire du département, ils ont pour celles-ci une enveloppe allouée pour des aides de fonctionnement, l'achat de denrées, mais également des crédits attribués durant la période de Covid afin de venir en aide aux associations se voyant interpellées par des nouveaux profils comme les étudiants ou les entrepreneurs. Ils ont également pour objectif de lancer un comité de coordination des structures de l'aide alimentaire sur le territoire de l'Aisne qui démarrera en automne 2021. Cela fait suite à la crise sanitaire ayant impacté certaines des structures du territoire par un défaut d'approvisionnement de denrées comme le lait ou certains produits frais. Ces missions sont une déclinaison de la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté et permettent d'établir une coordination entre les antennes locales et départementales qui sont tous fédérés par des associations « têtes de réseaux » ayant chacun leur fonctionnement propre. L'objectif est de permettre une traçabilité du parcours des personnes accueillies par ces structures afin de (re)lancer leurs autonomisations et d'avoir des actions complémentaires.
- **Chambre d'agriculture :** cette structure axe ses activités envers les agriculteurs et ceux qui ont la capacité de participer aux activités en lien avec les questions d'alimentation (restauration collective, structures de transformation de denrées alimentaire, etc.), la chambre d'agriculture peut également se positionner sur les actions en lien avec la précarité alimentaire notamment sur les enjeux de rapprochement entre les producteurs et les consommateurs précaires.
- **La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) :** territorialement compétente est chargée de l'hygiène des établissements et des denrées alimentaires. Tout établissement doit être déclaré à la DDPP.
- **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) :** ils interviennent dans le champ de l'alimentation par des aides directes à la fois en nature (paniers, colis) ou financières (bons alimentaire, chèque d'accompagnement personnalisé) ou la gestion directe d'une structure de distribution alimentaire (Epicerie et restaurant sociaux). Les CCAS peuvent également avoir un rôle de soutien et de coordination aux associations ou aux acteurs de l'aide alimentaire.²⁷
- **Les Associations d'aide alimentaire :** ils sont le pilier de la mise en œuvre des politiques d'aide alimentaire nationale en fournissant directement l'aide alimentaire à leurs usagers ou indirectement par des structures comme des CCAS ou des associations non habilitées.
- **Les centres sociaux :** impliqués dans le développement social local, pouvant réaliser des ateliers de sensibilisation en lien avec l'alimentation et la santé.
- **Collectivités territoriales et communes :** pour l'orientation des personnes en besoin ou fournir des aides directes ou indirectes ponctuelles.
- **Les acteurs sociaux et de la santé et du social :** pour l'orientation et l'accompagnement des personnes repérés en précarité :
 - o Assistantes sociales ;

²⁶ https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/sites/hauts-de-france.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/guide_aide_a7922.pdf

²⁷ « L'aide alimentaire des CCAS/CIAS en pratique » (UNCCAS, octobre 2011), https://www.unccas.org/IMG/pdf/publication_unccas_l_aide_alimentaire.pdf.

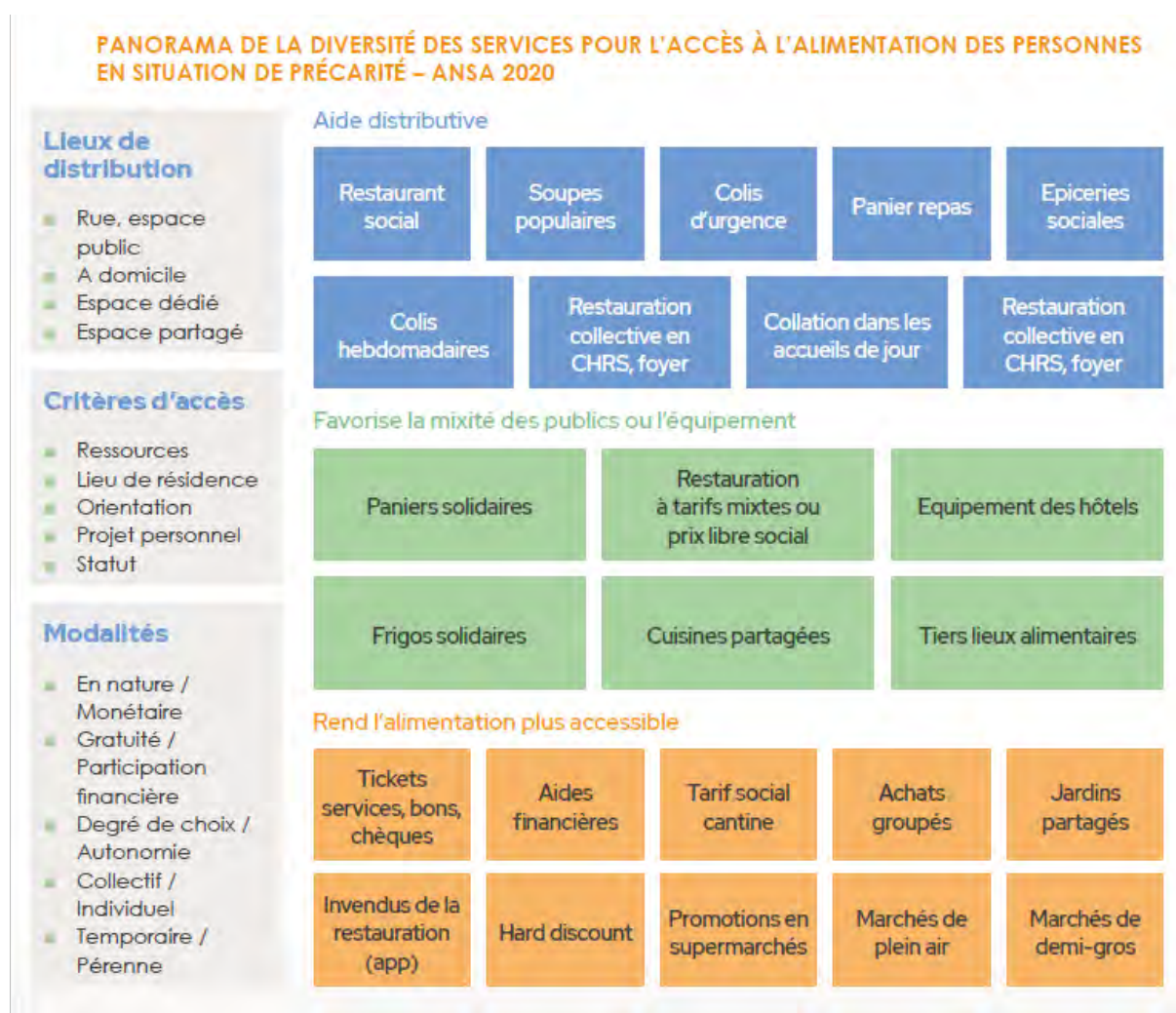
- Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) ;
- La mission locale ;
- La CAF intervenant surtout autour des questions infantiles.
- **Les PAT** : dans leur engagement social d'accès à l'alimentation locale et le développement de nouveaux circuits d'approvisionnement permettant un meilleur accès à une alimentation de qualité.
- **Autres associations en lien avec l'alimentation :**
 - **Solidarité des producteurs Agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL)** : pour faciliter l'organisation des dons de produits agricoles vers les associations d'aide alimentaire
 - **Les chantiers d'insertion** comme Devenir en Vermandois à Guise ou le lycée agricole de Thiérache à Fontaine-lès-Vervins. Cependant, il faut être vigilant sur les questions d'insertion par l'activité économique, car le risque est d'enfermer les personnes touchées par la précarité seulement vers les emplois liés à l'alimentation, l'important est d'au travers de ces actions, développer des compétences pluridisciplinaires en lien avec leurs projets de vie.
 - **Jardins partagés et solidaires** portés par les communes, les associations ou les centres sociaux, mais qui restent peu utilisés par les personnes en précarité sur le territoire renvoyant souvent à des enjeux sociaux et environnementaux, plutôt qu'une activité nourricière.

B. Fonctionnement de l'aide alimentaire :

- Une aide hétérogène :

Il existe de très nombreuses formes facilitant l'accès à l'alimentation pour les personnes en précarité. Ces initiatives peuvent être publiques ou privées, réservées à un public ciblé ou accessible à tous, sous forme financière ou en nature, etc. On se retrouve donc avec une grande **hétérogénéité d'acteurs et de formes d'aide alimentaire** ayant leurs caractéristiques propres de fonctionnement, d'accès et de d'implication des usagers.

Figure 2: les différentes formes d'aide alimentaire



Source : Alim'activ, Fiche synthèse n°13, Agence nouvelle des solidarités actives.

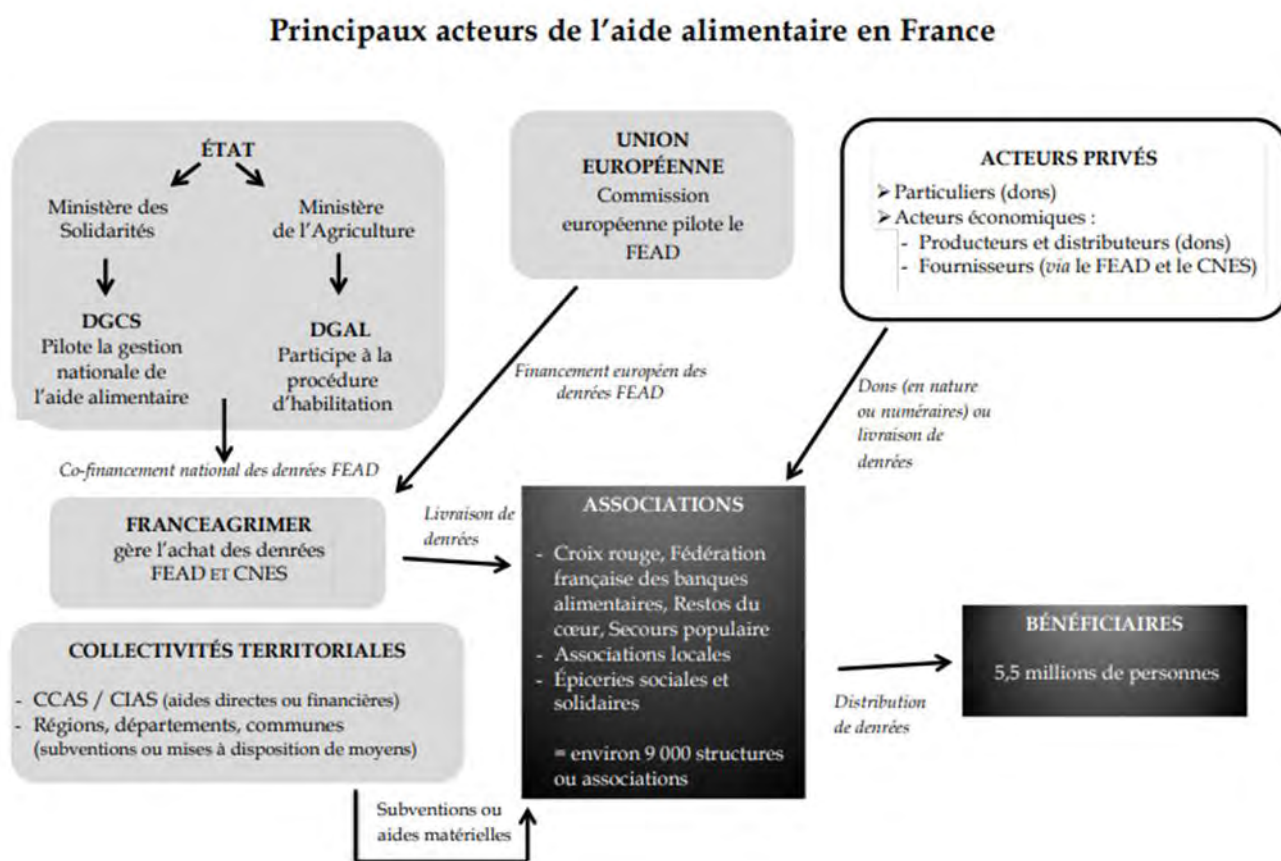
Aujourd'hui, la **forme dominante** de lutte contre la précarité alimentaire reste la **distribution de denrées sous forme de colis** comme l'indique la Fédération des Banques alimentaire. Parmi les différentes associations, 80% pratiquent l'aide alimentaire sous forme de paniers, 13% prennent la forme d'épicerie sociale et 7% des aides se font par la distribution de repas ou de collations²⁸.

Face aux enjeux de pauvreté à la fin des trente glorieuses, de nouveaux organismes ont vu le jour afin de lutter contre le besoin du public en grande précarité et de leur fournir des denrées alimentaires auxquelles ils n'avaient plus la possibilité d'accéder. C'est dans cette optique que sont apparus des associations telles que les Restos du cœur ou la banque alimentaire, et dont l'Etat s'est impliqué sur cette question en leur offrant un soutien financier et dans l'approvisionnement de ces associations caritatives. Ce qui était **à la base créée comme une aide d'urgence** pour venir en aide aux personnes à la rue, désocialisées, ne sachant pas cuisiner et donc être dans l'impossibilité d'une autonomie alimentaire, s'est vite **élargi à un plus large public** (travailleur précaire, retraité, sans emploi, familles à bas revenus ...). Une filière économique s'est ensuite structurée autour de la redistribution des denrées alimentaires avec des acteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire et de

²⁸ Ariane Alberghini et al., « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (I) », *Recherche sociale* 221, n° 1 (2017): 5-92, <https://doi.org/10.3917/recsoc.221.0005>.

la distribution grâce aux subventions directes et indirectes versées par l'Etat et l'Union Européenne (Paturel, 2019).

Figure 3: principaux acteurs de l'aide alimentaire en France



Source : Rapport d'information du Sénat du 10 octobre 2018, p 40.

Ainsi, l'organisation de l'aide alimentaire en France [Figure 6], se révèle comme une **organisation multi-acteurs reposant sur un tissu associatif dense**. Elle comprend un **pilotage centralisé par la politique de l'Etat**, notamment sa politique sociale au travers du Ministère des solidarité et de la santé, mais également la DGCS désignée comme l'autorité de gestion opérationnelle et budgétaire pour les appels d'offre et les habilitations des associations pouvant recevoir les denrées provenant de la FEAD. Elle a également la tutelle de FranceAgriMer (FAG) comme organisme intermédiaire pour la passation des marchés publics, le suivi de leurs exécutions et le contrôle sanitaire auprès des associations distribuant des denrées. L'exécution, quant à elle, est décentralisée, **les associations étant le pilier principal de la mise en œuvre de la politique publique**. Elles ont la responsabilité de la gestion et de la distribution notamment par les associations têtes de réseau (Croix Rouge Française, Restos du Cœur, Secours Populaire, Fédération Française des Banques Alimentaire et ANDES) disposant de la logistique nécessaire pour permettre la répartition des denrées alimentaires (réseaux d'entrepôts et centres de distribution). Il faut également prendre en compte les associations locales qui ne sont pas habilitées et qui sont majoritairement approvisionnées par les banques alimentaires ou encore les CCAS ou les Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) géré par les municipalités. Le processus d'habilitation est organisé à la fois au niveau national par la DGCS et la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) mais également au niveau régional par la DRAAF et la DRJSCS. Il ne faut également pas oublier les structures conciliant insertion et aide alimentaire comme les chantiers de réinsertion, les jardins solidaires ou partagés ou encore les ateliers de transformation. On constate aujourd'hui que l'aide

alimentaire est en pleine mutation avec de nombreux projets et structures voulant développer les sources d'approvisionnement et notamment pour faciliter les dons des entreprises et des producteurs comme SOLAAL, Phénix ou Comerso.

Selon le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)²⁹ de 2019, le recours à l'aide alimentaire a été multiplié par deux entre 2009 et 2018 pour atteindre 335 000 tonnes de nourriture distribuée par an pour 5,5 millions de personnes alors que pour la même année, la France comptait 9,2 millions de pauvres. La moitié des personnes concernées n'ont pas recours à ces dispositifs. Cette aide repose sur quatre piliers, les achats de denrées sur les fonds publics (locaux, nationaux et européens), les dons (des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), entreprises et particuliers), une politique fiscale avantageuse et le bénévolat avec un cadre associatif structurée et enraciné sur le territoire qui professionnalise ses actions mais qui reste fortement implanté par le bénévolat, comptant plus de 200 000 bénévoles. Ce rapport pointe également du doigt le **dysfonctionnement du soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire**. C'est notamment le cas de la FEAD, le principal fournisseur de denrées alimentaires des structures d'aide. Cette aide de la FEAD a permis pour la période 2014-2020, de fournir 22% des 335 000 tonnes de denrées par la mise en place d'un fond de 587 millions d'euros dont 500 millions d'euros fournis par l'Union Européenne. L'avantage de ce fond est qu'il permet une large liste de produits, d'une prévisibilité et d'une récurrence des stocks. Il s'inscrit dans un cadre pluriannuel de financement de l'Union Européenne, permettant une sécurité à moyen terme pour les associations. Cependant, ce système n'est pas parfait et l'IGAS nous indique **une absence de coordination entre les différentes sources de financement, une complexité de gestion** française impliquant des problèmes de trésorerie pour les organismes publics qui doivent gérer les aides de la FEAD et une **non-intégration entre les différentes politiques liées à l'alimentation dans une stratégie globale**. De plus, la forme des appels d'offre publics des denrées alimentaires favorise les commandes les moins chères pouvant découler sur des scandales comme l'affaire des faux steaks hachés³⁰. Ainsi, on se rend compte que **la FEAD n'est pas adaptée aux besoins qualitatifs et quantitatifs des personnes en précarité**, avec une sur-représentation des protéines animales et une sous-représentation des fibres, de certains acides gras et vitamines. Il est également critiqué sur l'aspect de la qualité gustative.

A ces dispositifs, s'ajoutent également la loi Garot (2016) qui donne des avantages fiscaux pour les dons alimentaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la loi Egalim (2018) dans ses objectifs d'accès à une « *alimentation saine, diversifiée de bonne qualité, en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique* ». Elle désigne de nombreux acteurs pouvant jouer un rôle dans l'aide alimentaire **sans imposer de mode d'organisation ou de chef de file de cette action**. Elle impose cependant des **contraintes à l'aide alimentaire** comme le respect de la **dignité** des personnes et notamment leur **participation**, dans une perspective globale **d'inclusion** sociale, la poursuite d'objectifs de la politique agricole et alimentaire en particulier en matière d'ancrage territorial de la production. Elle formalise également les **notions d'accompagnement des associations** et de leurs bénévoles et veut engager l'alimentation comme point de départ vers l'insertion, et cherche également à favoriser le développement des circuits courts pour l'achat de produits d'aide alimentaire et favoriser les actions des PAT dans ce domaine. Cependant, les lois Garot et Egalim ne répondent pas totalement aux enjeux des associations d'aide alimentaire qui se retrouvent en **contradiction avec les objectifs des distributeurs**. D'un côté, les distributeurs se retrouvent dans un objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire, leur logique est avant tout un objectif de rentabilité par l'optimisation fiscale et économique des denrées invendues, **le don aux associations sera donc le dernier maillon de la chaîne dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Cela a pour conséquence auprès des associations d'aide alimentaire un décalage entre les denrées distribuées et les besoins nutritionnels des

²⁹ Franck Le Morvan et Wanecq Thomas, « La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique » (IGAS, décembre 2019), <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>.

³⁰ <http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-695-notice.html>

bénéficiaires par une surreprésentation des produits gras, sucrés et salés et une sous-représentation des produits frais³¹. Enfin, la réduction fiscale coûte 360 millions d'euros par an et laisse le coût du traitement des déchets alimentaires et leur logistique aux associations s'occupant des ramasses.

C. Les acteurs et dispositifs d'aide sur le territoire de Thiérache :

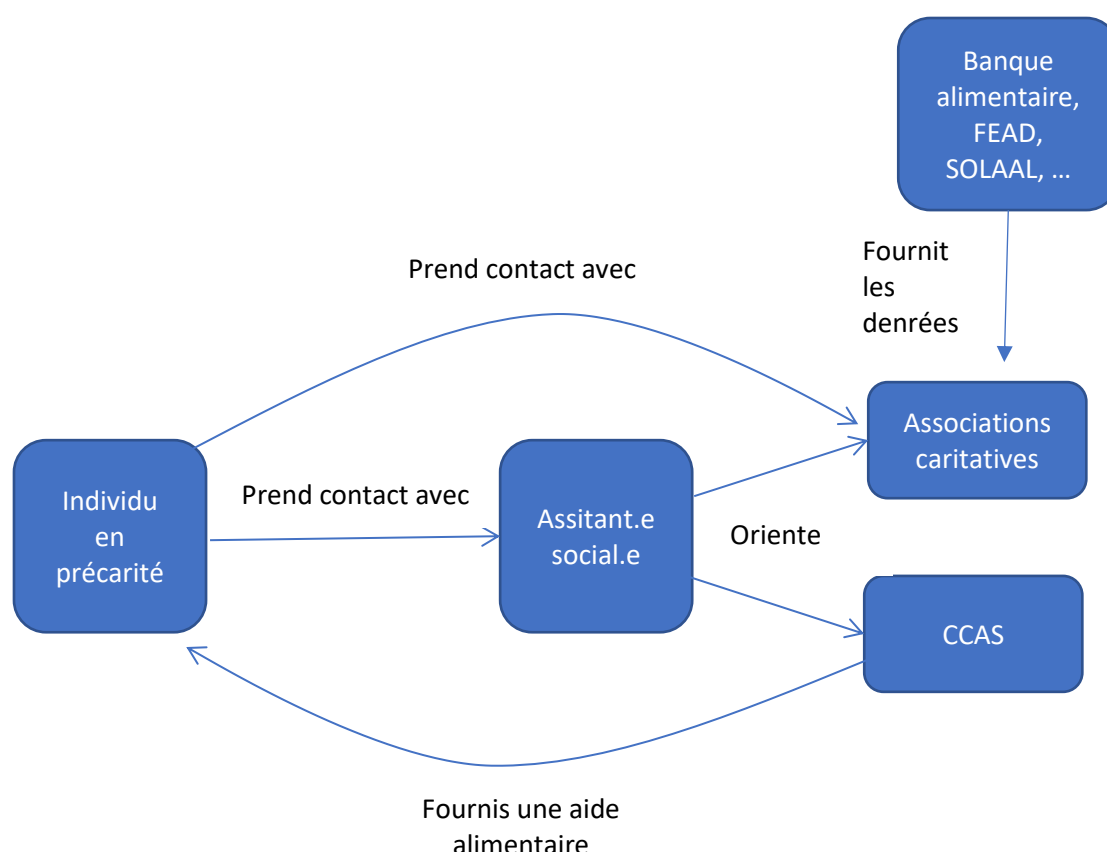
Interroger les stratégies et les pratiques alimentaires des ménages en situation de précarité nous a amené à rencontrer les acteurs sociaux, les acteurs institutionnels ainsi que les bénévoles au sein des associations présentes sur le Pays de Thiérache. Cette partie permet de témoigner des dispositifs d'aide alimentaire sur le territoire pour mieux rendre compte de ses particularités.

Aujourd'hui l'accès à l'aide alimentaire pour les personnes en précarité au Pays de Thiérache se fait par deux entrées. Celles-ci peuvent directement contacter les associations caritatives ou les CCAS afin de bénéficier de l'aide alimentaire sous condition de ressources. Elles peuvent également être envoyées sur ces dispositifs via une assistante sociale qui assure une écoute et un accompagnement suivi des ménages. Les assistantes sociales fonctionnent comme un rouage en fonction des besoins des personnes suivies et peuvent les diriger vers les actions disponibles, mais également aider au montage des dossiers pour y accéder.

Par exemple, l'UTAS de Thiérache, bénéficie d'une enveloppe dédiée aux secours financiers pour différentes situations dont l'alimentation par des dons financiers en espèce. Ils ont également un rôle d'orientation vers les structures luttant contre la précarité alimentaire dans leurs missions d'accompagnement social (aide alimentaire, ateliers en lien avec l'alimentation), mais également l'aide à la gestion budgétaire et la dimension des dépenses relative à l'alimentation. Enfin, ils ont des actions de financement dans le cadre des crédits d'insertion RSA ou d'actions d'insertion. Des partenariats avec les Restos du Cœur ou des laboratoires pharmaceutiques permettent également de fournir des dons de denrées ou de nutrition pour la petite enfance afin de pallier certaines situations d'urgence alimentaire.

³¹ « Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Évaluation de l'application des dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et du décret d'application du 28 décembre 2016 » (Cabinet EY, novembre 2019), <https://agriculture.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-evaluation-de-lapplication-des-dispositions-prevues-par-la-loi-garot>.

Figure 4 : schéma de l'accès à l'aide alimentaire



Quentin Rouffignac

1. Des caractéristiques ancrées dans un territoire rural :

Les structures d'aide alimentaire présentes sur le territoire ont **l'avantage, mais également l'inconvénient d'être de petits centres ruraux**. Le nombre d'acteurs étant réduit, cela permet de favoriser leur connaissance entre eux et donc d'orienter plus aisément les personnes nécessitant une aide vers les bons endroits. En effet, cela permet d'inscrire les personnes accueillies dans **une démarche d'accompagnement plus personnalisée**, les bénévoles des associations peuvent se permettre d'avoir plus de temps consacré à écouter les demandes et de créer une **relation de proximité** pour que les gens puissent se livrer, ce qui ne serait pas possible dans les centres accueillants plus de personnes. De plus, les personnes côtoyant les mêmes centres durant plusieurs années, ces espaces se transforment souvent en des lieux de socialisation importants pour eux. C'est également le cas pour les mairies délivrant des bons alimentaires à ses habitants. Le fait de se trouver dans des communes avec peu d'habitants permet de connaître plus facilement la situation de la personne et donc de pouvoir lui fournir une aide en fonction de sa demande et de l'accompagner dans la durée. La taille de ces communes est donc propice pour les échanges d'informations et de coopération.

« On a la chance d'être un petit centre donc on connaît bien les gens. Les gens, ils ont confiance en nous parce qu'ils ont vu que nous, on n'était pas là à les juger. Il faut qu'ils sentent qu'il n'y a pas de jugement quand on les accueille. » [Bénévole de l'aide alimentaire rencontré.e]

Pourtant, cette caractéristique peut également être un inconvénient dans ces centres-bourgs où l'interconnaissance y est souvent forte et peut être un **frein dans l'accès de l'aide alimentaire**.

Certaines familles vont taire leurs difficultés afin de ne pas **exposer leur situation personnelle et de la stigmatisation au sein de la communauté** malgré leurs besoins.

2. Le rôle important des communes et de leurs CCAS :

Le rôle des municipalités est également primordial dans le fonctionnement de structures associatives de distribution alimentaire qui ont peu de moyens, notamment en mettant à **disposition à titre gratuit des locaux** afin d'accueillir le public et de stocker les denrées alimentaires. Les mairies étant des interlocutrices importantes auprès de leurs populations, elles permettent également aux personnes en difficulté d'être **redirigées vers les services d'aide alimentaire à proximité**. Il est important de travailler sur l'interconnaissance entre ces structures afin de permettre aux mairies et aux collectivités d'ouvrir le champ des possibles sur leur territoire en termes de solidarité alimentaire. Concernant leurs actions, elles sont assez limitées. Certaines mairies délivrent **des bons alimentaires à titre ponctuel** à leurs habitants, celles-ci se font au cas par cas, pour des situations exceptionnelles (retard dans les aides sociales, fermeture de la restauration scolaire lors du confinement, pendant la période des fêtes, etc). **Des communes ayant peu d'habitants ont souvent vu leur CCAS être supprimé** depuis la loi NOTRe³² du 7 août 2015³³. Certaines ont gardé une ligne de budget afin de venir en aide à leurs habitants généralement sous forme de bons alimentaires. Pour aller plus loin sur les notions d'actions sociales des petites communes sur ce territoire, il est intéressant de se pencher sur la question de « l'action sociale d'intérêt communautaire » introduite par l'amendement du 24 juin 2021³⁴ afin de favoriser la création de Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Les CCAS sont les instruments privilégiés des communes afin de répondre aux problématiques propres à l'action sociale. Cependant, les petites communes moins dotées en ressources doivent également faire face aux situations de fragilité des habitants. Face à des communes avec des enjeux homogènes (vieillesse de la population, problème d'emploi, communes isolées ...) qui influencent les conditions de vie des habitants à faibles ressources, il y a donc un enjeu commun de répondre aux besoins des habitants les plus fragiles. Cela peut passer par la création de CIAS. En effet, ces structures sont une bonne stratégie pour les petites communes qui souhaitent se regrouper pour créer un établissement public intercommunal dédié à l'action sociale et ainsi **mutualiser des moyens et un territoire d'action plus important** pour favoriser la connaissance des besoins sociaux. Ce regroupement permettrait de pallier la faiblesse de moyens des communes.

Outre la délivrance de bons alimentaires, certaines communes ont développé des distributions de colis alimentaires auprès de leurs populations les plus fragiles. **La modalité de ces actions est propre à chaque CCAS** en termes d'approvisionnement (auprès de la Banque alimentaire de l'Aisne, achat auprès des commerçants, ...), de fréquence de distribution (mensuellement ou une fois par an ...) ou de populations visées (personnes âgées, ouvert à tous, ...).

Il faut également citer **l'épicerie solidaire « Les quatre saisons » du CCAS d'Hirson** créé en 2006, la seule sur le territoire. Son fonctionnement est régi par un système de « donnant – donnant » en prenant la forme d'une épicerie de quartier où les usagers peuvent venir choisir leurs denrées, mais également des produits d'hygiène et d'entretien en payant entre 10% et 30% du prix. En échange de ce service, les personnes inscrites doivent participer à des ateliers organisés par le CCAS à hauteur de 3 heures par semaine pour les habitants de Hirson et 9h pour les autres (vestiaire, ressourcerie, bricolage, jardins, sophrologie, épicerie ...). Ces ateliers permettent d'offrir un cadre de lien social propice à la valorisation des savoirs faire de leurs usagers, de créer une expérience et de faire découvrir de nouvelles activités **valorisables dans un contexte de recherche ou de retour à l'emploi**. Cette aide

³² <https://www.manche.gouv.fr/content/download/36344/259591/file/LDE%20N%C2%B032%20-%20La%20suppression%20des%20CCAS%20dans%20les%20communes%20de%20moins%20de%201500%20hab.pdf>

³³ Cette loi permet de supprimer l'obligation de disposer d'un CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants afin de simplifier la tenue des comptes de ces communes.

³⁴ https://www.senat.fr/encommission/2020-2021/588/Amdt_COM-473.html

est apportée à environ 80 ménages pour des contrats de 6 mois renouvelable et fonctionne grâce à des partenaires (banque alimentaire, ANDES, grandes surfaces, ...).

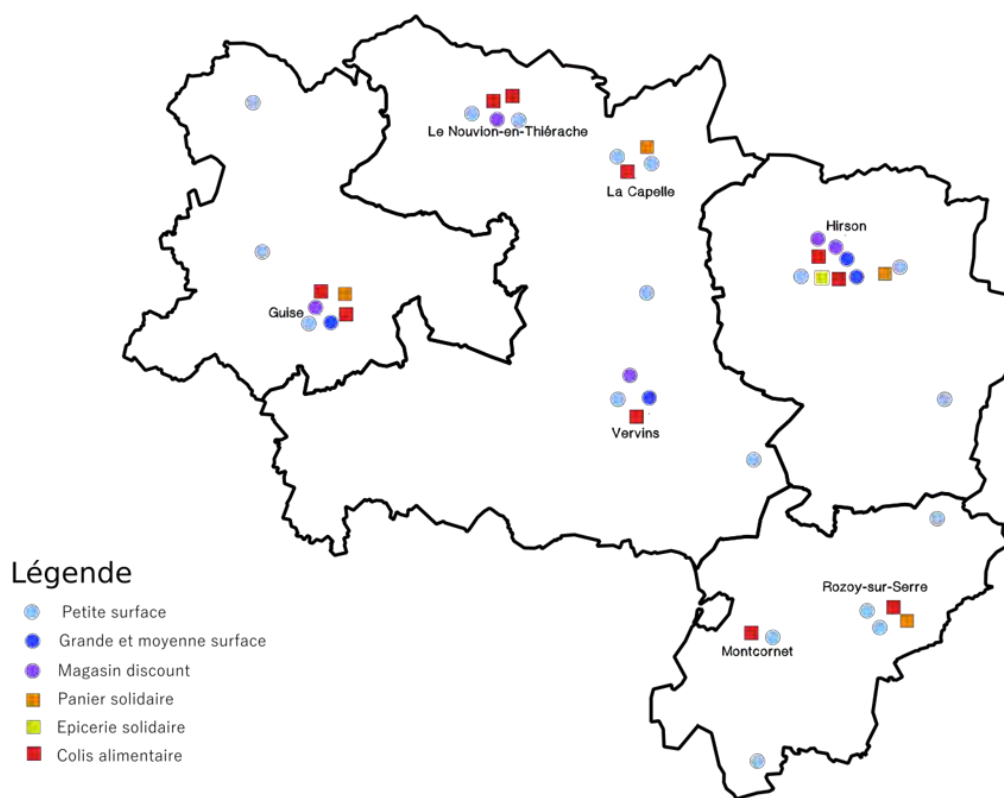
3. Additionné par les associations rattachées à des grosses structures nationales :

L'aide alimentaire présente sur le territoire est **organisée par des structures déjà fédérées** par les associations tête de réseau en France (Fédération des Banques Alimentaires, Restos du cœur, Croix-Rouge, ANDES), **ayant toutes leurs propres systèmes de fonctionnement, leurs valeurs**. Cela rend une tâche de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire plus difficile.

De plus, ces dispositifs d'aide alimentaire sont très largement **soutenus par le bénévolat** et notamment celui des personnes âgées, ce qui peut également poser les **problèmes du renouvellement** des forces de ces structures pour les faire durer dans le temps. Le climat actuel avec la crise sanitaire pose également soucis si les bénévoles se retrouvent tous cas contact ou s'ils font partie des populations à risque, pouvant entraîner l'arrêt complet du guichet de distribution. Il est néanmoins indispensable d'intégrer ces acteurs dans cette démarche, étant en contact direct avec les personnes en précarité, ayant connaissance des enjeux de leurs usagers et ayant créé une relation de confiance. Pourtant nous avons beaucoup été mis en garde sur la **logique statisticienne** du fonctionnement de ses structures ce qui peut créer **une concurrence dans le secteur caritatif** au détriment des personnes en précarité, mais également de la qualité des denrées souvent comptabilisé en poids sans vraiment prendre en compte leur qualité ou leur diversité. Cela pose également problème pour les plus petites structures présentes sur le territoire réduisant leurs zones de chalandise pour la récupération des dons alimentaire auprès de commerçants partenaires et expriment le besoin d'être moins isolés pour développer des actions communes. En effet, aujourd'hui **les interactions entre les acteurs de l'aide alimentaire sont assez pauvres** et concerne du **partage de denrées en fonction des stocks** de chacun. De plus, les structures ayant mis en place des actions ciblées sur l'alimentation se retrouvent également dépendantes aux financements annuels demandant une redondance dans le montage de dossier afin de développer en permanence des actions spécifiques et aimerait avoir des financements réguliers afin de pérenniser leurs actions sur le plus long terme.

Il existe également **au niveau des missions locales, des aides financières** destinée aux jeunes suivis par ces associations notamment les aides du **Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)** permettant de fournir un secours temporaire pour les besoins urgents et notamment de subsistance concernant la nourriture.

Figure 5 : Paysage alimentaire sur le Pays de Thiérache



Cette carte représente d'une part les offres d'aides alimentaires directs (distribution de denrées, épicerie sociale) et la présence de GMS sur le Pays de Thiérache. On constate une offre d'aide alimentaire mal répartie concentrée autour des principales municipalités pouvant laisser de côté les personnes isolées dont les déplacements peuvent être contraints par différents facteurs.

4. Des sources d'approvisionnement en denrées multiples :

A l'image des multiples acteurs intervenant dans les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, les sources d'approvisionnement des structures présentes sur le territoire sont multiples et font intervenir différents acteurs et diverses sources :

- **Les denrées fournies par la FEAD** : ce sont des denrées produites par appel d'offre réalisé pour le compte de l'Etat par FranceAgrimer à destination des associations habilitées.
- **Les dons de denrées** : ce sont les dons des enseignes de la grande distribution sur les produits frais ou proches des dates limites de consommation. C'est également le cas pour les industries agro-alimentaires fournissant des produits ne pouvant être vendus comme les produits avec des défauts d'emballages ou d'étiquetage. Il existe également des plateformes comme SOLAAL facilitant les dons entre agriculteurs et associations.
- **Les collectes nationales** : Ce sont les opérations de collectes auprès du grand public organisées chaque année par les organisations nationales et locales au sein des commerces.
- **Les ateliers d'insertion autour de l'alimentation** : dont une partie des récoltes permettent de fournir l'aide alimentaire. C'est le cas pour l'atelier d'insertion de Hirson fournissant une partie de l'épicerie sociale et la restauration collective de la ville. Mais également l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) du lycée agricole de Thiérache permettant de fournir la cantine de l'établissement.
- **Sur leurs fonds propres ou via des subventions** : permettant des achats de produits auprès des commerces, ou d'appel à commande comme pour les restos du cœur.

5. Une place dominante de la forme classique de l'aide alimentaire par la distribution de colis :

La solidarité alimentaire sur le territoire de Thiérache est largement portée par les antennes locales des réseaux nationaux de l'aide alimentaire. Ce sont des associations dont l'activité principale est la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Elles fonctionnent exclusivement sur le bénévolat et ont développé des compétences spécifiques autour de la gestion de l'aide alimentaire. La composition des colis est relativement semblable et permet de fournir aux personnes accueillies des protéines (viande, œufs, poissons...), des produits frais (légumes, produits laitiers ...), des conserves, des produits surgelés ou sec, etc. en fonction des équipements disponibles pour la conservation et le suivi de la chaîne du froid. L'accès à cette ressource est **calculé sur la base du reste à vivre**, dont les modalités sont propres à chaque structure et généralement **situé autour du RSA**. Ce barème est constitué par la différence entre les ressources (salaires, prestations sociales, indemnités, retraites, etc.) et les dépenses de chaque ménage (loyers, charges, dettes, taxes, factures, etc.). Pourtant, leurs organisations de distribution au sein de locaux réservés exclusivement à l'allocation de denrées ne permettent pas de favoriser la mixité sociale et cantonnent les personnes en situation de pauvreté dans des circuits d'approvisionnement parallèle

On peut citer sur le territoire :

- **Les antennes locales des Restos du cœur** (respectivement à Guise, Hirson, Montcornet, Rozoy sur Serre et le Nouvion en Thiérache) : régies sous un principe d'accueil inconditionnel, répartis sur deux campagnes d'hiver et d'été cette dernière ayant un barème plus restrictif. Ce principe d'accueil inconditionnel permet également de mettre en place des actions ciblées en fonction des besoins exprimés (vestiaires, aides aux démarches administratives, aides à la personne, séjours, vacances, etc.). Il été décidé au sein des Restos du Cœur de fournir 1/3 de produits frais, 1/3 de produits surgelés et 1/3 de conserves ou produits sec et permettant d'assurer 6 équivalents repas par semaines à ses usagers. Les denrées proviennent en majorité de leur service national d'approvisionnement qui permet de faire des économies d'échelles d'achats en gros, puis des approvisionnements de la FEAD (40%) et enfin de la collecte nationale. Cela permet d'assister 725 familles au Pays de Thiérache. La distribution des denrées se fait de manière accompagnée, les personnes accueillies peuvent choisir les denrées disponibles. Cela permet par la même occasion d'avoir un retour sur les denrées fournies à la dernière distribution.
- **Les centres locaux de la Croix Rouge à Vervins et Guise** : permettent de fournir un colis type de 10kg par personnes deux fois par mois afin d'apporter une aide ponctuelle pour une durée plus ou moins longue en échange d'une contrepartie financière (excepté pour les colis d'urgence). La situation de la personne est évaluée lors d'un entretien afin de constituer un dossier et d'adapter au mieux la réponse à l'aide demandée. Ces deux structures permettent de venir en aide à 135 personnes en moyenne avec une nette augmentation des bénéficiaires sur le secteur de Guise. [\[Annexe 8, tableau 6\]](#)
- **Des structures achetant des denrées à la banque alimentaire** : en échange du versement d'une cotisation annuelle et d'une participation de solidarité, la banque alimentaire va redistribuer ses collectes de denrées auprès des grandes surfaces et des entreprises agro-alimentaires mais également les denrées provenant de la FEAD. Cette association avec la banque alimentaire permet de fournir les usagers des CCAS comme La Capelle ou le Nouvion en Thiérache en encore les Relais alimentaire d'Hirson.
- **Autres** : comme par exemple la Mairie de Lemé offrant des colis alimentaires à la période des fêtes pour les personnes de plus de 65 ans (100 colis pour 70 ménages) par des achats réalisés

dans les commerces locaux. Plusieurs mairies sur le territoire disposent de distribution de colis pour leurs habitants à titre ponctuelle dans l'année souvent lors des périodes de fêtes de fin d'année.

6. Des initiatives différentes qui se développent :

Les paniers solidaires financés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Picardie et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la région Haut-de-France : des paniers en circuits courts sont financés par la MSA Picardie et la CAF. Le prix moyen d'un panier est de 25€ avec une contribution de 5€ de la part des bénéficiaires. Ils sont distribués 1 à 2 fois par mois pendant 3 mois et renouvelable 1 fois pour 44 familles. Ce dispositif a un double enjeu : **soutenir les agriculteurs locaux** (aujourd'hui au nombre de 21) et leur permettre de nouveaux débouchés. Ce dispositif est destiné à **cibler les personnes n'ayant pas l'habitude de bénéficier des aides sociales** car au-dessus des seuils, mais touché par la précarité depuis la crise sanitaire, le tout **en créant du lien entre les producteurs et les consommateurs** et faire découvrir l'offre en circuit court et de la diversité de la production présente sur le territoire.

Les centres de distribution sont portés par les centres sociaux locaux de Vervins, la Capelle, Saint Michel, Rozoy sur Serre et le magasin associatif, les Copains d'Thiérache de Guise.

La démarche d'accompagnement global du secours catholique : le but est de dépasser l'aide alimentaire dans sa logique seulement distributive ne prenant pas forcément en compte tous les aspects de la précarité alimentaire (la dignité, pouvoir d'agir, ...). Cette démarche d'accompagnement est inscrite dans **une logique de retour vers l'autonomie**. Dans ce cadre **l'alimentation sert de porte d'entrée** en étudiant les raisons et les causes de la demande d'aide alimentaire pour développer un accompagnement qui sera global par un accueil et un accompagnement individuel, des actions collectives et des espaces de rencontre³⁵ [annexe9, figure 9]. Sur le territoire, des actions ont déjà été menées notamment par des ateliers cuisine en co-animation avec le centre social Tac Tic de la Capelle sur les questions de l'aide à l'alimentation, mais également par la mise en place d'une convention avec les Carrefour Market de La Capelle pour la création d'un rayon date courte contre le gaspillage alimentaire et la création d'un rayon d'alimentation pour les petits budgets. Ainsi, le Secours Catholique souhaite développer des actions selon deux axes, « une cuisine et une alimentation pour tous » par le développement des épiceries sociales et solidaires sur le territoire et par le soutien des producteurs locaux, et un thème « alimentation à petit budget et bien être » sur les enjeux d'alimentation de qualité et des liens sociaux avec des actions autour de la cuisine, des échanges et du partage, de calcul du budget et de la valorisation des personnes et de leur santé. Ainsi, le Secours Catholique est en recherche d'actions menées sur le territoire afin de se positionner comme un acteur de soutien et complémentaire dans le but de compléter l'offre déjà mis en place dans la Thiérache.

Le développement du projet P.A.N.I.E.R.S³⁶ (Pour un Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire) dans l'Avesnois et en Picardie. Les 3 associations régionales Bio en Hauts-de-France, le réseau des Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) des Hauts-de-France et les Anges Gardins ont développé avec leurs équipes locales, les acteurs sociaux, et les acteurs publics, la mise en place de paniers aux personnes en précarité alimentaire avec les producteurs locaux afin de consolider la filière bio locale en créant des débouchés. Ainsi, les usagers bénéficient d'un tarif préférentiel ainsi qu'un accompagnement au changement d'habitudes alimentaires par des ateliers de sensibilisations et de formation (le panier servant de support), afin d'accroître l'autonomie alimentaire

³⁵ Pour aller plus loin sur cette démarche vous pouvez consulter la Synthèse des travaux du groupe Alimentation de l'Uniopss, https://www.unaf.fr/IMG/pdf/plateforme_groupe_alimentation_uniopss.pdf

³⁶ https://www.supagro.fr/PrecaAlim/files/PANIERSPourUnAccesAUneNourritureIn_bf_fichier_f68_fiche-experience-dispositif-paniers_hauts_de_france.pdf

en fonction de ses besoins, moyens et en raccord avec les enjeux de santé et d'environnement. L'investissement des paniers fonctionne grâce à la multiplication des financeurs par la mise en place d'un fond de dotation permettant d'entretenir le projet dans la durée.

Derrière ces deux dernières actions, en plus de l'aide alimentaire, il y a la notion de développement personnel et de lutter contre le découragement et la solitude. L'idée de remettre le pouvoir d'agir au cœur de l'action et permettre aux gens de s'aider eux-mêmes. Accueillir et donner est vu comme un moyen pour l'autre de s'ouvrir et comprendre sa situation avant de l'orienter ou l'accompagner, l'enjeu principale n'est plus de « faire pour », mais « faire avec ».

Il faut également prendre en compte toutes les initiatives portées par les acteurs sociaux comme les centres sociaux, la mission locale, etc. notamment par des ateliers en lien avec l'alimentation (atelier cuisine, équilibre alimentaire, jardins partagés, gestion du budget alimentaire ...). Cependant, **ces initiatives se regroupent dans des petits espaces de solidarité qui restent assez « confidentiels »**. Il y a donc un enjeu de faire connaître les activités de chacun dans le but de créer du lien entre les acteurs de la solidarité au travers d'espaces de parole afin **d'amorcer une démarche de coordination des actions** ayant lieu sur le Pays de Thiérache.

En conclusion, au vu du nombre important d'acteurs ayant leurs fonctionnements propres sur le territoire, il est important de faire un **travail d'interconnaissance** entre les structures de l'aide alimentaire. Il faut également effectuer ce travail auprès des agents territoriaux dans l'objectif de **faire connaître les initiatives disponibles** aux personnes en fragilités selon leurs fonctionnements et leurs critères d'entrées et donc de renforcer l'accès aux droits pour celle-ci. En effet, on constate un manque d'articulation entre les acteurs de l'aide alimentaire, ce sont des structures ayant leurs propres circuits et réseaux et le lien entre elles existent peu, la coordination se faisant principalement sur des modalités pratiques. Pour remédier à ce manque d'échange global, il est nécessaire de **créer des espaces d'échanges** afin de discuter des pratiques et des logiques de complémentarité entre les acteurs de l'aide alimentaire et les acteurs sociaux afin de bénéficier d'une meilleure orientation et accompagnement des personnes.

D. Types de profils et types de réponses d'aide alimentaire :

Le rapport réalisé en 2014 par la Fondation Recherche Sociale (FORS)³⁷ a permis de faire une classification des modes de gestion des ménages concernés par l'insécurité alimentaire ainsi que l'adéquation des réponses apportées par les différents dispositifs d'aide alimentaire. D'après les différentes lectures et les personnes rencontrées, **les profils présents sur le territoire** correspondent aux types de ménages dit de « **gestion indirecte** » et « **multi-activateurs** » cependant les **réponses d'aide alimentaire** sur le territoire, selon ce rapport ne semblent **pas en adéquation avec les attentes**.

Type de bénéficiaires	Caractéristiques :	Attentes de l'aide alimentaire
« L'autogestion » de l'insécurité alimentaire	Un budget déséquilibré par une brutale diminution des ressources (nouveaux pauvres, retraités, séparation conjugale ou veuvage, maladie longue ...)	Les bons alimentaires : Ceux-ci ne s'orientent pas spontanément vers les dispositifs d'aide alimentaire, qu'ils considèrent réservé à une

³⁷ Benjamin Badia et al., « INEGALITES SOCIALES ET ALIMENTATION - Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ? » (Paris: FORS, décembre 2014), <https://agriculture.gouv.fr/inegalites-sociales-et-alimentation>.

	Des charges incompressibles élevées. Des ménages qui s'appuient sur l'aide familiale et son réseau (et moins au réseau d'aide alimentaire qu'ils ne leur pensent pas destinée, par peur du jugement social ou par méconnaissance des circuits d'aide sociale). Des ménages qui n'entrent pas toujours dans les critères d'accès des structures d'aides.	population en grande précarité auxquels ils n'imaginent pas appartenir. Les bons alimentaires paraissent donc plus adaptés à ces personnes qui sont dans l'attente d'un coup de pouce financier à court ou moyen terme dans l'attente d'un réajustement financier.
L'aide alimentaire comme levier de « gestions indirect » du budget	Des parcours d'emploi fragiles (emplois précaires, intérim, temps partiel subi ...). Des ressources peu élevées mais les excluant des dispositifs d'aide sociale et des charges mensuelles importantes. Absence de marge de manœuvre en cas d'imprévu. Un recours à l'aide alimentaire comme coup de pouce pour favoriser d'autres postes de dépenses. Un recours discontinu dans le dispositif.	Les épiceries sociales et solidaires : Les prix pratiqués par les épiceries sociales et solidaires font partie de leur stratégie d'économies sur les postes de dépenses de consommations courantes et donc de réduire leurs dépenses alimentaires afin de privilégier d'autres postes de dépenses plus importants tout en les maintenant dans des pratiques de consommations habituelles.
Les « multi-activateurs »,	Des ménages installés dans la précarité, aux ressources peu élevées dépendant des aides sociales. Un recours à l'aide alimentaire qui est devenu une routine et qui est le pilier fondamental de l'alimentation. Une pratique de gestion de la pénurie. Une qualité et une diversité des aliments proposés par l'aide alimentaire rendant une alimentation monotone et de faible qualité (fraîcheur et goût). Une aide alimentaire qui ne favorise pas leurs autonomies dans les choix d'alimentation, mais qui joue un rôle de soutien moral et social important.	Les dispositifs innovants (jardins partagés, paniers solidaires ...) : Ces ménages, sont critiques vis-à-vis de la faible diversité et qualité des aliments proposées ainsi que le manque d'autonomie dans le choix des paniers. Les dispositifs favorisant les circuits courts et la participation active des bénéficiaires semblent adaptés à ces ménages
Les « mono-gestionnaires »	Les ménages quasiment sans ressources. En difficulté sur le plan administratif et ou résidentiel. Des ménages hors cadre des critères sociaux.	Les repas chauds : Ils ne disposent pas d'espaces de stockage ni d'équipements pour cuisiner rendant les colis alimentaires ou les offres des épiceries sociales et solidaires limitées.

Nous allons le voir, l'aide alimentaire au Pays de Thiérache fait partie d'une composante prépondérante dans l'organisation alimentaire des ménages tant en valeur qu'en volume. Elle constitue pour eux une « **assistance** » tout en maintenant des achats réguliers dans les GMS. On retrouve également des profils dont l'utilisation de l'aide alimentaire est vue comme un **complément de soutien** dans le but de réaliser des économies afin de les orienter vers d'autres postes de dépenses. Selon ce rapport, il y aurait donc une **inadéquation entre les structures d'aide alimentaire sur le territoire et les types de ménages usagers** de ces structures par rapports aux besoins exprimés dans cette enquête.

E. Restauration collective scolaire :

La principale source de préoccupation et de tension dans les familles en précarité est de nourrir leurs enfants, ceci fait l'objet d'une lutte de tous les jours. Ainsi, l'école se révèle être pour les familles un des leviers principaux dans l'objectif de lutte contre la précarité alimentaire pour les plus jeunes (Ramel, 2016). Le repas à la cantine du midi assure une alimentation journalière équilibrée en plus d'être un temps de socialisation pour l'enfant. De plus, l'offre de petit-déjeuner et de goûter, permet de gommer les inégalités entre les élèves ayant tous le même goûter à la pause et permet de ne pas faire culpabiliser les familles d'envoyer leurs enfants à l'école le ventre vide le matin. Cette offre permet également une meilleure égalité des chances, la faim jouant sur la concentration des enfants et donc leur apprentissage. Il est donc important de vérifier deux leviers d'actions, l'adaptation des prix du repas en fonction des capacités monétaires des ménages et les distributions de petits-déjeuners et des goûters à tous les enfants (dans le but d'éviter la stigmatisation). (Paturel, 2019).

Bien que les enfants soient de plus en plus nombreux à prendre des repas à la restauration collective scolaire dans les écoles primaires (soit environ 7 enfants sur 10), le rapport « un droit à la cantine pour tous les enfants » (juin 2019)³⁸, nous apprend que « *40% des familles défavorisées ne mangeraient pas à la cantine contre 17% des élèves issus des catégories socioprofessionnelles supérieures.* ». Si la restauration est un service public administratif obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire, elle est néanmoins un service facultatif pour l'enseignement primaire. Par conséquent, cette situation peut être source d'inégalités d'accès à la cantine entre les communes en particulier pour les élèves d'écoles rurales et périurbaines ayant des capacités budgétaires différentes selon les communes. Les tarifs pratiqués étant laissés à la libre décision des communes, l'inscription à la cantine pour les familles à bas revenus constitue donc un taux d'effort proportionnellement plus élevé que pour les familles plus aisées. L'importance de la tarification progressive liée au niveau du revenu des parents est le meilleur atout pour lutter contre le principal frein tarifaire dans l'objectif de garantir une égalité d'accès aux usagers à ce service public. (Défenseur des droits, 2019). Or, le baromètre de la pauvreté réalisé par l'IPSOS-Secours Populaire en 2018, nous montre que 19 % des parents d'enfants de moins de 18 ans rencontrent des difficultés financières pour payer la cantine, ce qui est le cas d'une majorité de parents issus de foyers très modestes³⁹.

Ainsi, on peut voir la restauration collective scolaire comme un moyen politique de lutte contre la précarité et des inégalités sociales de santé. Les décisions prises au niveau de ces établissements vont également bien au-delà, puisque c'est également un lieu d'apprentissage et de transmission de savoirs et de sensibilisation nutritionnelle et écologique. Comme le précise la circulaire n°2001-118 du 25 juin 2001, « *Le repas de midi n'est pas seulement la prise de nutriments ou de calories. C'est aussi le moment où les élèves, après l'attention du matin, se détendent et où les échanges sociaux sont favorisés.* » La

³⁸ Défenseur des droits « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants. » Défenseur des droits, juin 2019. <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/06/un-droit-a-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>.

³⁹ Baromètre Ipsos-SPF 2018, une intensification de la pauvreté, <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>

restauration scolaire contribue aussi à la formation du goût et à « *une éducation nutritionnelle expliquant la nécessité de la diversité alimentaire et les inconvénients des stéréotypes* ». C'est un lieu de développement personnel par l'éducation par le goût, du vivre ensemble et du respect de la diversité culturelle. Il est donc important de rendre accessible à tous une cantine permettant de garantir un équilibre alimentaire, une qualité nutritionnelle et une diversité des aliments qui n'est pas toujours possible à la maison.

Un questionnaire a été envoyé auprès des communes de Thiérache en charge de la restauration collective scolaire afin de connaître le nombre d'établissements qui sont gérés, leurs tarifs, s'ils ont des applications de tarifs régressifs et des offres de petit-déjeuner et goûter mais également comment sont gérés les éventuelles difficultés de paiement de la restauration scolaire. Sur les 39 communes contactées, 9 ont répondu, le Conseil départemental de l'Aisne a également été interrogés pour les collèges. Au total cela correspond à 44 établissements scolaires sur les 89 recensés sur le Pays de Thiérache.

Le premier constat réalisé lors de cette enquête est la disparité des prix des repas payés par les familles. Certaines communes ont mis en place un tarif unique généralement choisi par délibération par les élus en fonction du prix d'achat des prestataires extérieurs. D'autres communes pratiquent des tarifs variables en fonction du quotient familial et la commune de résidence des ménages. Pour les différentes échelles de prix des communes interrogées, voir [l'annexe 10, tableau 7](#).

Sur la question de la gestion des difficultés des familles à payer les repas, 9 communes sur les 10 interrogées ont déjà été dans ce cas de figure. Face à ces cas, le traitement des impayés diffère entre les communes. Plusieurs solutions sont proposées comme la mise en place d'un échancier, des relances auprès des familles ou du trésor public, au cas par cas avec les familles, par la redirection auprès de l'assistance sociale ou par l'activation des fonds sociaux pour les collèges.

Concernant les initiatives favorisant l'accès à la restauration scolaire pour les familles en difficulté, celle-ci sont rares puisque le dispositif de cantine à 1€ n'est mis en place que dans la ville de Guise et est en étude pour le syndicat scolaire SIEMP (Montcornet, Soize, La Ville-aux-Bois-les-Dizy, Vincy-Reuil-et-Magny et Vigneux-Hocquet). De même pour les offres de petit déjeuner et/ou de goûter qui posent réflexions sur sa mise en place mais cependant, plusieurs établissements l'ont déjà adopté comme les communes de Guise, Hirson, du Nouvion en Thiérache, le SIEMP et les collèges du territoire. [\[Annexe 11, Figure 10\]](#)

Sur les quelques réponses apportées par les communes et le Conseil départemental de l'Aisne, on constate quelques initiatives locales inclusives en faveur de l'accès à la restauration scolaire. Cependant, que ce soit sur les prix des repas de cantine, le calcul des quotients familiaux, les facturations ou le traitement des impayés et les actions potentielles d'accès à l'alimentation, ces initiatives diffèrent selon les communes, sans trouver de variables communes.

Il existe des programmes au travers de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, afin de favoriser des actions propices à l'accès à l'alimentation des élèves scolaires. L'Etat vient en aide aux communes rurales qui souhaitent mettre en place la tarification des repas à 1€ ou qui souhaitent développer les offres de petits déjeuner au sein de leur établissement par un accompagnement et des aides aux financements⁴⁰. Le PAT joue également un rôle auprès de la restauration scolaire collective notamment par la mise en place de **diagnostics du gaspillage alimentaire** qui permettraient de réduire les coûts du gaspillage se répercutant ainsi sur le prix des repas.

⁴⁰ <https://www.education.gouv.fr/le-gouvernement-vise-200-000-eleves-beneficiaires-des-petits-dejeuners-l-ecole-en-2020-et-etend-la-274244>

F. Enjeux de mobilité et d'accès :

Les enjeux mobilité ont été **difficiles à prendre en compte** lors des entretiens réalisés avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire. En effet, les personnes rencontrées sont celles qui ont pu se rendre dans les centres de distribution et donc ayant des moyens de locomotion ou habitant à proximité. Cela s'est ressenti au niveau des questionnaires où **89% des répondants disent avoir accès facilement aux centres de distribution**. Cependant, les discussions avec les bénévoles des centres de distribution permettent de glaner quelques informations à ce sujet. La question de la mobilité semble être un enjeu important sur le territoire, les **guichets de distribution étant dispersés**, plusieurs exemples sont revenus de bénéficiaires parcourant jusqu'à six kilomètres afin de pouvoir récupérer leurs paniers. Les centres de distribution ont généralement pour principe de ne pas faire de livraison des denrées. Néanmoins, dans certains cas, les bénévoles font la démarche de livrer des denrées au cas par cas de manière informelle, selon les bénéficiaires. Ce fut également le cas lors de la fermeture de l'antenne des restos du cœur de La Capelle où certains bénéficiaires se sont retrouvés coupés de l'aide alimentaire faute de pouvoir aller à l'antenne du Nouvion en Thiérache la plus proche. On peut également citer un exemple revenu plusieurs fois lors des rencontres avec les bénéficiaires de l'antenne des Restos du cœur de Guise où son changement d'adresse vers un endroit plus excentré du centre bourg a pu poser certaines difficultés dans son accès. Lorsque l'accès aux guichets d'aide alimentaire est compliqué, les bénéficiaires s'organisent pour faire du covoiturage.

Aujourd'hui, il existe **différents projets itinérants en cours d'élaboration sur le territoire**. Ces projets incluent la lutte contre la précarité alimentaire mais plus globalement, le repérage des personnes en situation de précarité pouvant être isolées et invisibles et d'une façon générale les questions d'accès aux droits. On peut citer parmi eux celui de **Coallia** basé à Laon et comprenant le territoire de la Thiérache, par la mise en place **d'un projet retenu par France Relance pour un bus itinérant**. L'idée est de fournir un service d'hygiène et d'accompagnement par un éducateur afin de rencontrer les familles isolées et de proposer un accès aux besoins essentiel. Sur le plan alimentaire, cette opération permettra un **accès à l'alimentation des personnes isolées** touchant les minimas sociaux, des guides sur les bonnes pratiques alimentaires, des aides sur la gestion des budget alimentation et santé et une aide pour l'accès au recours aux droits. C'est également le cas pour **l'épicerie sociale d'Hirson** qui souhaite développer **une épicerie sociale itinérante** à l'attention des membres du CCAS isolés. Le **centre social de l'APTHAR** (Association de Pays de Thiérache Aubenton Hirson Rural) souhaite également avec le projet « la Tambouille », développer les points d'accès aux droits, des ateliers cuisines pour réapprendre à transformer des produits bruts et remobiliser les bénéficiaires du RSA. Enfin, le **Secours Catholique** travail sur le projet « fraternibus » et d'une cuisine itinérante en coopération avec le centre social Tac Tic Animation sur les questions d'accès au droit, par la création d'un **espace d'accueil** et d'un espace neutre pour les partenaires, afin de développer des actions diverses qui peuvent concerner les enjeux d'alimentation et d'autres informations pour les partenaires et les bénéficiaires. La question de développer une offre itinérante est également un souhait de la part des **Restos du cœur de l'Aisne** afin d'aller à la rencontre des personnes isolées, mais **contraintes par des questions de coûts** pour la mise en place d'un tel projet.

Pour tous ces projets en réflexion, il est **important de faire échanger ces structures** afin de créer de l'interconnaissance et mettre en place une **cohérence sur la couverture du territoire**, d'une **harmonisation des activités** et d'un **regroupement des conditions d'accès** à ses services afin d'éviter aux personnes des inscriptions multiples mais aussi d'éviter un phénomène de concurrence et de permettre une complémentarité dans les actions proposées. Ces projets itinérants sont également très intéressants pour **combiner des actions immédiates** mais également permettre aux usagers et bénévoles un accompagnement afin d'**entamer une réflexion** sur leurs besoins, établir un socle commun de valeurs et de fondement **pour mettre en mouvement un projet solide et commun de lutte contre la précarité** répondant à leurs enjeux et envies.

Afin de mieux rendre compte des questions de mobilité on peut également se référer au « Diagnostic de Territoire sur la mobilité en Thiérache » réalisé par des élèves du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Développement et Animation des Territoires Ruraux (DATR) de la Maison Familiale Rurale (MFR) de La Capelle entre 2018 et 2020 en partenariat avec le centre social Tac Tic animation. Cette enquête concerne l'ensemble des habitants de la Thiérache et ne se focalise pas sur les populations en précarité. Cependant, quelques informations intéressantes peuvent ressortir sur les questions de mobilité, notamment sur **la dépendance à la voiture** caractérisée par un territoire enclavé et mal desservi, **une offre de transports en commun très limitée et non adaptée aux besoins** mais également une population vieillissante plus touchée par les questions de mobilité. A ce diagnostic, s'ajoutent les données de l'INSEE sur les équipements automobiles des ménages du Pays de Thiérache nous indiquant que 84% des ménages possèdent au moins une voiture en 2018. Cette question de dépendance peut particulièrement **laisser des populations de côté sur les questions d'accès** à l'alimentation comme les personnes âgées, à mobilités réduites ou en précarité monétaire. Un état des lieux et des actions est à venir sur les questions de la mobilité sur le territoire notamment par la récupération de cette compétence par le PETR du Pays de Thiérache en 2021.

G. Question des invisibles et des non recours :

La question du public invisible, non repéré par les services sociaux a pu constituer un biais sur ce diagnostic car il n'a pas pu être identifié, **c'est notamment le cas pour les personnes sans domicile fixe** ou les dispositifs d'aide alimentaire répondent mal à leurs contraintes et besoins propres. Néanmoins, il existe déjà des études sur le phénomène de non recours. Cet enjeu de non recours à l'aide alimentaire est difficile à quantifier au niveau de l'ordre méthodologique car il est difficile de mesurer précisément le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire par la diversité des règles existantes pour l'accessibilité de l'aide alimentaire et de la diversité des acteurs présents sur ce thème. Il est également difficile d'établir des profils qui sont par nature mal connues des services ce qui les rend compliqués à recenser, car là ce phénomène prend des formes variées du fait de la multitude de dispositifs existant mais également par l'attitude des gens liées à leurs parcours de vie. Néanmoins, on peut constater plusieurs freins qui seront plus ou moins centraux pour expliquer les non recours à l'aide alimentaire, mis en avant par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Poitou Charente⁴¹ :

- **La mobilité**, surtout dans les milieux ruraux comme la Thiérache ou les structures d'aide alimentaire se concentrent autour des centres bourgs. [Voir carte du paysage alimentaire figure 7, page 27] ;
- **La contribution financière** pour l'accès à ce service qui peut être un facteur facilitant l'acceptation de l'aide alimentaire mais également un frein pour les personnes sans ressources, même si le prix est très en dessous des prix du marché (notamment sur certaines périodes comme en fin de mois, ou en fin d'année) ;
- **L'acceptabilité de la demande d'aide et de sa situation** peut être une difficulté majeure. Entrer dans le circuit de l'aide alimentaire peut être vécu comme une situation de déclassement social, un aveu d'échec de d'humiliation. Cette étape peut demander du temps et un accompagnement spécifique afin de gagner de la confiance pour entrer dans cette démarche ;
- **La réticence du recours au travailleur social** qui pense d'une part dans les démarches à suivre pour rentrer dans ce parcours d'aide mais également à ce que cela représente ou par les problèmes de confiance de devoir exposer sa situation à une personne extérieure ;
- **Le regard que l'on porte sur soi et celui des autres**, la sollicitation d'un besoin pouvant découler un sentiment de honte et de stigmatisation. De même du fait de devoir affronter le

⁴¹ ORS Poitou-Charentes, « Le non recours et le renoncement à l'aide alimentaire », juin 2016, https://www.ors-na.org/wp-content/uploads/2016/07/RenonAA_16.pdf.

regard des autres (notamment plus présent dans les milieux ruraux ou tout le monde se connaît et souvent les enfants fréquentent la même école). Il faut aussi affronter les propres représentations des autres, des bénévoles de l'aide alimentaire et des professionnelles sur les pratiques alimentaires pouvant véhiculer de manière inconsciente de propos ou des comportements jugeant ou culpabilisant.

- **Les modalités pratiques d'accès** à l'aide alimentaire, au niveau de l'accès du type de distribution, les horaires et les lieux d'accueils ou les délais d'attentes
- **Le contexte d'accompagnement** peut également être un frein, certaines formes peuvent être infantilisantes ne favorisant pas forcément l'autonomie et la responsabilité dans les actes de consommations. C'est également le cas pour les bons alimentaires limités à certains produits et dont la remarque au moment du passage en caisse en cas d'un mauvais achat peut être stigmatisante.

Dans les milieux ruraux, il est également important d'être vigilant sur certaines populations notamment les agriculteurs particulièrement touchés par la pauvreté et les questions de précarité⁴². Les freins au recours de l'aide alimentaire ne suffisent pas à eux seuls à expliquer la tendance des non recours auprès des personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire. Plus globalement on peut d'instiguer trois types de non recours au niveau de l'aide alimentaire :

- **Le non recours à l'aide alimentaire par méconnaissance** des dispositifs d'accès à l'alimentation, au niveau local concernant l'ensemble des dispositifs disponibles, mais également des conditions d'accès car le fonctionnement de ces aides peuvent être peu lisible pour le public et il ne s'identifiera pas comme étant le public destiné de cette offre. Il est donc important de faire un recensement exhaustif des structures du territoire fournissant une aide alimentaire et leurs conditions d'accès afin d'éviter les phénomènes d'autocensure ou de sous-estimation des droits.
- **Le non recours à l'aide alimentaire par choix.** Celui-ci prend deux formes, le renoncement aux dispositifs par une logique de consommation non satisfaite au niveau de l'offre, soit par leurs spécificités de leurs profils ou par une insatisfaction des denrées fournis. Mais également le renoncement sur des questions d'ordre ontologique. On va assister à une auto-exclusion des personnes ne se sentant pas concernées par la pauvreté malgré leurs conditions, mais également les personnes conscientes de leur précarité mais qui refusent cette aide pour diverses raisons (défiance envers les institutions, question de dignité, par principe, manque d'anonymat, etc.)
- **Le non recours par contrainte,** laissant apparaître un renoncement aux droits pour diverses raisons évoquées précédemment au niveau des freins. On peut retrouver par exemple les questions d'accessibilité pour des raisons de mobilité de santé ou de handicap, les horaires de fonctionnement notamment pour les travailleurs précaires ou les personnes seules avec des enfants à garde. Et enfin, la contrainte administrative et la lourdeur d'entrée dans le dispositif, pouvant avoir pour effet de voir certains délaisser cette offre.

Il est donc important pour les structures mettant en œuvre les politiques sociales sur le territoire (CAF, MSA, CCAS, centres sociaux ...) d'engager une stratégie de détection des cas de non recours. Ainsi ce document produit par l'ORS Poitou Charente, nous permet de dégager des **préconisations** sur différents axes. Tout d'abord il est important de **mieux comprendre les représentations autour de l'aide alimentaire et des phénomènes de non recours**. Notamment par la mise en place d'une stratégie globale de veille, de détection et de relance auprès des publics précarisés, cela passe par l'importance de acteurs de terrains comme les centres sociaux ou l'assistante sociale afin de repérer les raisons des non recours et proposer des solutions pertinentes en respectant les choix des personnes. Mais également de pallier le déficit d'image des structures d'aide alimentaire réservé aux

⁴² Elodie Marajo Petitzon, « Comprendre et prévenir la précarité alimentaire : Le cas des agriculteurs en France, le rôle des circuits courts » (Montpellier, Université Montpellier 1, 26 septembre 20114), p 40.

nécessiteux notamment auprès des nouveaux publics en précarité. Cela passe également par **l'amélioration de l'offre et de son organisation**. Dans le but de pallier le manque d'informations des partenaires et des bénéficiaires sur l'offre d'aide alimentaire et de ses conditions d'accès et par la formalisation des bonnes pratiques à partir des expériences de chacun sur la question des non recours afin de pallier aux potentiels dysfonctionnements et à la formation des bénévoles autour de l'accueil et de l'accompagnement social. L'amélioration passe également par la **diversification de l'offre** qui peut s'adapter aux vécus et aux habitudes des personnes en précarité alimentaire ayant déjà fait l'expérience ou non de l'aide alimentaire. Cette diversification doit néanmoins être accompagnée et coordonnée afin d'éviter une confusion et une concentration de l'offre, mais doit également prendre en compte les valeurs que défendent chaque projet associatif porté sur le territoire et les contraintes du public. Enfin, il est nécessaire de **créer du lien entre les acteurs** de la lutte contre la précarité alimentaire. Le but est de développer le travail partenarial par l'interconnaissance dans une première part afin de développer la veille de l'adaptation de l'offre. Il faut donc développer la mise en place d'espace de partage et de capitalisation des pratiques et de repenser les missions et attributions des acteurs en fonctions de leurs capacités. L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)⁴³ préconise le développement partenarial entre les associations d'aide alimentaire (dans l'objectif de répondre aux demandes d'aide alimentaire) et les CCAS (ayant pour mission de coordination territoriale), mais également favoriser l'accompagnement et la promotion d'initiatives d'aide alimentaire par les bénéficiaires eux-mêmes.

Il convient ensuite de croiser les études nationales et les entretiens des acteurs sociaux et caritatifs avec la parole des personnes touchées par la précarité alimentaire afin de mieux comprendre le vécu des celles-ci sur leurs situations.

IV. Le rapport à l'alimentation des personnes en précarité et le lien avec la santé en Thiérache :

A. Perceptions et pratiques de l'alimentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire :

1. Méthode :

En 2018, l'OR2S des Hauts-de-France a réalisé une étude ayant pour objectif de connaître les principaux comportements liés à la nutrition dont une partie s'est focalisé sur les personnes ayant recours à l'aide alimentaire ou effectuant des demandes d'aide auprès des CCAS⁴⁴. Cette étude permet de ressortir plusieurs points sur les plus de 400 personnes interrogées que l'on a croisée avec les 38 entretiens réalisés auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire lors des journées de distribution sur le pays de Thiérache.

2. Les profils des usagers de l'aide alimentaire :

Il n'y a **pas de profil qui ressort particulièrement**. Cependant, la grande majorité du public accueilli est représentée par des **personnes régulières** revenant à chaque distribution sur une longue période se

⁴³ « L'aide alimentaire des CCAS/CIAS en pratique » (UNCCAS, octobre 2011), p33, https://www.unccas.org/IMG/pdf/publication_unccas_l_aide_alimentaire.pdf.

⁴⁴ Céline Thienpont et al., « Nutrition santé dans les Hauts-de-France, Alimentation et activité physique auprès des usagers de l'aide alimentaire et/ou des CCAS » (Lille: ARS Haut-de-France, juin 2018), http://www.or2s.fr/images/NutritionSante/2018_NutritionSante_AlimentationActivitePhysique_UsagersAideAlimentaireCCAS_HautsDeFrance.pdf.

comptant très souvent depuis plusieurs années. Ainsi, l'aide d'urgence à la base temporaire voulue par ces associations d'aide alimentaire se transforme en une aide structurelle.

« On est sur un parcours linéaire depuis plusieurs années. Ce qui veut dire qu'on a les mêmes personnes démunies depuis plusieurs années, voire plusieurs générations. » [Bénévole de l'aide alimentaire rencontré.e]

On fait donc le constat d'une pauvreté incrustée. L'aide alimentaire se révèle être **une aide nécessaire mais qui risque d'enfermer les gens dans une routine et une dépendance à la distribution alimentaire voire une position d'assistanat**. Par assistanat, nous entendons ici, des actions ne visant pas l'autonomie des personnes s'inscrivant dans une logique distributive pouvant placer les personnes dans une relation de dépendance.

« Et puis on en a quelques-uns, ce n'est pas beaucoup, qui sont venus aux restos du cœur, qui ont bénéficié de l'aide alimentaire, de l'aide à la personne éventuellement, de vêtement et autres et qui parallèlement, s'en sont sortie. Alors ne serait-ce qu'un cas par an, bah nous on est heureux. On n'a pas l'impression d'avoir travaillé pour rien. Mais y en a qui sont incrustés. Ils ont les pieds dans la boue, c'est fini, ils ne s'en sortiront pas. Et ils n'essayent pas, il y en a qui se contentent de peu aussi. » [Bénévole de l'aide alimentaire rencontré.e]

3. Les représentations et les opinions autour de l'alimentation :

Sur l'étude de l'OR2S, à la question, « Pour vous, manger représente avant tout ? » [\[Annexe 12, figure 11\]](#), les personnes interrogées devaient choisir une des six modalités proposées. Il en ressort que la question de « se nourrir » est **avant tout la réponse à un besoin primaire** (avec 40% des réponses pour « Indispensable pour vivre »). Cela montre bien le rapport que les populations précaires entretiennent avec l'acte de se nourrir puisque **le rôle de la nourriture sur la santé est ensuite relégué au second plan** (« conserver la santé »), suivi du plaisir et de l'aspect social autour de la notion « se nourrir » (« Un moment à partager », « un plaisir gustatif »). Lorsqu'on se réfère aux réponses des entretiens réalisés, la notion d'alimentation est avant tout positive autour du **rôle hédonique** de faire la cuisine. Pourtant l'isolement des personnes est un facteur important de la perte de plaisir autour de la notion de prise de l'alimentation.

4. Un budget restreint par des factures impactant les critères d'achat et de consommation :

Nous l'avons déjà vu, **le budget est la principale contrainte qui va influencer les critères d'achats des ménages en précarité**. Cela se confirme auprès des rencontres avec les usagers de l'aide alimentaire ou des CCAS puisque pour 8 personnes sur 10, le budget est le premier facteur d'influence de la composition des menus (OR2S, 2018), mais également lors des entretiens puisque que les critères d'achats se font avant tout sur la quantité prix, « prendre au moins cher » [\[annexe 13, figure 12\]](#). Cette contrainte va donc avoir un effet sur les lieux de consommation et les achats influencés par une gestion de la pauvreté.

A cette contrainte budgétaire, se cumule également **l'inadéquation entre les aides sociales et la gestion budgétaires** des familles insuffisantes par rapport aux dépenses de la vie (loyers, charges, prix des denrées alimentaires qui augmentent ...) mais également pour les personnes ayant des emplois précaires avec des contrats irréguliers et dont l'effet « yoyo » du RSA peut avoir un impact sur leurs budgets et l'anticipation des dépenses.

Ainsi, « bien que les ruraux soient plus proches des circuits courts, de l'autoproduction, ils ne s'alimentent pas mieux (d'un point de vue qualitatif) que les personnes résidant en ville. Ainsi, vivre au milieu des champs ne serait pas le gage d'une alimentation saine et, à l'inverse de ce qu'on pourrait spontanément penser, la distribution de denrées alimentaires est bien souvent essentielle sur ces territoires »⁴⁵

a) Des habitudes de consommations influencées par l'industrie agroalimentaire :

Lors des rencontres avec les acteurs sociaux sur le sujet de la question des habitudes alimentaires le même constat de **l'influence importante des produits transformés du système agro-industriel** ressortait très souvent. La consommation de légumes frais ne semble pas être une habitude de consommation chez les bénéficiaires, laissant parfois des produits de côté dans la distribution de colis. La question de **l'éducation alimentaire** semble donc être un axe primordial afin de les (ré)habituer à consommer et cuisiner des produits non transformés en n'associant pas uniquement les enfants comme certains programmes scolaires le réalisent, mais les familles en globalité.

« Nos bénévoles du jardin ont voulu offrir une salade ou un légume et une seule personne a pris parce qu'elle savait faire. Les autres ont refusé en disant « non, on n'en mange pas et quand on en mange on achète en sachet parce qu'on ne sait pas comment la préparer ». » [Salarié.e d'un CCAS rencontré.e]

« Sur nos ateliers, ils vont préférer une tomate, de grandes surfaces [...], qu'une tomate un peu difforme qui va arriver d'un maraichage ». [Salarié.e d'un CCAS rencontré.e]

Pourtant, les responsables des centres de distribution alimentaire notent une amélioration de la consommation de fruits et légumes frais qui fait maintenant partie intégrante des demandes des usagers mais reste néanmoins influencée par une alimentation monotone.

« Il y a 12 ans, les fruits et légumes, ça ne partait pas. Et puis notre siège à Paris a demandé à ce qu'on insiste. Et aujourd'hui ils n'en prennent pas trois tonnes, mais si on leur enlève les légumes, ils ne sont pas contents. Dans l'ensemble les légumes font partie intégrante de ce qu'ils veulent et ils insistent. C'est peut-être la plus belle évolution qu'on a pu constater. » [Bénévole de l'aide alimentaire rencontré.e]

Par rapport aux recommandations nutritionnelles de Santé Publique France, on peut souligner des **incohérences dans les bonnes pratiques alimentaires**, notamment sur la consommation de fruits et légumes, des produits laitiers, de poissons ou de légumes secs qui ne sont pas assez, voire très peu consommés par les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou des demandeurs d'aide auprès des CCAS (Thienpont et al., 2018). Il faut également mettre en lumière la sur-représentation des aliments à forte valeur nutritionnelle (gras et sucrée) dans leur consommation, mais également de la viande. La forte consommation de viande peut s'expliquer dans la représentation principale qui lui est donnée au sein de l'alimentation. En effet, d'après une étude sur la consommation des personnes précaires⁴⁶, « *quels sont pour vous les aliments essentiels ? Citez en trois* », le constat est la **survalorisation des produits carnés**. La viande acquiert un statut symbolique fort et est un aliment considéré comme essentiel

⁴⁵ Claire-Sophie Roi, « Vivre le manque en Picardie. Les campagnes de la pauvreté », Communications 98, n° 1 (2016): 37-51, <https://doi.org/10.3917/commu.098.0037>.

⁴⁶ Jean-Pierre Poulain et Laurence Tibère, « Alimentation et précarité », *Manger pour mieux vivre*, Anthropology of food, n° 6 (septembre 2008), <https://journals.openedition.org/aof/4773#quotation>.

associé à l'énergie, la force, au confort et au bien-être. Cette importance des produits carnés est plusieurs fois revenue lors des entretiens réalisés pour ce diagnostic notamment sur le **manque de certains produits** dont la **viande** ou les **jus de fruits**.

La totalité des personnes interrogées fréquentant les structures d'aide alimentaire s'approvisionnent dans les **grandes et moyennes surfaces**. Ils vont notamment privilégier les enseignes **de hard discount** (Lidl et Aldi présentes sur le territoire) et en faisant attention aux différentes **promotions** des enseignes et des bacs « anti gaspillage ». **L'offre de produits anti gaspillage** semble également importante dans leurs achats et ils sont en **demande de facilitation** d'accès à ces offres (paiement pour les applications, diversification et augmentation de l'offre).

Certains déplorent également le **manque de magasins de déstockage** présent dans les zones urbaines comme « Stockmani » ou « Magik' Dépôt ». Ce manque de diversité contraint certains à devoir se déplacer dans les villes proches comme Laon ou Maubeuge afin de profiter de certaines promotions ou de produits inaccessibles sur le territoire (notamment pour les produits Halal). Enfin, seulement 6 personnes rencontrées sur 38 pratiquent **l'autoproduction** (jardin, pêche, élevage). Toutefois, ce chiffre est à nuancer, car ce sont des réponses spontanées et des personnes aurait pu omettre de communiquer sur cet axe.

b) Une pratique de gestion de la pauvreté et de la pénurie :

Les personnes interrogées sont installées dans une **précarité durable** et cela s'est ressenti lors des entretiens. La phrase qui est ressortie quasi systématiquement est « on se débrouille ». Il y a donc une vraie **gestion de la pauvreté**. Cette gestion est caractéristique de chacun, elle peut passer par les critères d'achats, le choix des sources d'approvisionnement, la mise en place de stocks de denrées afin de prévoir les périodes plus difficiles, la recherche des bons plans et des promotions, les bacs anti gaspillage. Il y a vraiment un fort enjeu de précarité alimentaire sur le territoire puisque 43% des personnes rencontrées se sont déjà retrouvées sans rien à manger faute de moyens. Il est même déjà arrivé pour 22% d'entre elles de ne pas pouvoir manger pendant une journée et une nuit entière pour la même raison. À ce moment des stratégies comme la réduction des portions, des nombres de repas ou la suppression de certains aliments sont utilisées. Cette situation conduit, pour beaucoup d'entre eux à sauter des repas pour ne manger que le soir.

« Quand mon fils est à l'école, je prends un repas par jour et j'essaye de m'occuper. Maintenant, c'est une habitude de ne pas manger à midi et toute seule, je ne prends pas de plaisir à manger alors je fais un truc vite. » [Usager de l'aide alimentaire rencontré.e]

Il y a une **attention particulière portée à l'alimentation des enfants**, les parents se projettent dans le futur de leurs enfants afin de leur assurer un meilleur avenir qu'eux. Les parents précaires vont culpabiliser de ne pas réussir à fournir l'alimentation qu'ils souhaiteraient à leurs progénitures. De cela, peut naître un sentiment d'être responsable de cette situation de ne pas remplir leur rôle (Ramel, 2016). Ainsi, toutes les familles rencontrées s'accordent à donner la priorité sur leurs enfants sur l'alimentation en termes de quantité et de qualité, quitte à eux-mêmes subir des privations.

c) Un isolement qui renforce la situation de précarité :

On se retrouve pour certaines personnes dans un cercle vicieux, car l'isolement, la solitude et les situations de santé altérée (diabète, maladies chroniques) viennent créer **des tensions et une déstructuration autour des pratiques alimentaires**. Cela renforce une souffrance morale et la perte de plaisir autour de l'alimentation. Elle est également renforcée pour les parents par la peur et la culpabilité de répercuter leurs difficultés sur leurs enfants.

« Maintenant les repas, c'est du vite fait, en plus c'est monotone avec mon diabète, j'ai plus d'appétit. J'appelle plus ça faire de la cuisine, les gamins viennent plus. Avant je cuisinais beaucoup, mais maintenant la vie m'a coupé tout ce que j'aimais bien avant. C'est une routine on mange parce qu'on doit se nourrir mais bon ... » [Usager de l'aide alimentaire rencontré.e]

Il y a donc un réel enjeu de lutte contre l'isolement, de partage et de lien social car les repas pris en commun sont souvent pour les personnes les plus fragiles plus important que le contenu de l'assiette (Ramel, 2016).

5. Le regard sur l'aide alimentaire des bénéficiaires :

a) Concernant les produits distribués :

L'accès aux colis alimentaires permet aux ménages de bénéficier de denrées variées. Les individus rencontrés nous confient être satisfaits de leur composition tant au niveau de la variété que de la qualité. Il faut cependant prendre ces observations avec prudence, les entretiens s'étant déroulés au sein des structures de distributions et auprès des personnes étant enclin à répondre aux questions sur leur alimentation et leurs difficultés. Cependant, les colis alimentaires ne sont pas constitués pour permettre un nombre suffisant de repas dans la semaine et les personnes doivent donc se fournir dans d'autres lieux de distributions conventionnelles comme les GMS cités plus haut.

Peu d'attentes ont été exprimées de la part des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire. Comme nous le souligne l'étude de la DGCS⁴⁷ : « Conscientes de la (quasi) gratuité de l'aide proposée, de nombreuses personnes rencontrées n'estiment pas forcément légitime d'émettre des demandes ou des revendications particulières. ». Il a été très compliqué de faire ressortir des besoins ou des changements sur l'aide alimentaire, **le caractère facultatif de cette aide étant intégré**, les personnes se contentent de ce qu'on leur donne en étant toutefois conscientes des enjeux de ces structures. Ils sont donc **reconnaisants et saluent le travail des bénévoles. Conscients des difficultés** et des moyens limités dont ils disposent pour satisfaire tout le monde, peu de critiques ont donc été émises sur les centres de distribution alimentaire à part des distributions parfois trop faibles ou monotones mais toujours nuancé afin de ne pas remettre en cause le fonctionnement et l'aide de ces structures.

Il y a donc un réel **enjeu de remettre les notions de pouvoir d'agir** de ces personnes au centre de leur alimentation et du fonctionnement de l'aide alimentaire. Le fonctionnement de l'aide alimentaire actuelle ôte la légitimité des personnes en précarité à exprimer des attentes ou des remarques face à un système de distribution qui donnent des denrées et du temps gratuitement pour les aider. On suppose donc une autocensure de peur d'être perçue comme une personne qui abuserait de ce système, ils s'adaptent à leur condition de vie précaire.

b) Le lien social :

Les centres de distribution sont vus comme des **lieux de sociabilité** favorisant le lien social, la lutte contre l'isolement et source de bien-être variable en fonction des personnes. Même si certaines personnes étaient au départ, assez réticentes de faire la démarche vers l'aide alimentaire, l'accueil fait par les bénévoles est vu de façon très positive et permet de profiter de lieux d'échanges avec les autres bénéficiaires et les bénévoles dans un cadre bienveillant et compréhensif sans être jugé. Ce sont des espaces de paroles et d'écoute auprès des bénéficiaires qui permettent de **soulager les problèmes du**

⁴⁷Florence Brunet et al., « Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre » (DGCS, novembre 2016), https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf.

quotidien. Ces associations sont régies par un principe d'accueil inconditionnel : cette fonction a un but d'écoute empathique permettant aux personnes de se livrer et ne reposent pas sur des compétences spécifiques mais sur des savoirs-être. Le temps de la distribution alimentaire est alors vu comme une activité à part entière, source de socialisation importante notamment pour les personnes pouvant être facilement isolées et ne disposant pas forcément d'un réseau large. Cependant, ces créations de lien **dépendent de la configuration des lieux**, et certaines remarques ont pu être notées sur le manque d'un espace d'accueil ou d'attente favorable au développement du lien social pour créer de la proximité avec les autres bénéficiaires (demande d'avoir une pièce pour partager un café, gâteaux ...).

B. Les chiffres des maladies liées à l'alimentation :

L'étude du CSA réalisé en 2020 pour le réseau des Banques Alimentaires nous montre l'impact de la précarité sur la santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire puisque 41% de ceux-ci ont le sentiment de ne pas se sentir en bonne santé⁴⁸ et que 32% des personnes interrogées sur l'étude Abena⁴⁹ avait renoncé à des soins médicaux pour raison financière. Il y a un lien direct entre l'alimentation des personnes et leur santé, l'alimentation est la réponse à une fonction vitale en terme nutritionnel mais va avoir une incidence sur les aspects physiques, psychologiques, sociaux et affectifs. Cependant, l'accès à l'alimentation n'est pas nécessairement synonyme d'une alimentation saine et de qualité entraînant des Inégalités Sociales de Santé (ISS) qui sont expliquées selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par les déterminants sociaux de santé comme par exemple, le manque d'accès à une bonne alimentation ou le manque d'accès à un travail. En effet, **l'alimentation est un déterminant majeur de la santé**. Les populations en précarité économiques font l'objet de freins dans les choix de leur alimentation les empêchant d'accéder à une alimentation de qualité (Ramel, 2016). Parmi ces freins ayant des impacts sur la santé, on peut retrouver par exemple :

- **Le coût** : qui détermine directement le contenu que l'on va retrouver dans notre assiette mais aussi le rapport qualité/prix que l'on y consacre. Ce sont les budgets de l'alimentation et de la santé que l'on va rogner en premier face à des dépenses incompressibles, telles que les loyers, les assurances ou le coût de l'énergie. Ainsi, l'alimentation privilégiée sera celle présentant les plus fortes densités énergétiques (gras, salée ou sucrée) souvent les moins chers et peu nourrissant nutritionnellement (sans vitamines ou minéraux) favorisant les carences et les maladies telles que l'obésité ou le diabète.
- **Le savoir-faire** : cuisiner est avant tout une question sociale. Le savoir-faire nous vient de l'éducation reçue par la famille, le groupe de pair ou les habitudes. Une situation de précarité peut bouleverser les habitudes alimentaires car son rôle social disparaît du fait des difficultés à pouvoir se nourrir correctement. Ainsi, l'alimentation devient une contrainte et non un plaisir, entraînant une perte des repères dans les transmissions et les habitudes culinaires.
- **Les stratégies commerciales** : les industries agro-alimentaires usent de nombreuses stratégies pour nous faire consommer leurs produits (packaging, publicité, offres promotionnelles ...), ayant une forte influence sur nos comportements d'achat. Notre société de consommation exclut les populations les plus précaires. Consommer est donc un moyen d'appartenir à cette

⁴⁸ « Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires. » (CSA, janvier 2021), https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-02/CSA%202020%20pour%20les%20Banques%20Alimentaires%20-%20Principaux%20enseignements.pptx_0.pdf.

⁴⁹ Grange et al., « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005 » (Observatoire régional de santé Île-de-France, 1 mars 2013), <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/alimentation-et-etat-nutritionnel-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire.-etude-abena-2011-2012-et-evolutions-depuis-2004-20052>.

société. Toutefois, la contrainte financière les dirige seulement sur les produits de mauvaise qualité.

L'étude Abena nous montre également l'impact direct sur la santé de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire par rapport à la population générale. Celle-ci nous indique des prévalences pour des problèmes de santé plus importante chez les populations précaires dus à des carences ou une mauvaise alimentation telle que :

- Une **prévalence à l'obésité** de 28,8% notamment chez les femmes.
- Une **prévalence à l'hypertension artérielle** de 48,5% chez les hommes et 39,3% chez les femmes. Seuls 5,3% déclaraient prendre un traitement hypotenseur.
- Une **prévalence au diabète** (8,9%).
- Prévalence à **l'anémie ferriprive** (diminution du nombre de globule rouge dans le sang), 7,6%
- Prévalence au **déficit sévère en vitamine D** (45,9%) ou **de folates** (vitamines b9) de 27,2%.

L'étude de l'OR2S cité plus haut nous informe également que les personnes ayant recours à l'aide alimentaire ou sollicitant les CCAS se trouvent en situation de **surpoids** pour la moitié d'entre eux (45% pour les hommes et 55% pour les femmes). Concernant **l'obésité**, elle touche un peu de moins de 20% des hommes et plus d'un quart des femmes. Cette prévalence à l'obésité est expliquée dans l'étude FOR⁵⁰. Elle n'est pas due à une mauvaise connaissance des bonnes pratiques nutritionnelles par les bénéficiaires de l'aide alimentaire, mais des contraintes qui les obligent à la fois à « **sous-consommer** » en allouant une somme à l'alimentation inférieure au seuil théorique minimal de 3€50 par jour (Darmon, 2005), et à **optimiser leurs paniers alimentaires vers des aliments « trompe faim »**, plus calorique mais faible en nutriments.

C. Changements liés au Covid

Concernant le fonctionnement et la fréquentation des structures d'aides alimentaire, **la Covid n'a pas eu d'impacts à long terme**. Contrairement aux territoires urbains, les petits centres ruraux de Thiérache n'ont pas connu une explosion des demandes d'aides alimentaire dues à la crise sanitaire. Les Restos du cœur ont même vu une baisse de fréquentation de 10% vite revenu à la normale après le premier confinement. Cela s'explique par le fait que l'on trouve **un public précaire déjà habitué à l'aide alimentaire, touchant les minimas sociaux et dont les revenus n'ont pas drastiquement chuté pendant la crise**.

Le premier confinement a en revanche eu un **impact sur les bénévoles** principalement des personnes âgées qui ont dû être confinées totalement, les empêchant de se rendre aux locaux. Il a fallu également s'adapter aux consignes sanitaires. Au début pour les Restos du Cœur ou la Croix-Rouge, un système de livraison à domicile a été mis en place, remplacé par un système d'horaire où les bénéficiaires venaient chercher leurs colis dans les centres. Cependant le fonctionnement normal de distribution accompagnée des Restos du Cœur a été supprimé au profit de paniers confectionnés par les bénévoles n'ayant pas été remis en place à la date des entretiens.

On peut également citer le centre social Tac Tic animation qui interpellé par le personnel d'éducation sur les familles repérées en précarité a mis en place un système de **distribution de paniers alimentaire** pendant le premier confinement **pour palier la fermeture des cantines scolaires aux familles bénéficiant du Fond Social**.

Au niveau des bénéficiaires, la crise de la Covid n'a pas eu d'impact sur l'accès à leur alimentation. Cependant 29% (11 réponses sur 38) des personnes rencontrées ont ressenti **un accès plus difficile à l'alimentation**. Les raisons exprimées sont surtout à cause d'une **hausse des prix** et dans une moindre mesure des déplacements et un accès à l'alimentation restreint, la peur de sortir de chez soi, mais également les activités telles que la pêche qui a été impossible.

⁵⁰ Voir partie III.D Types de profils et types de réponses d'aide alimentaire :

V. Recommandations et expériences inspirantes :

Au cours des différentes recherches et entretiens pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs enjeux en sont ressortis. Ainsi, nous avons essayé de les classer selon trois types de leviers pour agir à plus ou moins long terme.

A. Travailler l'information et la visibilité :

La première action à mettre en place est de travailler l'information et la visibilité des actions et des acteurs en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire dans le but d'améliorer le recours aux droits. Il a été révélé un manque d'informations sur les initiatives présentes sur le territoire. Il est donc important de permettre une meilleure représentation des différentes structures ayant des actions en lien avec l'accès à l'alimentation sur le territoire. Ce travail de centralisation et de visibilité devrait être le **point de départ pour les actions de lutte contre la précarité alimentaire** afin de favoriser la compréhension, l'orientation et l'accessibilité de l'offre à la fois pour la rendre plus visible et simplifier les démarches d'accès à l'aide alimentaire pour les personnes en précarité. Mais également pour faciliter le travail d'orientation des lieux d'accueil du public, des professionnels et des bénévoles vers des solutions adaptées en fonction des situations.

- Communiquer directement **auprès des personnes concernées** par ces enjeux de précarité pour leur faciliter l'accès aux différents services disponibles afin de **repérer les services adaptés** à leurs situations. Ce genre de support doit contenir les informations essentielles à l'accès de ces structures comme les conditions d'accès, les horaires, les contacts, etc. car le fonctionnement de ces aides peut être peu lisible pour le public et ne s'identifiera pas comme étant le public destiné de cette offre. Il est donc important de faire un **recensement exhaustif de structures du territoire** fournissant une aide alimentaire et sous quelles conditions afin d'éviter les phénomènes d'autocensure ou de sous-estimation des droits. Il est également important de réaliser des **supports accessibles et pratiques, adaptés pour tous**, en ligne facilement accessible et lisible, mais également en version papier dans les lieux d'accueil du public.

Pour illustrer ces propos, on peut prendre par exemple le CCAS d'Angers fournissant un « répertoire angevin des services du champ alimentaire »⁵¹ disponible en ligne et en papier afin d'améliorer l'orientation des personnes en besoin d'aide alimentaire. On peut également prendre l'exemple du guide de la maison municipale de la solidarité du CCAS de Saint-Denis⁵² qui recense les contacts et les adresses utiles pour les personnes sans-abri ou pour les personnes en difficultés.

- Il s'agit également **d'informer les professionnels et bénévoles aux contacts des personnes en précarité** sur les différents points d'accueil d'aide alimentaire existant sur le territoire. Ce travail d'information doit passer par des **rencontres entre professionnels et bénévoles** afin de partager leurs informations sur les interventions de chacun. Il est également important de construire des **outils de communication et d'orientation à destination des travailleurs sociaux** avec toutes les informations disponibles pour pouvoir orienter les personnes accueillies selon leurs besoins et leurs situations, mais également pour éviter la redondance des recours et des évaluations pour pouvoir rentrer dans un dispositif d'aide.

⁵¹ <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/ccas/se-nourrir-s-alimenter/les-lieux-de-restauration-sociale-et-de-distribution-alimentaire/index.html>

⁵² <https://www.ville-saint-denis.fr/maison-municipale-de-la-solidarit%C3%A9>

Sur ce champ de l'information destiné aux professionnels, il existe par exemple au sein du **CCAS de Brest** un **guide de l'aide alimentaire à destination des intervenants sociaux et aux partenaires associatifs**, regroupant les associations œuvrant sur le territoire et leur informations pratiques. Les associations qui le souhaitent peuvent également utiliser une **fiche de liaison** réalisée en concertation entre les associations et les services d'orientation afin d'éviter la multiplicité des évaluations lors des inscriptions des différents services.

C'est également le cas pour le **CCAS de Bourg-en-Bresse** qui a réalisé un « **livret sur la coordination des aides financières** », précisant le fonctionnement des différents types d'aide et une fiche d'orientation commune comme outil pour faciliter le travail d'orientation des travailleurs sociaux.

Il est possible de cartographier l'offre d'aide alimentaire en version numérique et de donner la possibilité d'accès à chaque structure de communiquer ses informations et services, actualités ou événements. Enfin, diffuser des informations sur les notions de précarité alimentaire pourrait **permettre un éveil citoyen sur les questions d'accès à l'alimentation** comme ce fut le cas lors du premier confinement en mars et avril 2020, où les initiatives citoyennes d'entraides se sont multipliées pour permettre l'accès à l'alimentation aux personnes notamment les plus fragiles⁵³.

Les actions de sensibilisation pourraient faire apparaître des initiatives comme des Systèmes d'Echange Local (SEL) ou des initiatives comme l'association **HopHopFood**⁵⁴ permettant de rapprocher les personnes et les magasins voulant donner des denrées alimentaires avec les personnes se sentant dans le besoin. Ce système fonctionne par l'intermédiaire d'une application en ligne et la mise en place d'un réseau de garde-manger solidaire auprès de structures partenaires.

B. Replacer les personnes au cœur de l'action :

Agir en proximité et avec les personnes en précarité est très important afin de changer les regards sur l'aide alimentaire et pallier à son caractère stigmatisant. Il est nécessaire de remettre les savoirs et savoirs faire des personnes touchées par la précarité au cœur des projets d'aide alimentaire pour créer une dynamique locale associative forte et pérenne. Il est également important pour les publics touchés par la précarité et les bénévoles de **mettre en place des actions immédiates** et de ne pas seulement être dans la réflexion.

Agir en proximité des personnes concernées par la précarité alimentaire est le meilleur moyen de toucher ce public souvent en exclusion sociale, physique et géographique. Il est donc nécessaire de créer une **proximité géographique** avec des actions menées au plus près des espaces de vie des personnes afin de repérer plus facilement les personnes en exclusion. Les projets itinérants sur les territoires ruraux sont donc des initiatives propices aux pays de Thiérache, il faut néanmoins organiser une **cohérence dans ces différentes activités** afin de ne pas laisser pour compte certaines parties du territoire et population dépourvues de ces actions. Cependant, aller à la rencontre des habitants ne suffit pas, il faut également établir une **proximité relationnelle**, ne pas considérer les personnes comme des bénéficiaires d'un service, mais des personnes avec un parcours de vie, des expériences propres qui vont influencer ses goûts et ses envies. Il est donc important de dépasser le modèle de solidarité verticale pour aller vers un système horizontal. C'est-à-dire ne pas agir « pour », mais agir « avec » les personnes en précarité en fonction de leur capacité et de leurs envies, cette implication directe des personnes peut être de **manière financière** comme pour les épiceries sociales et solidaires, mais également **sous forme de service rendu**, de transmission de savoirs et de savoir-faire, l'importance est de **rendre visible l'utilité sociale du temps passé à la participation** et à l'implication

⁵³ Yuna Chiffolleau, Catherine Darrot, et Gilles Maréchal, *Manger au temps du Coronavirus*, Editions Apogée, 2020.

⁵⁴ <https://www.hophopfood.org/>

du projet et à la mise en avant de leurs compétences et expériences valorisables pour des personnes en contexte de recherche d'activité et d'emploi.

C'est par exemple le cas de la monnaie locale « la MANNE »⁵⁵ pour les adhérents de l'association Les Anges Gardins, permettant de rétribuer le temps passé en action bénévole par un système d'échange et de contreparties.

Les ateliers autour de l'alimentation sont des bons points de départ pour lancer des projets à plus grandes échelles sur le territoire. Ils permettraient d'allier des **projets concrets à court terme afin d'aider concrètement les personnes en précarités**, mais il est également important sur ces temps d'instaurer des temps afin d'installer des premières idées de coopération et des notions de pouvoir d'agir des personnes en précarité via le prisme de l'éducation populaire. Ces temps pourraient permettre d'y faire germer des idées et des initiatives coconstruites par les partenaires du territoire et les usagers de l'aide alimentaire pertinent en fonction de leur vécu (contraintes, préférences, besoins ...). Il est important via ces temps d'animation d'inviter et d'accompagner les bénéficiaires à la participation à des projets plus large afin de pallier la difficulté et l'autocensure sur leurs capacités de participer à la mise en place de ce genre de projets. Il est important de jouer un rôle de tiers pour les pousser à agir et renforcer et valoriser cette dimension dans le travail quotidien de bénévoles et des professionnels afin de promouvoir des initiatives d'aide alimentaire par les bénéficiaires eux-mêmes.

C'est par ce prisme de la participation citoyenne et des personnes en précarité que le **PAT du Pays Terres de Lorraine**⁵⁶ s'est axé dans la lutte contre la précarité alimentaire. Le but à la création de leur PAT était de rapprocher l'accès à la production agricole locale de qualité pour tous afin d'éviter l'exclusion du public en précarité de ce type d'approvisionnement. Ils se sont donc approchés de l'association Agir Tous pour la Dignité Quart Monde (ATD Quart Monde) afin de mener une expérimentation pour mettre au cœur de leur projet les questions de dignité des personnes dans l'accès à l'alimentation. Cette coopération entre les associations, les collectivités et acteurs sociaux, les services de l'Etat et les producteurs ont permis la construction d'une **charte de référence** avec des principes fondateurs « pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité »⁵⁷. De cette charte, plusieurs **actions combinées sur le court et le long terme** sont nées. C'est ainsi qu'a été mis en place un projet d'achat groupé permettant de rapprocher les producteurs et consommateurs sur un accord gagnant-gagnant, par la baisse des prix en sécurisant des débouchés pour les producteurs, mais également renforcer les choix des consommateurs et la mixité sociale. Des échanges de pratiques et une co-formation sur l'aide alimentaire entre les usagers, bénévoles et professionnels afin de réfléchir à une aide alimentaire idéale et les évolutions envisagées pour l'atteindre (conditions d'accueil, produits distribués, dossiers à constituer, repenser l'aide alimentaire dans des lieux ouverts à tous, etc.). Enfin, des jardins nourriciers ont été mis en place, qui contrairement aux jardins partagés ayant pour objectif l'écologie et le lien social, se concentrant sur les produits utiles dans l'alimentation d'une famille.

Enfin, les modèles hybrides de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont propices à cette participation (Société Coopérative d'Intérêt Collectif, associations, Sociétés Coopérative Participative, etc.) et permettent d'articuler des activités marchandes et non marchandes et non monétaires dans leur fonctionnement et investissements pour favoriser l'accès à l'alimentation (ex : vrac, magasins coopératifs ...). De plus, de nombreux parallèles entre la lutte contre la précarité alimentaire, les questions de mixité sociale, d'inclusion et la revitalisation des centres bourgs peuvent être mis en relation.

⁵⁵ <https://menadel.fr/sites/menadel.fr/files/fichiers/2018-11/fonctionnement%20MANNE.pdf>

⁵⁶ <https://www.terresdelorraine.org/fr/de-la-dignite-dans-les-assiettes-1.html>

⁵⁷ <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2018/06/Charte-pour-un-acces-digne-et-durable-de-tous-a%CC%80-une-alimentation-de-qualite%CC%81-de-toutes-les-qualites.pdf>

C'est ce que tente de montrer un ouvrage⁵⁸ de Bruded et du département de l'Ille et vilaine autour des enjeux des derniers commerces de proximité en milieu rural et de la participation des habitants dans le montage de ces projets.

C. Agir pour une gouvernance locale de la solidarité alimentaire

Créer un espace de gouvernance locale et de partenariat est sans doute la notion la plus complexe à mettre en œuvre puisqu'elle suppose beaucoup d'interrogation. En effet, de **nombreux acteurs publics et privés** sont impliqués dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire et dans leurs financements, du fait d'être au croisement de plusieurs politiques publiques mélangeant différentes compétences (lutte contre la pauvreté, action sociale, alimentation et agriculture, santé et nutrition ou aide alimentaire). Cette multiplicité des acteurs et actions ne permet pas de dégager un acteur clairement défini ayant pour rôle de piloter les actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire mais créer néanmoins une opportunité d'un pilotage sur mesure adaptée aux enjeux de la Thiérache. Cependant, il est nécessaire d'avoir un engagement et une volonté politique forte et de faire interagir et rencontrer tous les acteurs ayant un rôle sur ce thème dans le territoire. Il est donc important d'avoir **un espace et une structure (ou plusieurs structures en coanimation) neutre dans l'animation du pilotage** d'une politique d'accès à l'alimentation afin d'éviter la mise en place d'un « marché du social » et d'une concurrence dans les différents appels à projets disponibles sur le territoire.

L'intérêt du PETR, par le biais de son PAT, est d'offrir un espace de gouvernance neutre pouvant **faciliter le développement d'une stratégie et de projets communs** structurant les 4 communautés de communes et ses acteurs par sa capacité à **mobiliser des partenaires institutionnels** européens (par la présence d'un pôle LEADER au sein de son équipe), nationaux (grâce à l'accompagnement et aux financements de l'ADEME), Régionaux (ARS, DRAAF), et départementaux (DDETS, préfecture, chambre d'agriculture, etc.) permettant des retombées sur l'ensemble du Pays de Thiérache et de changer d'échelle sur les actions déjà initiées au sein du territoire. L'engagement du PETR sur cette question permettrait également de faire des ponts avec les acteurs sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) Sambre Avesnois depuis la mise en place du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache.

Il est néanmoins nécessaire pour le PETR et son PAT de **se positionner comme un interlocuteur reconnu**, de faire rencontrer tous les acteurs susceptibles d'avoir une action sur ce thème et d'arriver à mobiliser les élus présents sur le territoire afin de développer une stratégie structurante locale d'accès à une alimentation de qualité pour tous. De plus, le PETR dispose d'une **instance de consultation citoyenne** qu'est le **Conseil de Développement** permettant de mettre au cœur des initiatives la parole des habitants. Cette instance permet de mettre dans le débat à la fois les organisations économiques, sociales, syndicales, consulaires, familiales, sportives et culturelles pouvant jouer leur rôle sur les questions d'accès à l'alimentation et de son rôle sur la santé.

Enfin, inscrire la lutte contre la précarité alimentaire dans le PAT permet de s'appuyer sur ses connaissances des systèmes alimentaires territoriaux notamment par la réalisation prochaine d'un **diagnostic agricole et alimentaire complet du territoire** permettant de créer des liens entre les acteurs de l'action sociale et les producteurs présents sur le territoire dans le but de promouvoir les produits locaux mais également à travers l'objectif de **lutte contre le gaspillage alimentaire**. De plus, les PAT par son réseau, le RnPAT (Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux), bénéficient de l'expérience de l'ensemble des projets de territoire favorisant l'accès à l'alimentation couvert par des PAT. **Il est néanmoins nécessaire pour le PAT de prendre en compte la dimension de l'accessibilité**

⁵⁸ <https://www.illevilaine.fr/publication/cafe-s-il-vous-plait-cafes-et-commerces-collectifs-d-illevilaine-en-milieu-rural>

sociale à une alimentation de qualité pour tous demandant de s'inscrire dans des actions de long terme.

Installer une instance de coordination et de pilotage d'une politique globale de lutte contre la précarité alimentaire et de façon plus générale, d'un accès à une alimentation de qualité pour tous permettrait à tous les acteurs d'**agir de façon complémentaire**. La Thiérache dispose de nombreux acteurs jouant un rôle dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire, mais qui restent mal identifiés. Il est nécessaire de créer de **l'interconnaissance** entre ces acteurs afin de créer une cohérence et une complémentarité sur le territoire de leurs actions. Cette instance de pilotage doit nécessairement intégrer les acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire dans le but de participer à des réunions d'un comité stratégique afin de définir des axes de travail et une charte d'engagement, mais également pour décliner ces axes en actions concrètes.

- Les associations locales et les têtes de réseaux (Croix Rouge, Banque alimentaire, Restos du Cœurs, Secours Catholique, etc) ayant une expertise par rapport à leur expérience et la connaissance de leurs usagers.
- Les collectivités et acteurs sociaux : CCAS, UTAS, Communes et communautés de communes, CAF, MSA, structures d'hébergement, Mission locale, Centres sociaux ...
- Les services de l'Etat : DRAAF, ARS, ADEME, DDETS ...
- Les producteurs locaux, les structures d'insertions par l'emploi ayant des activités en lien avec l'alimentation, chambre d'agriculture, etc. pour les démarches d'approvisionnement par des circuits de proximité.

Cette interconnaissance des acteurs et de leurs activités permettra de **favoriser la diversité des formes d'aide à l'accès à l'alimentation**, aujourd'hui reposant principalement sur la distribution de denrées sous forme de colis d'urgence. Le but est d'atteindre une **meilleure couverture des besoins** alimentaires à la fois dans sa répartition géographique, dans le temps (pour pallier aux fermetures des structures notamment durant la période estivale) et répondre aux besoins des personnes touchées par la précarité entre les besoins d'urgence à plus court terme et les besoins d'accompagnement à plus ou moins long terme. C'est également l'occasion de promouvoir l'alimentation dans son vecteur d'insertion sociale et de santé. C'est notamment le cas de l'enjeu des épiceries sociales et/ou solidaires permettant de **favoriser la mixité des publics et les notions de participation**. Mais cette diversification doit être accompagnée et coordonnée afin d'éviter une confusion et une concentration de l'offre alimentaire sans laisser de côté les valeurs portées par chaque projet associatif. Il est aussi possible d'organiser des actions conjointes entre les acteurs de l'aide alimentaire, de la santé et de la nutrition sur les questions de prise en main de l'alimentation des personnes en précarité. Les ateliers cuisine et pédagogiques peuvent être par exemple des initiatives intéressantes afin de favoriser les enjeux de lien social, la valorisation des compétences, la sensibilisation à l'alimentation sur les questions de santé et de gestion du budget, découvrir des produits peu connus et parfois non consommés, etc. Ces temps pourraient également être l'occasion de favoriser l'information et l'orientation sur l'accès aux droits et à la santé. D'autres initiatives en France permettent de favoriser la mixité sociale et la reprise en main des choix alimentaire, car aujourd'hui les services d'aide alimentaire sur le territoire « enferment » bien souvent ses usagers dans des réseaux de distribution alimentaires parallèles. C'est par exemple le cas des épiceries coopératives, les groupements d'achats ou des paniers solidaires qui permettent d'ouvrir des lieux de distribution ouverts à tous les publics et de bénéficier de tarif réduit par des achats groupés, financés par des achats solidaires ou par une différenciation des tarifs en fonction des revenus.

Depuis fin 2016, **l'épicerie ambulante solidaire mixte de l'Elfe**⁵⁹ sillonne les routes de Brocéliande avec son « Car à Vrac ». Son objectif est de répondre à la désertion des commerces de proximité en milieu rural. Son rôle est de proposer des produits locaux issus de plus de trente fournisseurs à moitié prix

⁵⁹ <https://www.facebook.com/epiceriesolidaireenbroceliande/>

pour les personnes à faibles ressources sans justificatifs et alimenté par une caisse solidaire fonctionnant comme les cafés suspendus. En plus des denrées, le bus dispose de matériel informatique pour les questions d'accès aux droits et lutter contre la précarité informatique.

Dans le quartier de Kerangoff de Brest, face aux coûts trop élevés pour la création d'une épicerie sociale voulue par le centre social local, a été mis en place par les habitants du quartier, le **Cabas des Champs**⁶⁰, un groupement d'achat solidaire et participatif. Le but est de permettre des prix accessibles aux petits revenus sur les produits locaux et de favoriser les liens et l'entraide entre les habitants du quartier, tout en favorisant une alimentation saine et de qualité. Les centres sociaux participants ont donc pour rôle de mettre en relation les producteurs locaux avec les consommateurs. Par la suite, une équipe de bénévoles décide du choix des produits proposés en fonction des prix et distribuent des bons de commande aux adhérents, se chargent de la commande et de la distribution chaque mois.

Le supermarché coopératif et participatif **la Cagette à Montpellier**⁶¹ est une coopérative à but non lucratif. Ouvert à tous à condition de détenir au moins dix parts sociales (10€ la part) selon les délais librement fixés, mais également la participation à l'organisation du supermarché de 3 heures toutes les quatre semaines, la coopérative fonctionne sous un principe d'autogestion collective entre tous les coopérateurs. Ceux-ci sont donc propriétaires, décisionnaires et clients et décident ensemble des approvisionnements dans un but d'émancipation et d'alternative à la grande distribution en prenant en compte des questions de justice et d'égalité sur les questions d'accès à l'alimentation.

Ces projets sont également l'occasion de **favoriser les liens entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et les producteurs locaux** afin de créer des solutions coopératives et non concurrentielles adaptées aux conditions de chacun et potentiellement de créer des activités et des emplois aux services du territoire et donc non délocalisables sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire (production, transformation et distribution). Il est néanmoins important de noter une évolution dans les comportements alimentaires individuels et collectifs et donc d'un accompagnement informatif et pratique ouvert à l'ensemble de la population afin de ne pas stigmatiser et d'inscrire les personnes dans une logique de contrôle sociale de leur alimentation.

Sur cette question d'évolution des pratiques alimentaires, on peut citer l'initiative des **Glaneurs solidaires**⁶² à la frontière de la Thiérache portée par l'**association Les Sens du Goûts** au Quesnoy. Cette initiative permet de réhabiliter cette pratique aujourd'hui délaissée. Cette activité a bénéficié d'un accompagnement de la DRAAF et visait à long terme le public en réinsertion. Cependant, cette animation n'a pas pu perdurer dans le temps par manque de force vive pour faire vivre cette activité. En effet ces temps demandent beaucoup de réactivité et de mobilisation pour entraîner les bénévoles participants à ce programme afin d'organiser la collecte mais également la redistribution des denrées ramassées.

S'il semble difficile de proposer un modèle unique de structuration de l'aide alimentaire, il est possible d'échanger sur ce qui marche plus ou moins bien, sur les méthodes de coordination, sur des projets « locomotives » qui ont pu créer de la mobilisation ou encore sur les outils utiles pour améliorer la qualité de service ou faire un diagnostic territorial. Épiceries sociales, paniers solidaires, mutualisations des circuits d'approvisionnements ou de distributions, développements de circuits courts, autant de projets qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle locale en bénéficiant des expériences d'autres territoires. Les démarches d'échanges entre territoires sur le sujet de l'aide alimentaire permettent

⁶⁰ https://centres-sociaux-bretagne.fr/supers_projets/le-cabas-des-champs

⁶¹ <https://lacagette-coop.fr/?PagePrincipale>

⁶² <https://www.facebook.com/Lesglaneurssolidaires/>

aux acteurs de faire le point sur l'existant, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et de remobiliser les acteurs quand la dynamique locale s'essouffle ou stagne.

D. Pour aller plus loin :

La première barrière de l'accès à l'alimentation est la contrainte budgétaire. La lutte contre la précarité alimentaire doit s'attaquer à son fondement qui est la pauvreté économique. Il existe des pistes de réflexion afin d'assurer un revenu décent pour les personnes n'ayant pas accès à une activité suffisamment rémunératrice (étudiants, les personnes souffrant de handicap, les personnes en condition d'exclusion sociale, travailleurs pauvres, bénéficiaires des minimas sociaux ...) afin de fournir un filet de sécurité économique. Ces idées sont aujourd'hui peu expérimentées et méritent l'attention des chercheurs et des structures d'accompagnement :

- **Revenus de base** : permettant à chaque individu de toucher une somme cumable avec ses autres revenus sans conditions ni contreparties afin de couvrir les besoins de bases. C'est par exemple expérimenté dans la ville de **la Grande Synthe**⁶³ près de Dunkerque depuis juin 2019 par la mise en place d'un Minimum Social Garanti (MSG). Ce MSG, permettant à ses habitants vivant sous le seuil de pauvreté, un revenu complémentaire de 867€ par mois financé par les économies réalisées par la politique écologique de la ville (sur l'éclairage public, et un réseau de chaleur alimenté par les gaz de l'usine sidérurgique d'ArcelorMittal) mais également par les produits fiscaux professionnels de l'usine de sidérurgie installée à proximité. On peut également citer le dispositif « **Cap'J Crise** »⁶⁴ mis en place depuis mai 2021 dans le département de la Gironde. Cette aide permet aux jeunes âgés de 18 à 29 ans en formation professionnelle ou étudiants un soutien financier jusqu' à 3 000€ maximums cumulés selon leurs ressources et leur situation d'insertion sociale et professionnelle et/ou de formation. Cela comprend également un accompagnement personnalisé et global entre 3 et 12 mois.
- **Sécurité sociale de l'alimentation**⁶⁵ : portée par de nombreux acteurs, mais pas expérimentée jusqu'ici. L'idée est de fonctionner comme la caisse de sécurité sociale telle que l'on connaît aujourd'hui. Une cotisation à hauteur du salaire de chacun au sein d'une caisse commune pour redistribuer un budget lié à l'alimentation à part égale et permettrait d'obtenir un budget supplémentaire pour des produits conventionnés par des caisses de sécurité sociale intercommunales régit de façon démocratique et inclusive. Ce modèle offrirait à tous le choix son alimentation quel que soit ses revenus et réserver un budget non compressible à l'alimentation face aux coûts du quotidien (loyer, transport, énergie, etc.). De l'autre côté, il permettrait de créer aux producteurs locaux, un marché rémunérateur leur permettant une meilleure rémunération et d'imposer une démarche de production meilleure pour l'environnement. Ce genre d'initiative jamais mise en place pose cependant réflexion quant à son financement ou sa gouvernance pour organiser la démocratie locale. Cette réflexion est une piste pour tendre vers la démocratie alimentaire permettant aux citoyens au niveau local de choisir les conditions de production.⁶⁶
- **Monnaie locale complémentaire (MLC)** : il est possible de rapprocher l'aide alimentaire avec le monde des monnaies locales complémentaires afin de rendre accessible les structures conventionnées par les MLC. C'est ce qu'a mis en place « Sol Violette »⁶⁷ de Toulouse depuis la crise sanitaire et face aux enjeux de précarité alimentaire. L'association a décidé de mettre

⁶³ <https://usbeketrica.com/fr/article/le-revenu-de-base-experimente-a-grande-synthe-est-il-efficace>

⁶⁴ <https://www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/actualites/le-departement-soutient-les-jeunes-avec-le-dispositif-cap-j-crise>

⁶⁵ <https://securite-sociale-alimentation.org/>

⁶⁶ Pour aller plus loin sur cette réflexion : <https://www.civam.org/wp-content/uploads/2021/02/FICHE-13.pdf>

⁶⁷ <https://ess-france.org/media/client/gridfichier/ressource1/contributionmouvementsol-monnaieslocales-unlevierpourlarepubliquedeless.pdf>

en place des bons alimentaires disponibles en MLC pouvant être dépensés dans les épiceries sociales et solidaires de la ville. Cette initiative permet ainsi pour les épiceries de les réutiliser chez les partenaires du réseau (producteurs locaux, biocoop, AMAP, etc.). C'est également le cas de « La Doume » à Clermont-Ferrand avec un bonus social à la conversion de 50% à destination des publics précaires et développer cette MLC chez les partenaires associatifs (Epicerie Solidaire étudiantes, cantine d'une association de chômeurs, magasins coopératifs, etc.).

Conclusion :

La crise sanitaire a vu naître nombre d'initiatives spontanées des associations, citoyens, producteurs, distributeurs et services publics. En effet, suite à cette crise sanitaire, beaucoup de familles ont vu leurs habitudes alimentaires chamboulées et la question de l'approvisionnement et de l'accès à l'alimentation a été mis au premier plan de l'agenda médiatique. Elle a rendu un appauvrissement théorique plus tangible et nous a fait sortir des clichés de la pauvreté, comme les enjeux revendiqués lors de la crise des gilets jaunes en 2018, nous projetant dans un avenir incertain. Ainsi, cette période a accéléré les réflexions déjà existantes sur les questions alimentaires. Il y a un enjeu de développer le savoir-faire des personnes en précarité, que leur contribution soit prise en compte. Il serait pertinent de développer des systèmes inclusifs afin de mieux garantir leurs besoins et avoir une volonté d'insérer en dépassant le modèle du citoyen bénéficiaire de l'aide alimentaire vers la notion d'usager, acteur de son alimentation. Cependant, une véritable volonté politique est nécessaire car, « *L'accès à l'alimentation, pour qu'elle soit digne et durable doit être financé. [...] c'est un projet politique. Les inégalités sociales ne sont pas naturelles, elles sont le résultat d'un fonctionnement économique global. [...] La solidarité qui doit y remédier n'a pas vocation à être autonome financièrement, on ne voit pas comment elle le pourrait, les structures assurant cette solidarité doivent être financées.* » (Denhez, 2021, p133)

Le Pays de Thiérache est un bon exemple des territoires touchés par les enjeux de précarités. On se trouve sur un territoire avec un public en précarité de long terme touché par des enjeux d'emplois. La présence d'une aide alimentaire éclatée sur le territoire peut isoler certains habitants. Il faut imaginer des projets qui s'inscrivent dans un parcours aidant ces personnes à s'émanciper et développer leurs compétences et ne pas seulement penser l'aide d'urgence comme levier pour sortir les bénéficiaires de leurs conditions.

Pour cela, il est nécessaire de mieux informer des actions du territoire pour les usagers de l'aide alimentaire mais également les partenaires pouvant contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire. Il est également important de favoriser les rencontres afin de promouvoir la coopération entre les différents acteurs de l'alimentation pour repenser un système alimentaire local solidaire. Il y a donc un enjeu pour le PAT de coordination autour de cette question bénéficiant d'une politique actuelle qui cherche la mutation de l'aide alimentaire.

Tableau 1: SWOT

Forces (internes)	Faiblesses (internes)
- Un territoire rural avec des petits centres ruraux d'aide alimentaire plus favorable à un accompagnement personnalisé des personnes en précarité alimentaire et de leurs attentes. - Des animateurs sociaux sur le territoire actifs (centres sociaux, CCAS ...). - Une envie de s'emparer des questions d'alimentation par les acteurs du territoire (projets itinérants).	- Un territoire enclavé qui peut laisser les invisibles sur le côté. - Une précarité installée sur le territoire (revenus, emplois, diplômes). - La faible participation des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur les questions d'alimentation. - Des difficultés d'identification des acteurs compétents sur les enjeux de précarité alimentaire. - Une offre d'aide alimentaire mal répartie et un manque d'articulation entre les acteurs d'aide alimentaire.

Opportunités (externes)	Menaces (externes)
- Une politique nationale qui a pris conscience des questions de lutte contre la précarité alimentaire (plan de relance) - Un changement d'échelle possible avec le Pacte Sambre Avesnois Thiérache. - Une diversité d'initiative d'accès à l'alimentation et de retour d'expérience énorme en France et dans les Haut-de-France. - Les modèles et structures de l'ESS semblent adaptés à ce territoire : - o La mise en place d'actions pouvant créer des emplois sur le territoire non délocalisable - o Des activités inclusives au nom de l'intérêt générale ou collectif - o Des structures ayant bien résisté à la crise économique et 2008 (en anticipation à la crise post Covid)	- Une crise sanitaire qui dure et risque d'enfermer plus de monde dans la précarité - Une crise sociale et économique forte suite à la crise sanitaire. - Un désengagement de l'Etat sur les questions de solidarité alimentaire (changement de gouvernement, politique d'austérité ...). - Mobilisation du public dans la durée.

QUENTIN ROUFFIGNAC

Remerciements :

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, par leurs apports, à la réalisation de ce diagnostic, l'UTAS de Thiérache, les sections locales des Restos du Cœurs, les centres de distribution des paniers solidaires et l'épicerie sociale pour nous avoir permis de rencontrer leurs usagers, ainsi que les différents CCAS du territoire, ainsi que les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. De même nous tenons également à remercier les personnes rencontrées lors des visites dans les guichets d'aide alimentaire qui ont bien voulu répondre à nos questions.

Je tiens également à remercier personnellement le Pays de Thiérache de m'avoir accueilli et accompagné dans le cadre de ce stage pour la réalisation de ce diagnostic et notamment Olivier Cambraye, président du PETR, Virginie Fleury, sa directrice et Audrey Boyer, cheffe du PAT.

Bibliographie :

Agence nouvelle des solidarités actives. « Projet Alim'Activ Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Île-de-France », janvier 2019.

Alberghini, Ariane, Florence Brunet, Raphaël Grandseigne, et Justine Lehrmann. « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (I) ». *Recherche sociale* 221, n° 1 (2017): 5-92. <https://doi.org/10.3917/recsoc.221.0005>.

Alphandéry, Marc, Dominique Picard, et Florian Laboulais. « Agriculture et alimentation durables - Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité ». LeLabo de l'ESS, 20 septembre 2020. <https://www.lalabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-qualite>.

- Badia, Benjamin, Florence Brunet, Audrey Carrera, Pauline Kertudo, et Florence Tith. « INEGALITES SOCIALES ET ALIMENTATION - Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ? » Paris: FORS, décembre 2014. <https://agriculture.gouv.fr/inegalites-sociales-et-alimentation>.
- Bazin, Arnaud, et Eric Bocquet. « Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver ». Rapport d'information. Paris: Sénat, 10 octobre 2018. <http://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>.
- Brunet, Florence, Ariane Alberghini, Raphaël Grandseigne, et Justine Lerhmann. « Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre ». DGCS, novembre 2016. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf.
- Caillavet, France, et Nicole Darmon. « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? » Département Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Espace et Environnement de l'Institut National de la Recherche Agronomique, décembre 2005. <https://ideas.repec.org/a/ags/inrass/135994.html>.
- Cantuel, Louis. Covid-19 : « Plus de 30% » de demandes d'aide alimentaire « en plus » dans les grandes métropoles, selon les Restos du coeur. France Info, 6 novembre 2021. https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/covid-19-plus-de-30-de-demandes-d-aide-alimentaire-en-plus-dans-les-grandes-metropoles-selon-les-restos-du-coeur_4170665.html.
- Carracha, Loriane. « L'aide alimentaire pour et par les personnes en situation de précarité. Un projet répondant à un contexte territorial ». *Forum* 153, n° 1 (2018): 62-72. <https://doi.org/10.3917/forum.153.0062>.
- Chiffolleau, Yuna, Catherine Darrot, et Gilles Maréchal. *Manger au temps du Coronavirus*. Editions Apogée., 2020.
- Darmon, Nicole, Aurélie Bocquier, Florent Vieux, et Caillavet France. « L'insécurité pour raisons financières en France ». Les travaux de l'observatoire 2009-2010, 2010. <https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Darmon.pdf>.
- Delafosse, Michaël. « Restauration scolaire : la politique est dans l'assiette ». *Fondation Jean Jaurès* (blog), 25 mars 2021. <https://jean-jaures.org/nos-productions/restauration-scolaire-la-politique-est-dans-l-assiette#:~:text=Le%20maire%20de%20Montpellier%2C%20Micha%C3%ABl,autour%20du%20principe%20de%20la%20AFcit%C3%A9>.
- Denhez, Frédéric, et Alexis Jenni. *Ensemble pour mieux se nourrir*. Actes Sud. Arles, 2021.
- « Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires. » CSA, janvier 2021. https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2021-02/CSA%202020%20pour%20les%20Banques%20Alimentaires%20-%20Principaux%20enseignements.pptx_0.pdf.

Fabrique Territoires Santé. « Dossier Ressources - Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ? » Fabrique Territoires Santé, février 2018.

« Glossaire sur la gouvernance alimentaire ». RnPAT, juillet 2017. https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/11/RnPAT1.1_GlossGouvAlim_2016.pdf.

Grange, Castetbon, Guibert, Vernay, Escalon, Delannoy, Féron, et Vincelet. « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005 ». Observatoire régional de santé Île-de-France, 1 mars 2013. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/alimentation-et-etat-nutritionnel-des-beneficiaires-de-l-aide-alimentaire-etude-abena-2011-2012-et-evolutions-depuis-2004-20052>.

Guénée, Lorraine, Erwan Le Méner, et Odile Macchi. « Aux guichets de l'aide alimentaire : les “nouveaux publics” du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril- 19 mai 2020) ». Paris et Saint Denis: Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020. https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-07/%5BNP%5D%20Rapport_20200622FINAL.pdf.

Hervieu, Bertrand, et Cécile Rauzy. « Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France ». Avis. Conseil national de l'alimentation, 22 mars 2012. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000115.pdf>.

IUFN. « Gouvernance territoriale des systèmes alimentaires : quelles compétences mobiliser ? », avril 2017. https://www.pat-cvl.fr/wp-content/uploads/2019/03/Comp%C3%A9tences-des-collectivit%C3%A9s_IUFN-4.pdf.

« L'aide alimentaire des CCAS/CIAS en pratique ». UNCCAS, octobre 2011. https://www.unccas.org/IMG/pdf/publication_unccas_l_aide_alimentaire.pdf.

Le Morvan, Franck, et Wanecq Thomas. « La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique ». IGAS, décembre 2019. <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>.

Llobet Estany, Marta, Paula Durán Monfort, Claudia Rocío Magaña González, Araceli Muñoz García, et Eugenia Piola Simioli. « Précarisation alimentaire et bien-être : réponses et pratiques pour lutter contre l'insécurité alimentaire à Barcelone », *Anthropology of food*, 15 (2020). <https://journals.openedition.org/aof/11112>.

Marajo Petitzon, Elodie. « Comprendre et prévenir la précarité alimentaire : Le cas des agriculteurs en France, le rôle des circuits courts ». Université Montpellier 1, 26 septembre 2011.

Maréchal, Gilles, Julien Noël, et Frédéric Wallet. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? » *Pour* 234-235, n° 2-3 (2018): 261-70. <https://doi.org/10.3917/pour.234.0261>.

Matez, Materné. « Sécurité alimentaire - définitions et ressorts », juin 2011. http://www.lafaimexpliquee.org/La_faim_expliquee/La_securite_alimentaire_files/Se%CC%81curite%CC%81%20alimentaire%20de%CC%81finition%20et%20ressorts17.pdf.

- « Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Évaluation de l'application des dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, et du décret d'application du 28 décembre 2016 ». Cabinet EY, novembre 2019. <https://agriculture.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-evaluation-de-lapplication-des-dispositions-prevues-par-la-loi-garot>.
- ORS Poitou-Charentes. « Le non recours et le renoncement à l'aide alimentaire », juin 2016. https://www.ors-na.org/wp-content/uploads/2016/07/RenonAA_16.pdf.
- Paturel, Dominique. « Insécurité alimentaire et précarité alimentaire », 6. Paris, 2017. <https://hal.inrae.fr/hal-02791270/document>.
- Paturel, Dominique, et Nicolas Bricas. « Pour une réforme de nos solidarités alimentaires ». *So What ?*, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, n° 9 (mars 2019): 4.
- Paturel, Dominique, Christophe Toussaint-Soulard, et Simon Vonthron. « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale ». *So What ?*, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, n° 10 (septembre 2019): 4.
- Poisson, Dominique. « L'alimentation des populations modestes et défavorisées. Etat des lieux dans un contexte de pouvoir d'achat difficile », 2008. <https://www.lemangeur-ocha.com/wp-content/uploads/2012/04/DP-aliment-pop-defavorisees.pdf>.
- Poulain, Jean-Pierre, et Laurence Tibère. « Alimentation et précarité ». *Manger pour mieux vivre*, Anthropology of food, n° 6 (septembre 2008). <https://journals.openedition.org/aof/4773#quotation>.
- Ramel, Magalie, Huguette Boissonnat, Chantal Sibué De Caigny, et Marie-France Zimmer. « Se nourrir lorsqu'on est pauvre - Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité ». *Revue Quart Monde*, Edition Quart Monde, n° 25 (2016): 188.
- Roi, Claire-Sophie. « Vivre le manque en Picardie. Les campagnes de la pauvreté ». *Communications* 98, n° 1 (2016): 37-51. <https://doi.org/10.3917/commu.098.0037>.
- Thienpont, Céline, Nadège Thomas, Alain Trugeon, et Hinde Tizaghti. « Nutrition santé dans les Hauts-de-France, Alimentation et activité physique auprès des usagers de l'aide alimentaire et/ou des CCAS ». Lille: ARS Haut-de-France, juin 2018. http://www.or2s.fr/images/NutritionSante/2018_NutritionSante_AlimentationActivitePhysique_UsagersAideAlimentaireCCAS_HautsDeFrance.pdf.
- « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants. » Défenseur des droits, juin 2019. <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/06/un-droit-a-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>.

Annexes :

Définitions :

- **Niveau de de vie⁶⁸ :**
 - **Revenu (ou revenu primaire)** : l'ensemble des ressources d'un ménage ou d'une personne, c'est-à-dire, les salaires, mais également les autres formes de revenu tel que les prestations sociales ou les revenus de placements financiers, immobilier ...
 - **Revenu disponible** : ce sont les revenus déclarés aux impôts moins les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, Contribution Sociales Généralisées (CSG) et Contribution à la Réduction de la dette Sociale (CRDS) auquel on ajoute les prestations sociales
 - Niveau de vie : correspond au revenu disponible par unité de consommation
 - Unité de consommation (UC) : servant à prendre en considération la taille d'un ménage pour évaluer son niveau de vie en fonction du poids de chaque personne composant le foyer
 - 1 pour le premier adulte
 - 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus
 - 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans
- **Taux de pauvreté⁶⁹ :**
 - **Taux de pauvreté** : Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) en situation de pauvreté monétaire et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (exprimés en euros)
 - **Seuil de pauvreté** à 40%, 50%, 60% de la médiane nationale de revenu : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.
 - **Bas revenu⁷⁰** : Il correspond à 60% de la médiane nationale des revenus par UC avant impôt. Il diffère donc du seuil de pauvreté. Il correspond à l'ensemble des allocataires de la CAF et de leurs ayants droit vivant dans le foyer à bas revenus rapporté à la population potentiellement éligible aux allocations de la CAF.
 - **Intensité de la pauvreté⁷¹** : Il se mesure par l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté et permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.
- **Indices d'inégalité :**

⁶⁸ Observatoire des inégalités, Revenu, Revenu disponible, niveau de vie, 4 septembre 2012, [inegalites.fr, https://www.inegalites.fr/Revenu-Revenu-disponible-niveau-de-vie](https://www.inegalites.fr/Revenu-Revenu-disponible-niveau-de-vie)

⁶⁹ INSEE, Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté, 13 janvier 2021, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

⁷⁰ INSEE Bourgogne, Pauvreté en Bourgogne, N°198, Avril 2014

⁷¹ INSEE, Intensité de la pauvreté, 27 janvier 2021, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2021#:~:text=L'intensit%C3%A9%20de%20la%20pauvret%C3%A9,et%20le%20seuil%20de%20pauvret%C3%A9>

- **Ratio S80/ S20⁷²** : Il mesure la disparité relative de la distribution (ici des revenus). Il rapporte la masse des revenus détenue par les 20% d'individus les plus riches à celles détenue par les 20% des personnes les plus pauvres.
- **Indice de Gini⁷³** : C'est un indicateur permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable (ici les revenus). Ce coefficient varie entre 0 et 1, avec pour 0 une égalité parfaite et 1 une inégalité extrême.
- **Indicateur des populations vulnérables** :
 - **Famille nombreuse** : la CAF définit comme famille nombreuse, les ménages ayant ou moins 3 enfants de moins de 18 ans
 - **DEFM** : Demandeur d'emploi en fin de mois.

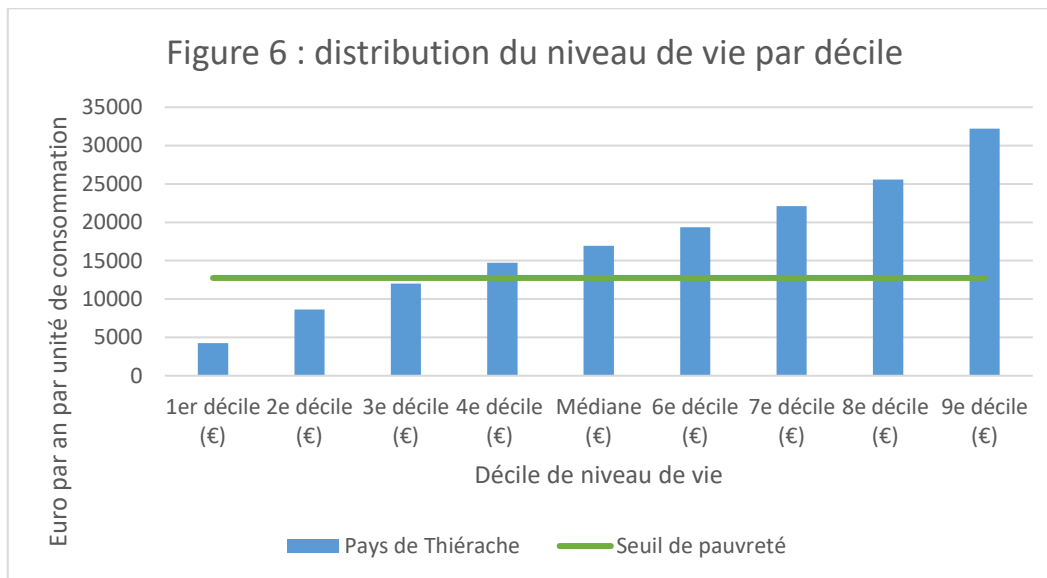
Annexe 1 : Tableau 2 : données sur la pauvreté monétaire

Tableau 2 : données sur la pauvreté monétaire :				
	Taux des ménages imposés (2018)	Revenu déclaré annuel médian (2018)	Niveau de vie annuel médian (2018)	Taux de pauvreté monétaire (2018)
Pays de Thiérache	35,6%	16940	18045	23,7%
CC du Pays des Trois Rivières	33,5%	16330	17550	26,0%
CC des portes de la Thiérache	31,7%	16760	17970	23,0%
CC Thiérache Sambre et Oise	37,3%	17120	18120	24,4%
CC de la Thiérache Centre	39,7%	18100	18950	19,6%
Aisne	43,6%	-	19690	18,4%
Haut de France	45,5%	-	20110	18,0%
France métropole	51,7%	21030	21250	14,8%

⁷² INSEE, Ratio S80 / S20, 14 mai 2020, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1666#:~:text=Le%20ratio%20S80%2FS20%20mesure,des%20personnes%20les%20plus%20pauvres>

⁷³ INSEE, Indice de Gini / Coefficient de Gini, 13 janvier 2020, [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551#:~:text=L'indice%20\(ou%20coefficient\),et%20sur%20une%20population%20donn%C3%A9e.&text=Les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20ainsi%20mesur%C3%A9es%20peuvent,de%20niveau%20de%20vie%20Cet](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551#:~:text=L'indice%20(ou%20coefficient),et%20sur%20une%20population%20donn%C3%A9e.&text=Les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20ainsi%20mesur%C3%A9es%20peuvent,de%20niveau%20de%20vie%20Cet)

Annexe 2 : Figure 6 : distribution du niveau de vie par décile



Annexe 3 : Tableau 3 : caractéristiques de la pauvreté monétaire

Tableau 3 : exemples de données permettant de caractériser la pauvreté monétaire							
2018			Pays de Thiérache				
			Médiane	Min	Max	CC min	CC max
Revenus déclarés	Ensemble des ménages	Revenu déclaré médian par unité de consommation (€)	16940	16330	18100	CC3R	CCTC
		Proportion de foyers fiscaux non-imposables	35,40%	31,70%	39,70%	CCPT	CCTC
		Part des ménages fiscaux imposés	35,6%	31,70%	39,70%	CCPT	CCTC
		1er quartile de revenus déclarés (€) par unité de consommation	10455	9500	11860	CC3R	CCTC
		Médiane des revenus déclarés (€) par unité de consommation	16940	16330	18100	CC3R	CCTC
		3eme quartile de revenus déclarés (€) par unité de consommation	23595	22880	24780	CC3R	CCTC
		Ecart interquartiles des revenus déclarés (€) par unité de consommation	13150	12460	13380	CCPT	CC3R
		1er décile des revenus déclarés (€) par unité de consommation	4255	3390	5840	CC3R	CCTC
		9eme décile des revenus déclarés (€) par unité de consommation	32210	30350	32840	CC3R	CCTC

		Rapport interdécile des revenus déclarés par unités de consommation	7,6	5,6	8,9	CCTC	CC3R
		S80/S20	9,8	7,3	11,2	CCTC	CC3R
		Indice de Gini	0,366	0,337	0,371	CCTC	CC3R
		Taux de bas revenus déclarés au seuil de 40%	20	16	22,5	CCTC	CC3R
		Taux de bas revenus déclarés au seuil de 50%	26	22,1	29	CCTC	CC3R
		Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60%	33,45	29,1	36	CCTC	CC3R
	Ménages à bas revenus déclarés au seuil de 60%	Médiane des revenus déclarés (€) par unité de consommation	7360	7020	8040	CC3R	CCTC
		Intensité des bas revenus	0,4325	0,38	0,459	CCTC	CC3R
	Revenus disponible	1er quartile des revenus disponibles (€) par unité de consommation	13220	12850	14140	CC3R	CCTC
		Médiane des revenus disponibles (€) par unité de consommation	18045	17550	18950	CC3R	CCTC
		3eme quartile des revenus disponibles (€) par unité de consommation	23570	22960	24580	CC3R	CCTC
		Ecart interquartiles des revenus disponibles (€) par unité de consommation	10280	10060	10640	CCPT	CCTSO
		1er décile des revenus disponibles (€) par unité de consommation	9840	9700	10580	CC3R	CCTC
		9eme décile des revenus disponibles (€) par unité de consommation	30785	29150	31560	CC3R	CCPT
		Rapport interdécile des revenus disponibles (€) par unité de consommation	3,05	3	3,2	CCTC, CC3R	CCPT
		S80/S20	3,7	3,6	4	CCTC, CC3R	CCPT
		Indice de Gini	0,258	0,254	0,277	CCTC	CCPT
		Taux d'allocataires à bas revenus chez les 0-64ans (seuil de bas revenu = 60% du revenu médian)	47%	44%	50%	CCPT	CC3R
		Taux de ménages financièrement dépendant à	6%	5%	8%	CCTC	CC3R

	au moins 50% des prestations sociales					
	Taux de ménages financièrement dépendant à au moins 100% des prestations sociales	4%	3%	5%	CCPT	CC3R
	Taux d'allocataires RSA parmi les 20-64ans en 2018	9%	6,40%	11,20%	CCTC	CC3R

Annexe 4 : Tableau 4 : caractérisation des populations vulnérables

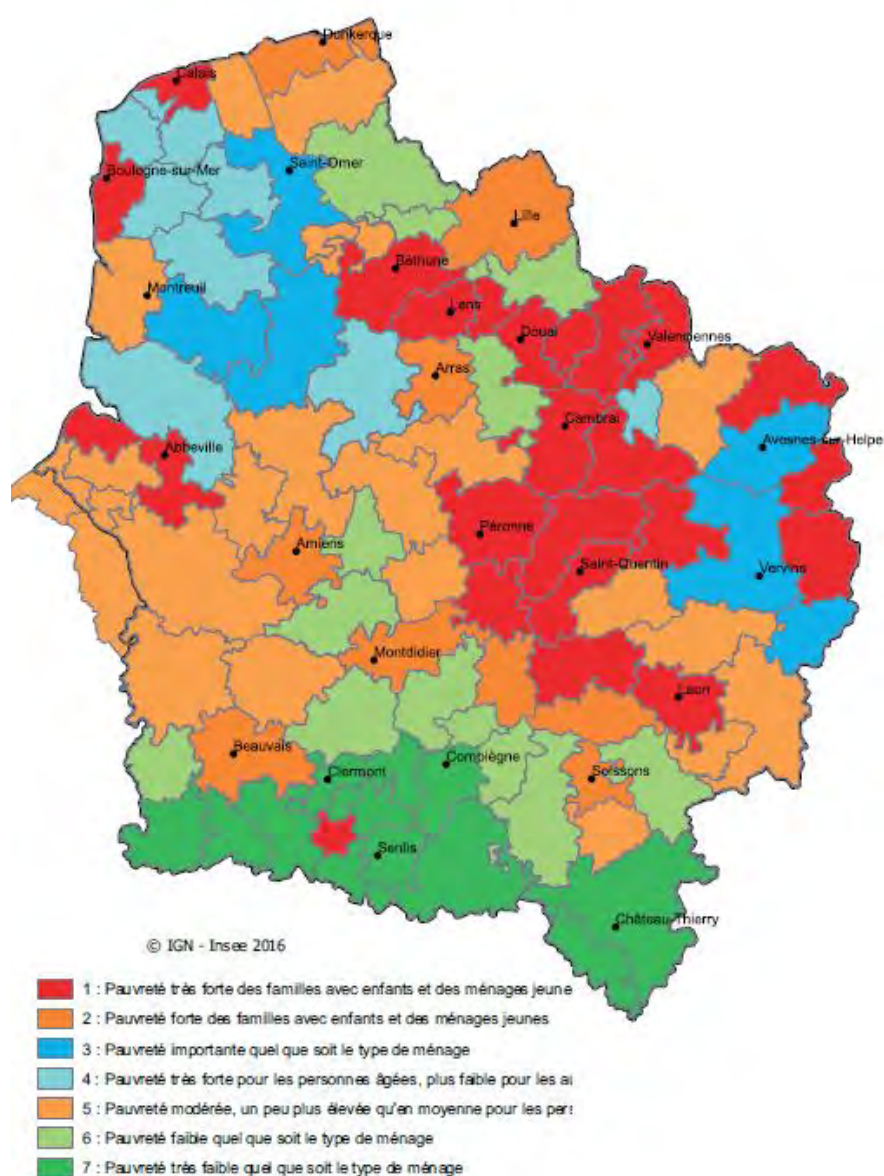
Tableau 4 : caractériser la vulnérabilité des populations face à la pauvreté						
		Pays de Thiérache				
		Médiane	Min	Max	CC min	CC max
Familles monoparentales	Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale en 2017	9,15	8,5	10,3	CCTC	CC3R
	Part des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages au sein des familles avec enfants en 2017	25,6	23,1	29,1	CCTC	CC3R
Familles nombreuses	Part des familles nombreuses sur l'ensemble des ménages avec familles	18,4	17,4	20,8	CCTC	CC3R
Personnes seules	Part des ménages d'une seules personnes	31,9	31,6	35,4	CCPT	CC3R
Chômeurs	Taux de chômage parmi les 15-64 ans en 2017	21,45	16,8	22,4	CCTC	CCTSO
	DEFM cat. A, B et C en 2017	7751	735	2635	CCPT	CCTC
	Part des femmes parmi le DEFM cat. A, B et C	50%	49%	81%	CCTSO	CC3R
	Part des moins de 25 ans parmi le DEFM cat. A, B et C	18%	19%	17%	CCTC	CCPT
	Part des plus de 50 ans parmi le DEFM cat. A, B et C	23%	22%	24%	CC3R	CCTSO
	Part des inscrits depuis plus de 3 ans parmi les DEFM cat. A, B et C	21%	19%	27%	CC3R	CCPT
Retraités / Personnes âgées	Part de retraités en 2017	31,8	30	34,7	CCTC	CCTSO
	75 ans et plus (%) en 2017	10,15	9,8	11,4	CCTC	CCPT

Annexe 5 : Tableau 5 : répartition du taux de pauvreté monétaire par tranche d'âge

Tableau 5 : répartition du taux de pauvreté monétaire par tranche d'âge					
Taux de pauvreté - Année 2018	Taux de pauvreté - Pays de Thiérache (médiane)	Ensemble population pauvre - Pays de Thiérache	Répartition de la population -Pays de Thiérache		Taux de pauvreté en France
Ensemble	24%	16979	71641	100%	15%
Moins de 30 ans	38%	9407	24821	35%	20%
30 ans à 39 ans	30%	7624	26 656	37%	13%
40 ans à 49 ans	29%				14%
50 ans à 59 ans	24%				12%
60 ans à 74 ans	15%	1 904	12 908	18%	9%
75 ans ou plus	13%	914	7 255	10%	9%
Locataires	46%	-	-	-	-
Familles monoparentales	44%	-	-	-	-

Annexe 6 : Figure 7: typologie des EPCI des Hauts-de-France selon les profils de pauvreté en 2012

Typologie des EPCI des Hauts-de-France selon les profils de pauvreté en 2012

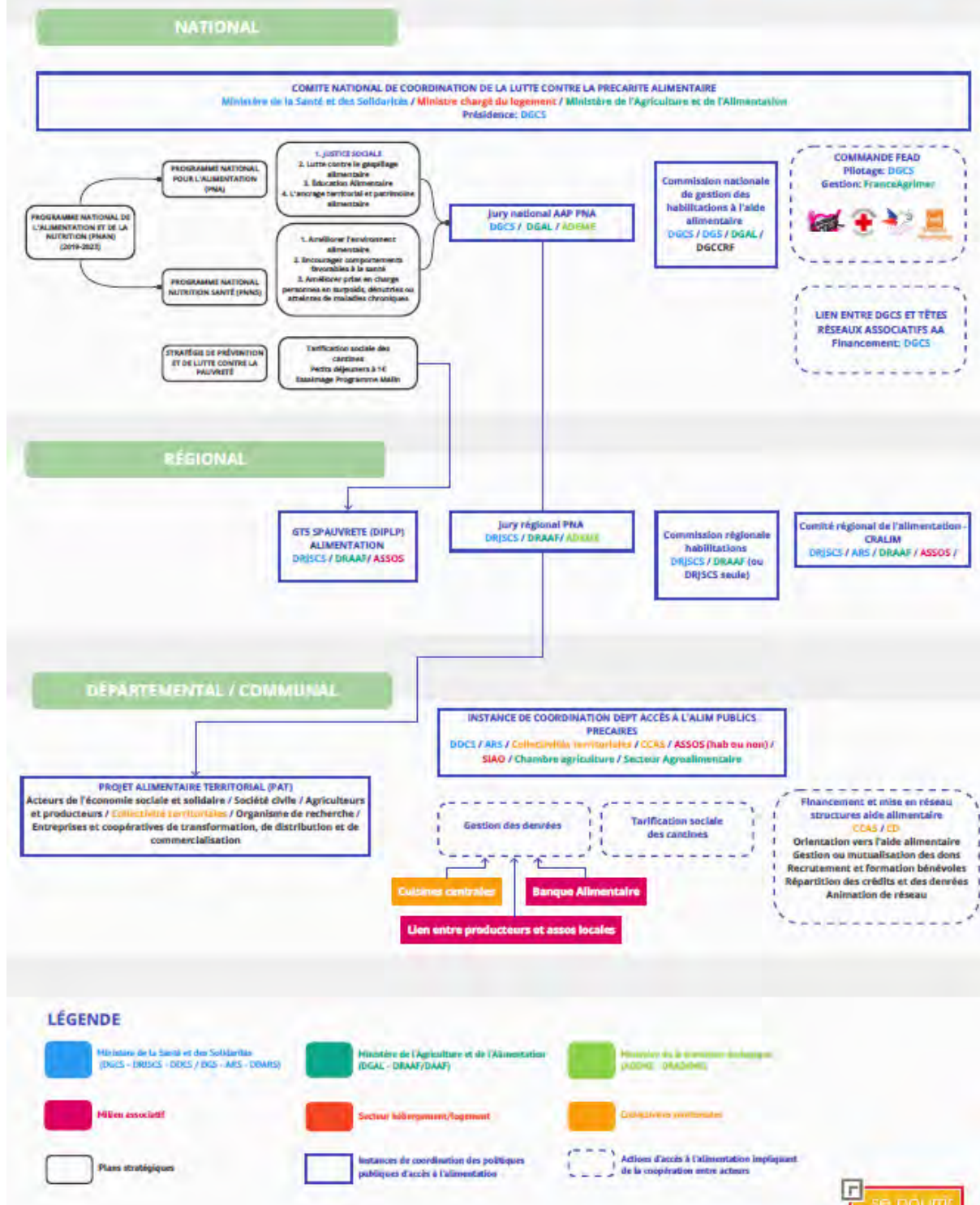


Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSofi) 2012.

Source : INSEE Analyse, Hauts de France Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines, n°33, décembre 2016.

Annexe 7 : Figure 8 : espace de gouvernance des politiques de lutte contre la précarité alimentaire

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE : ESPACES DE GOUVERNANCE



Annexe 8 : Tableau 6 : répartition des usagers de la CRF en Thiérache

Typologie du foyer de Vervins 2020												
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Célibataire / Personnes seule	20	19	18	18	17	16	16	16	15	15	15	16
Couple	17	19	18	20	19	16	13	12	11	10	10	11
Monoparentale	7	8	7	7	7	5	6	5	4	4	4	4
Non précisé	10	18	18	18	17	17	17	17	16	15	18	20
Personne isolée	1	1	1	1	1	1	3	1	2	2	2	2
Total	55	65	62	64	61	55	55	51	48	46	49	53

Typologie du foyer de Guise 2020												
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Célibataire / Personnes seule	26	31	30	27	29	32	30	36	36	38	37	39
Couple	17	19	19	21	18	20	20	26	27	29	27	24
Monoparentale	7	7	7	8	8	8	5	7	7	8	9	9
Non précisé	8	8	8	9	9	10	10	14	12	14	14	15
Personne isolée	3	4	4	3	4	5	6	6	6	7	8	8
Total	61	69	68	68	68	75	71	89	88	96	95	95

Annexe 9 : Figure 9 : Tract de territoire de la Cité Nord de l'Aisne du Secours Catholique

Le territoire Cités du Nord de l'Aisne

Le territoire fait partie de la délégation Picardie.

Chiffres clés

- 9 lieux d'accueils -
- 12 activités d'accompagnements individuels et collectifs -
- De nombreux acteurs engagés, dont 92 bénévoles -
- 1 Equipe d'animation territoriale -
- Des partenariats locaux -

Principes d'action :

Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté.

Porter attention à la dimension spirituelle de chacun.

Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée.

Agir en partenariat et en réseaux

Nos actions locales

Actions d'accueil et d'accompagnement individuel

Prendre le temps de la rencontre : pour être à l'écoute des difficultés, accompagner dans des démarches et des projets individuels, apporter une aide adaptée favorisant l'autonomie et l'émancipation... **Être soutenu !**

- **Accueil écoute**
Permanences, liens téléphoniques, accompagnement, relais avec les partenaires
- **« Aller vers »**
Visite à domicile
- **Accompagnements spécifiques**
Scolarité, santé, vacances en famille, projet loisirs en famille
- **Insertion sociale**
Accueil inconditionnel de tout public

Actions collectives et groupes

Prendre le temps de la rencontre et du partage en groupe : pour rompre la solitude et créer des liens, valoriser les savoirs et les talents de chacun, construire et mener un projet ensemble, vivre la fraternité... **Participer !**

- **Ouverture culturelle**
- **Activités cuisine, bien-être, marche ...**
- **Activités manuelles, de jardinage ...**
- **Groupes conviviaux et de partage**
- **Integration par l'apprentissage du français**
- **Voyage de l'espérance**
Ressourcement spirituel

Espaces de rencontre

Prendre le temps de se retrouver : pour se poser, rencontrer des personnes de tous horizons, vivre la solidarité, ne pas être seul... **Echanger !**

- **Pause café**
Se retrouver autour d'un verre pour échanger, discuter dans la convivialité, jouer, se réchauffer, construire un réseau ...
- **Groupes d'échange**
Veille en territoire, liens avec les partenaires locaux
- **Boutique solidaire**
Lieu de rencontre et de solidarités relationnelles et matérielles, articulé autour d'un espace de vente solidaire, prétexte à la rencontre, à l'échange et à la convivialité

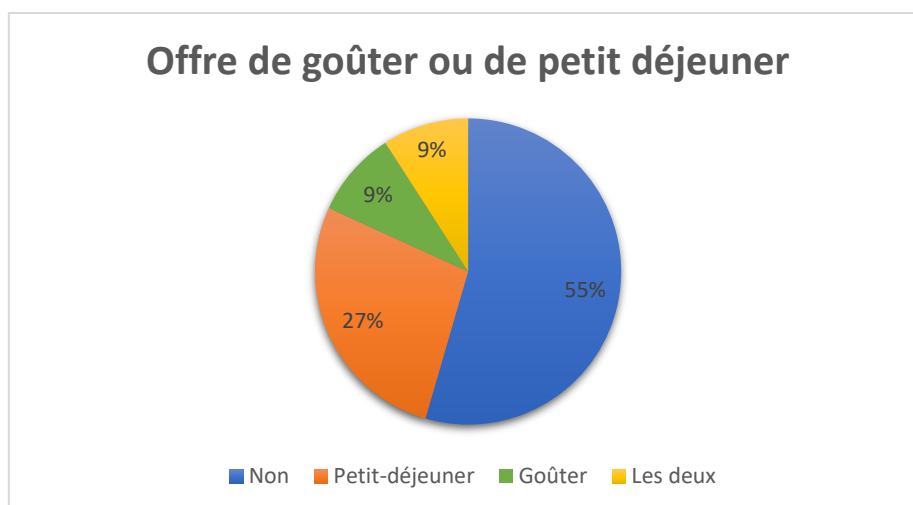
Vous avez une idée ou un projet, venez nous en parler !

Source : Tract de territoire Cités du Nord de l'Aisne de la section Picardie du secours Catholique

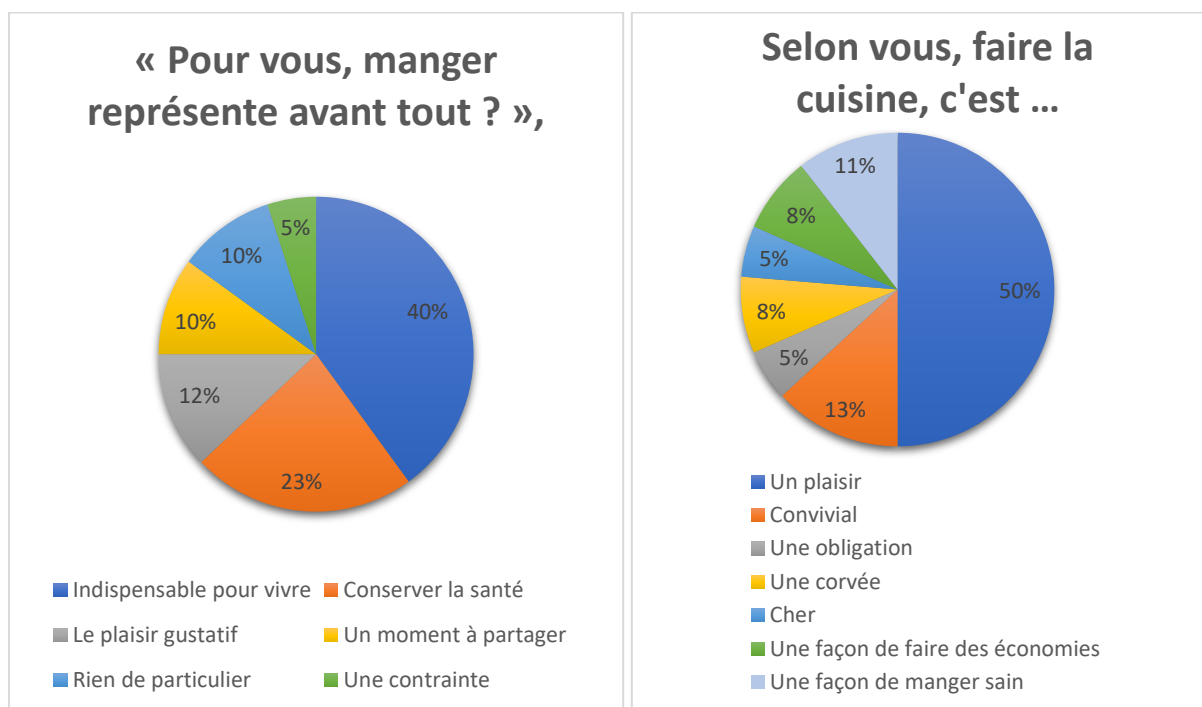
Annexe 10 : Tableau 7: Mode de tarification de la restauration collective scolaire en Thiérache

Mode de Tarification :	Communes concernées (à la rentrée 2020) :
Tarif unique	Marly Gomont (3,50€) ; Brunehamel (3,95€) ; Hirson (3,70€ pour les primaires, 2€80 pour les maternelles) ; Berlise, Le Thuel, Lislet, Montloué, Noircourt (4,25€) ; La Flamengery (3,80€ pour les maternelles, 4,40€ pour les primaires) Académie d'Amiens (3,40€ pour les collèges).
Tarif variable	Le Nouvion en Thiérache (4 tranches de 2,40€ à selon le quotient familial et la commune de résidence) ; Guise (3 tranches de 1€ à 4€ selon le quotient familial et la commune de résidence) ; Dizy le Gros (4€ dont 1 repas offert si semaine complète) ; Montcornet, Soize, La Ville-aux-Bois-les-Dizy, Vincy-Reuil-et-Magny et Vigneux-Hocquet (de 1,10€ à 3,60€ selon la situation familiale).

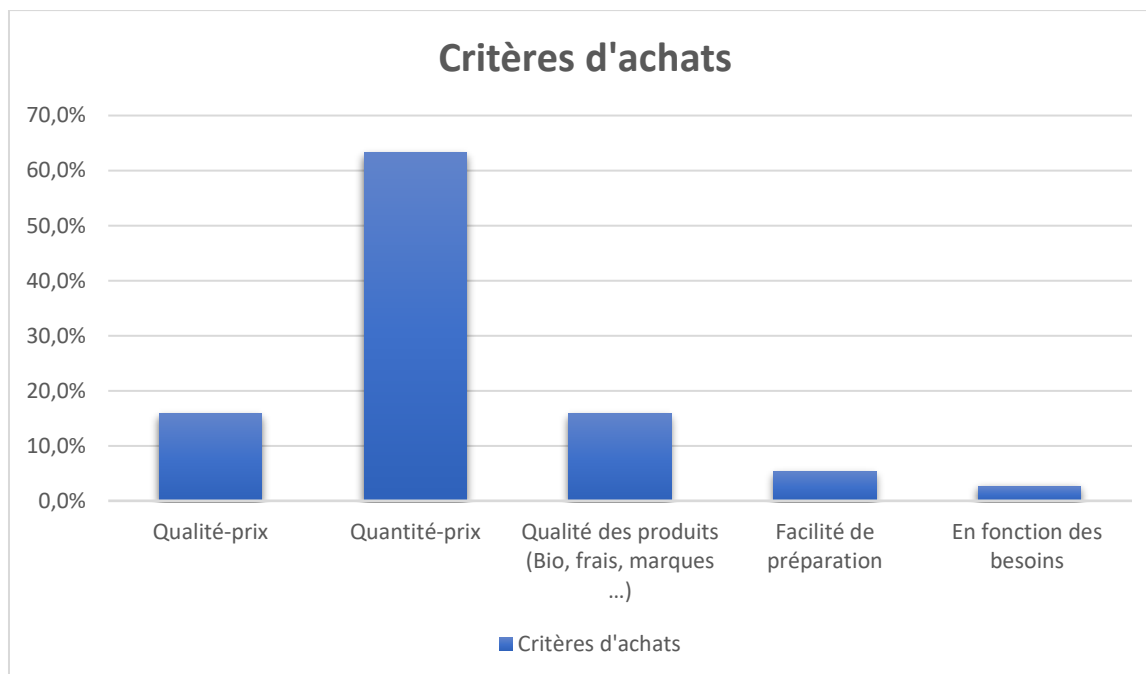
Annexe 11 : Figure 10 : Offre de goûter ou de petit déjeuner dans la restauration scolaire



Annexe 12 : Figure 11 : représentations de l'alimentation par les publics en précarité



Annexe 13 : Figure 12 : critère d'achats alimentaire des ménages en précarité





DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Région
Hauts-de-France



PETR du Pays de Thiérache
7 avenue du Préau
BP 21 – 02140 Vervins
Tél : (+33) (0)3 23 98 02 71
Fax : (+33) (0)3 23 98 44 51
contact@pays-thierache.fr